



Comité de rédaction :

Louise, Emma, François, Sarou, Thierry, Natacha et Yves F.

Relecture : Sarou

Mise en page : lecailloupoilu – Alice Harang

Imprimé à l'**Atelier de la grotte graphique** dans le Tarn

Merci aux personnes suivantes de nous avoir fourni la matière première (et pas que !). Prises de notes originelles et/ou rédaction d'articles : Yves F., Louise, Emma, François, Thierry, Natacha, Sarou et Paul.

Note sur les choix d'écriture :

Il a été décidé au sein du comité de rédaction de laisser à chaque auteurice le choix de la forme d'écriture pour le ou les textes dont il est à l'origine. Ainsi, vous verrez différentes formes se succéder au fil de cet ouvrage : parfois les formes neutres ou inclusives sont privilégiées, parfois le masculin l'emporte. Puisqu'il s'agit d'un écrit collectif, le but de ce choix était de respecter la volonté de chacun·e tout en laissant libre cours à l'expérimentation.

Crédits illustrations :

Les photos ont été prises par Benoît, Emma, Maha et Yves F.

GERPLA

secretariat@gerpla.fr – www.gerpla.fr

Siège social : LVA Le Roucous

230 chemin du Roucous, 12490 VIALA-DU-TARN

Actes des Journées Nationales du GERPLA

6·7·8 juin 2024

*co-organisées avec le Lieu de Vie et d'Accueil 3 Petits Pas,
en Ille-et-Vilaine*

**ENTRE ENGAGEMENT
ET ATTACHEMENT,
POUR UNE CLINIQUE
DE NOS INTIMES**

SOMMAIRE

- p. 7 **Introduction – Les chemins de traverse, un temps de compagnonnage**
- p. 13 **L'intime des LVA : au cœur de l'être**
- p. 17 **Sortir d'un intime entre-soi pour faire corps**
- p. 22 **En route vers une action institutionnelle**
- p. 24 **Théorisation d'un intime : la théorie de l'attachement**
- p. 42 **Des ateliers à nous lier**
 - p. 44 **Atelier administratif, juridique et politique**
 - p. 57 **Atelier psychisme et santé physique**
 - p. 67 **Atelier cliniques de l'intime**
 - p. 84 **Atelier supervision au sujet de l'intime**
 - p. 85 **Atelier théâtre forum**
- p. 87 **Une histoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil**
- p. 120 **Conclusion – Une histoire inti/miste/et rieuse – Créations d'hier et d'aujourd'hui**
 - p. 122 **Du temps des dinosaures**
 - p. 124 **Collectif Rouge**
- p. 126 **Annexe 1. Bibliographie**
- p. 140 **Annexe 2. Annonce des Journées Nationales 2025**

INTRODUCTION

Les chemins de traverse, un temps de compagnonnage



Pour l'édition 2024 des Journées Nationales du GERPLA, plusieurs dizaines de personnes se sont retrouvées à Épiniac, en Ile-et-Vilaine, pour partager leurs vécus, rencontrer d'autres lieux de vie, participer à des ateliers et profiter des moments off qui ont émaillé ces 3 jours d'émulation collective. La thématique à l'honneur cette année était l'intimité ; le texte qui suit nous plonge donc au cœur de l'ambiance de ces journées afin de nous en donner un avant-goût.

*Cette nuit, je sais que ce ne sont
pas mes yeux qui ont vu,
mais mon cœur qui a déterré
un poème enseveli. »¹*

Bartabas, *Un geste vers le bas*

Une allée bordée d'arbres majestueux, agrémentée de panneaux sur lesquels des messages sont peints en couleur. Des valeurs humanistes inscrites comme une

1 • Bartabas, *Un geste vers le bas*, éd. Gallimard, Paris, 2024, p.42

charte d'espoir d'un autre monde possible en guise de bienvenue et d'ouverture à la rencontre.

D'aucuns se prêtent à imaginer ce parcours à cheval, une arrivée nomade. Au détour de ce chemin se dresse un chapiteau, promesse d'acrobaties circassiennes et de pensées vagabondes.

L'accueil est chaleureux, des « bonjour », « bienvenue », circulent en tous sens et nous enveloppent. Pourtant le sérieux est de mise : attablés, des jeunes gens s'affairent aux préparatifs, ils sont concentrés. Les adultes à leurs côtés partagent ces tâches avec bonhomie.

Le ton de l'ambiance est donné : bienveillance, équité.

« L'ambiance a ceci de particulier que, d'une manière générale, chacun peut la ressentir, et que chacun est globalement d'accord quant à définir sa qualité (joyeuse, triste, décontractée, tendue, etc.). Elle enveloppe, environne, forme un bain, un contexte. Une autre de ses caractéristiques est d'agir, de modifier l'humeur des uns et des autres. »²

Sonne l'heure des retrouvailles. Pour certains, elles sont nombreuses et anciennes, pour d'autres aux prémises. Et puis, il y a ceux qui découvrent, viennent à la rencontre de ces anciens porteurs d'idées, d'idéologies, de conceptualisations qui leur sont chères, sans pour autant se fermer dans le carcan des bonnes pratiques. Chacun est venu mettre en conversation ses réussites, ses questionnements, ses

limites, dans l'attente de repartir avec une petite boîte à outils, sans cesse à compléter, au gré des nouvelles rencontres.

Accueillis, accueillants, permanents, résidents utilisent les espaces et se croisent, la circulation est fluide. Le bigarré des personnalités crée un patchwork, dont le fil commun du rassemblement se nomme lieu de vie, lieu à vivre, lieu où vivre.

2 • Chaperot Christophe, *Formes de transfert et schizophrénie*, Coll. Des Travaux et des Jours, éd. Érès, Paris, 2014, p.193

Dans cette joyeuse assemblée, des figures s'imposent.

« Bonjour », répète à plusieurs reprises une jeune fille. Son ton est solennel, emprunt d'une certaine gravité, au sens où elle leste et donne du poids à son propos. Car saluer l'autre, ce n'est pas de la blague, cela engage et elle nous le rappelle. Point de place à ce bonjour lisse qui n'en est pas un et qui pourtant est défini comme celui de la convenance. Convenir implique une concession, alors que le bon jour souhaité ouvre l'espace du désir d'un partage, une présentation qui ne peut être résumée à une pantomime.

« Les mots, lorsqu'ils sont répétés, prennent parfois une valeur talismanique, comme si la reprise leur conférerait un pouvoir sans égal, une sorte d'intériorisation de leur pouvoir de nommer le monde. Par cette seule répétition, simple comme une rythmique enfantine [...] »³

Alors, nous nous appliquons.

Un homme longiligne, cheveux noir corbeau, semble accroché à un cintre, qu'il fait virevolter devant ses yeux. Il se déplace lentement, comme en lévitation, il voit sans regarder. Pourtant, à aucun moment les corps ne s'entrechoquent, il esquisse un pas de côté pour éviter l'Autre. Parfois, il est si proche que nous pouvons penser que son regard va se poser. Mais tel un papillon, il dévie sa trajectoire. Il effectue des cercles dont la logique nous échappe. Cependant, une ritournelle se dessine ; toutes les personnes sont attentives à ne pas bousculer, par une demande intempestive, cette création. Est entendu que cet appareillage fait lien social.

« Je ne remplacerai pas votre peur, je ne vous garderai pas contre elle, je peux seulement vous écouter et avec vous doucement, attendre qu'apparaissent, dans cette étrange chrysalide de votre peur, des ailes colorées, fines et poudrées, translucides à la lumière. On appelle ce papillon, en grec, psyché. »⁴

3 • Anne Dufourmentelle, *Éloge du risque*, éd. Payot et Rivages, Paris, 2014, p.73

4 • *Ibid.* p.75.

Il en est de même pour ses compagnons de voyage, qui ont répondu présents à ces rencontres. Car oui, il s'agit de rencontres langagières, où les langues sont plurielles. Peuplées de cette étrange étrangeté, elles s'offrent à qui veut bien les saisir. Sur fond de litanies parfois hors sens, nous nous faisons dépositaires de ce qui cherche à se dire.

« Cette règle existe écrite nulle part, hormis dans notre dignité, qui veut qu'on prise la différence, toujours. Parce que ce qui diffère brise la familiarité en nous, déconstruit nos certitudes et par là nous jette hors de nos égocentres, vers l'inexploré. Là où il faut inventer, prendre un étage de plus : grandir, en un mot ! »⁵

Le corps est de la partie, il est convoqué dans une valse civilisée. Parfois, un craqué survient par un débordement. Forts d'une clinique du détail, les permanents sont au travail, ils se font attentifs à ces signes précurseurs de ce qui pourrait de-

venir une explosion, une pulsion envahissante, tout en laissant l'espace à l'errance, à la déambulation et aux tentatives de rencontrer l'autre.

Au jeu de l'amour et du hasard, un marivaudage s'interprète. Chargée de la répétition et de représentations familiales complexes, une énonciation se déploie. Afin de ne pas mettre à mal l'objet de convoitise déjà occupé par un statut maternel, une permanente s'invite délicatement et crée un espace transitionnel. Cette position tierce apaise, chacun reprend sa place, dégagé de cet en-trop bruyant et angoissant.

Ces pratiques délicates se déploient tout au long de ces journées, rappelant que l'abord de la folie répond du vivant et non de l'institué protocolaire, elles se façonnent à petits pas. Le temps s'écoule harmonieusement, les ateliers, les conférences ponctuent ce quotidien des habitus.

« Viktor von Weizsäcker ou Kurt Goldstein définissaient l'organisme humain comme intégrant le monde alentour et le monde intérieur; et

5 • Damasio Alain, *Les Furtifs*, 2019, Paris, éd. La Volte, p.245

6 • Lecarpentier Michel, *Diagnostic, thérapeutique active et institutionnelle*, Revue Journal des psychologues, 2024, n°408, p.35

refondaient une médecine ouverte au singulier. Le compagnonnage professionnel, familial, amical, et social collectif accueille le processus existentiel dans une construction d'un monde partagé qui prend sens au fur et à mesure des fréquentations mutuelles. »⁶

Surviennent alors les temps musicaux, nos sens sont en éveil, le chaiteau revêt ses atours premiers : espace du spectacle.

Ici, on a à voir sur une autre scène. Plus que d'adolescents et de professionnels, la représentation offerte est celle d'un groupe, d'un collectif. Chaque voix est à sa place, revendique sa scansion et s'adresse à l'autre au fil d'une narration engagée où la relation est contée, rappée. Les méandres, les joies, les peines du vivre ensemble sont sublimées lors de cette union musicale, qui donne le ton des constellations nécessaires à l'éclosion de cet événementiel.

La subjugation est à son comble, par la qualité du concert proposé. Ressort un certain professionnalisme. Personne n'est dupe ! L'engagement primordial se mesure pour aboutir à ce rendu endiablé. Le public parti-

cipe et répond aux demandes des artistes. L'ambiance est à l'image de ce Collectif Rouge.

Chacun s'empplit à sa mesure de ce moment de partage, qui d'un se projette dans des initiatives similaires sur le lieu de vie où il exerce, qui d'un autre s'aperçoit du possible de la rencontre par un biais musical collectif. Cette prestation s'achève dans l'après-coup par une rêverie : celle d'une tournée en collaboration avec le Collectif 13, projet dantesque formé en fin de soirée par quelques responsables de lieux de vie.

Certains montent sur scène, ils sont dans la place, revendiquent une place, celle d'un partage qui ne cesserait de se vivre et de s'écrire. Alors ils prennent place aux côtés de ces adolescents rencontrés avec joie au cours de ces journées anniversaires.

Une société s'élargit, soucieuse de fédérer plus fortement des implications sincères nommées au gré des multiples formes langagières.

Elles sont disparates, pourtant l'écho se voudrait unitaire. Ces temps de vie se nourrissent aussi à partir de ce commun du quotidien.

« Ce qui se crée dans la vie quotidienne, sorte de tissu social, a pour effet de favoriser des possibilités de rencontres. Mais, pour qu'il puisse y avoir rencontre (tuché), une certaine liberté est nécessaire, qui ne soit pas simplement objective. On parle souvent de « liberté de circulation ». C'est évident qu'il est important d'être dans un milieu où l'on peut marcher, être responsable à la bibliothèque ou au bar ou ailleurs, plutôt que d'être enfermé dans une cellule. Mais ce n'est pas simplement cela : il s'agit surtout d'une liberté subjective, « interne ». Comment donc agir pour qu'il puisse y avoir une liberté interne qui permette la rencontre ? Une rencontre vraie se fait par hasard. On ne peut pas « programmer » des rencontres. [...] Car la rencontre, c'est la conjonction entre le hasard et, comme le dit LACAN à propos de la tuché, le « réel ». Après, on n'est plus comme avant. »⁷

7 • Jean Oury, *Transfert, multiréférentialité et vie quotidienne dans l'approche thérapeutique de la psychose*, Cahiers de psychologie clinique, 2003/2, n°21, p.159

L'INTIME DES LVA – AU CŒUR DE L'ÊTRE



Au matin de la première journée, après un petit-déjeuner où les discussions commencent déjà à fuser, il est temps de se réunir sous le grand chapiteau qui trône au milieu du hameau et d'entrer dans le vif du sujet. Anne Constant et Anne Leduc, fondatrices et membres du Conseil d'administration du lieu de vie 3 Petits Pas, nous racontent l'histoire de ce lieu qui nous accueillera pour les trois jours à venir.

C'est en 2012 que débute la réflexion autour du projet ; six familles des environs de Rennes se fédèrent autour de l'envie de bâtir un habitat participatif et montrent un certain enthousiasme pour créer un LVA parents/enfants.

En 2015, les porteur-euses de projet montent une association pour ne pas être seul-es à réfléchir à cette création de LVA, pour se sentir soutenues, bousculées par un groupe autre que celui des futur-es permanentes, pour évoluer. Mais aussi

afin de rassurer le département du 35 qui n'a eu jusque là que peu d'expériences avec des LVA, et de mauvaises expériences qui plus est.

L'association a participé à l'écriture du projet d'établissement. L'Essor, une association de Rennes qui gère des lieux parentaux, a également participé aux échanges autour du projet.

Tous-tes les habitant·es du lieu ont choisi de prendre part à la réflexion collective et aux échanges concernant le projet de lieu d'accueil. Il y a eu énormément de discussions et de travail de recherche ; pas moins de trois jours par semaine pendant trois ans y ont été consacrés.

Quatre habitant·es du lieu participatif étaient porteuses de projet et toutes avaient une expérience professionnelle en lien avec le médico-social. Anne et Anne ont été assistantes familiales, Myriam était orthophoniste et Christine éducatrice spécialisée.

Elles sont parties de plusieurs constats et envies en rapport avec leur expérience professionnelle :

- accompagner avant le placement,

aider les parents à devenir parents ;

- trouver des moyens de s'intégrer à une société qui évolue, qui génère de l'anxiété et du mal-être ;
- soutenir le lien parent/enfant, partir du choix du parent et l'accompagner ;
- proposer un accueil personnalisé, sécurisant et adapté à chaque situation.

La forme LVA a été adoptée car elle permet d'innover. Le LVA permet d'imbriquer vie familiale et mode d'accueil. Et ce, à la volonté de chaque permanent·e : il est possible d'amener sur le lieu d'accueil ses enfants, ses parents, etc. Cela permet des liens différents du « je t'accueille, tu es accueilli·e ». Il n'y a pas de limite à ce que l'on peut réaliser dans cette forme d'accompagnement.

Le lieu d'habitat participatif, par sa nature-même, donne lieu à toutes sortes d'activités et constitue ainsi le fil rouge qui permet de rester en prise avec les désirs et souhaits des accueilli·es. Avec le temps, ce lieu et cette démarche singulière permettent de reprendre confiance en l'autre et de réinvestir positivement les relations humaines.



En 2016, un lieu est trouvé et une étude de besoins est alors réalisée sur le territoire d'implantation. Il faut connaître et se faire connaître, faire du réseau. Il faut s'ancrer sur le territoire, s'y intégrer.

Le budget est travaillé avec France Active Bretagne. L'aménagement du lieu est quant à lui pensé en lien avec les Compagnons Bâisseurs, pour qui il a fallu assurer le couvert pendant tout le mois qu'auront duré les travaux. Pour les personnes du chantier d'insertion qui venaient sur place, cela avait du sens de participer à l'aménagement d'un lieu qui allait accueillir des mamans. De plus, le lieu a bénéficié d'un mouvement solidaire pour récupérer des meubles, de la vaisselle, etc.

Le LVA fonctionne actuellement avec 5 salariées, l'accompagnement est assuré 24h/24h avec des logements individuels et des parties communes. Il y a toujours un équilibre à trouver entre le chacun-e chez soi et la vie commune du lieu.

Les permanentes, le conseil d'administration et les habitant-es assurent la gouvernance à 3 petits pas : cores-

ponsabilité dans les différents postes, communication non violente, auto-gestion.

Tout le monde touche le même salaire, il n'y a pas de cadres dans l'équipe. Toutes les tâches sont assurées par l'ensemble des salariées, à l'exception de la comptabilité et des fiches de salaire, qui sont réalisées en externe par un cabinet comptable. Ce sont les 5 salariées qui mènent la barque. Le Conseil d'administration se réunit trois fois par an. Il constitue un regard externe et intervient à la demande des salariées, si elles ont des questionnements, des besoins.

À leur arrivée, les accueilli-es font preuve de méfiance, restent dans l'observation et gardent leurs distances. Puis, accueilli-es et habitant-es se croisent à la buanderie commune, lors des soirées tartines autour du four à pain, à l'occasion des anniversaires des enfants, des soirées jeux. Et petit à petit, les liens se tissent.

Une réunion d'équipe a lieu tous les lundis matins ; il s'agit d'un moment stratégique, tout s'y décide, tout s'y discute. De plus, une fois par mois, une psychologue intervient pour faire de la supervision.



À l'origine, l'association était composée de personnes venant de Rennes et de ses alentours. L'objectif affiché dès le départ était d'impliquer les gens du coin, de les rapprocher du lieu et de son activité. C'est chose faite aujourd'hui.

L'un des atouts majeurs du LVA est d'être implanté sur le site d'un habitat participatif. La bienveillance et l'implication des habitant·es infusent jusqu'aux accueilli·es.

Trois des quatre fondatrices ont quitté le LVA mais restent dans le conseil d'administration. La seule

habitante du lieu et permanente du LVA s'apprête à quitter bientôt le LVA ; il n'y aura donc plus que des salariées extérieures au lieu d'habitat participatif.

Le flambeau est repris par d'autres qui mettent en place de nouvelles façons de travailler, pour s'adapter à la nouvelle réalité du lieu, afin que le projet d'accueil perdure.

On commence par faire trois petits pas, qui peuvent parfois nous mener très loin...



SORTIR D'UN INTIME ENTRE-SOI POUR FAIRE CORPS



Présent·es sur scène :

- **Guillaume Ferron,**
Anne-Sophie Bugni et Nacim Arris pour OSER ;
- **Christophe** pour Duo Solidarités ;
- **Gwenaël Bailliard** pour la FNLV ;
- **Paul Pegliasco** pour Faste Sud-Aveyron ;
- **Louise Chapel et Benoît Omont** pour le GERPLA ;
- **Romain Clément** pour Accueil Paysan.

Ce moment de débat à plusieurs voix a été imaginé quelque temps avant ces rencontres. L'idée était de rassembler sur une même estrade différentes structures du social qui œuvrent toutes à leur manière pour défendre un accueil social différent, artisanal, alternatif. Si certaines de ces structures ont déjà collaboré par le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui et cela fait bien longtemps qu'une union des acteur·ices du social n'a pas été tentée. Ces échanges avaient donc pour but de relancer cette dynamique, d'aller au-delà des écueils du passé, de faire émerger une troisième voie, celle qui permettrait de rassembler et d'aller de l'avant ensemble. Les idées principales qui ont abordées au cours de ce débat ont été retranscrites dans cet article afin de garder trace de cette étape importante pour l'avenir du monde du social.

Paul : il a participé à créer Faste Sud-Aveyron en 1984. Pour lui, l'accueil en LVA a commencé dès 1983, mais il est aujourd'hui à la retraite. Il a toujours été présent dans la réflexion autour des LVA et de l'accompagnement des porteur·euses de projet.



Louise : elle est secrétaire-coordinatrice du GERPLA depuis quelques mois maintenant et est également permanente du LVA Regain dans les Pyrénées Atlantiques.



Guillaume : il accueille avec sa femme des jeunes à problématiques complexes depuis 8 ans, en Essonne. Il réalise également des séjours de rupture en France et à l'étranger ; il a donc rejoint OSER dont il vient tout juste de devenir le président.



Romain : il est une des personnes à l'initiative du projet La Feina, dans le Cantal, qui n'est toujours pas autorisé officiellement. Il est là aujourd'hui pour porter la parole des sans-voix. L'intervention lors des dernières journées nationales du GERPLA qui concluait sur la nécessité de se syndiquer, de se rassembler, lui a bien parlé. Il représente modestement Accueil Paysan, association qui puise ses racines dans l'éducation populaire et la Confédération paysanne. Il estime que la loi Taquet vient mettre en péril tous les lieux non autorisés, non agréés et qui pourtant accueillent. Il est adhérent du GERPLA et représente la marge de la marge. Il se demande si le panel légal est suffisant pour se constituer dans une société. Il lui semble primordial qu'on se rallie à des luttes communes.



Anne-Sophie : directrice générale adjointe de Parcours Bonkougou, elle travaille dans la protection de l'enfance depuis vingt ans et a été également inspectrice Enfance Famille dans le Maine-et-Loire. Elle porte de grandes convictions au sein du collectif et trouve intéressant de faire le parallèle entre ce qu'elle a connu dans la fonction publique et ce qu'elle découvre au sein du poste qu'elle occupe à Parcours Bonkougou ; c'est une approche très enrichissante. Elle est aujourd'hui vice-présidente d'OSER et œuvre au quo-

tidien pour soutenir et développer le social pour que tout le monde ait sa place en protection de l'enfance.



Nacim : s'est nourri des réflexions et expériences de tous les groupements qu'il a connus : GERPLA, FNLV, OSER. Il milite depuis longtemps et se sent inspiré par l'idée d'une union des lieux d'accueil. Il se sent optimiste : les LVA sont reconnus même dans le marbre de la loi. Selon lui : « il faut s'ancrer dans la terre et le béton ». Malgré leurs divergences, ces groupements se rejoignent à plein d'endroits, partagent des valeurs et des pratiques qui font sens. Ce sont les bases sur lesquelles nous devons nous appuyer.



Gwenaél : il est président de la FNLV et travaille en LVA depuis 2002. La FNLV a poussé pour créer des fédérations régionales. Pendant une dizaine d'années les LVA ne pouvaient pas adhérer à l'instance FNLV, seules les fédérations le pouvaient. Il revendique l'application du cadre : les LVA sont régis par une loi qui leur permet d'exister et protège leur singularité, condition essentielle pour pouvoir répondre aux besoins des accueilli-es. Peut-être faudrait-il réfléchir aujourd'hui à de nouveaux cadres. Chaque lieu ou groupement a son domaine de compétence propre, ainsi chaque réseau a sa place et le tout forme un ensemble complémentaire. Il est primordial de mettre en place des canaux de communication entre réseaux, pour permettre une meilleure coordination de nos actions, pour pouvoir se solliciter en cas de besoin, pour être plus nombreux-ses, compétent-es et représenter au mieux nos différences. Il donne l'exemple des convocations ministérielles, auxquelles seule la FNLV est conviée. Dans ces cas-là, il faut réagir très vite pour participer à ces échanges et une meilleure communication entre réseaux permettrait à d'autres d'y prendre part. Sa principale crainte est de voir les différences gommées par la volonté de faire groupe, il rêve plutôt d'enrichissement mutuel et de valorisation de nos différences.



Benoît : aujourd'hui à la retraite, il a fondé avec sa femme le LVA Domamour, qui accueille des mamans ou futures mamans dans l'Eure. Selon lui, il faudrait plutôt purger les différences qui demeurent entre nous. Il considère

que l'on ne doit pas être aux ordres du Ministère et répondre à ses sollicitations en se soumettant systématiquement à la temporalité imposée par les instances dirigeantes. C'est à nous de décider de la temporalité et de prendre le temps nécessaire pour communiquer entre nous et participer collectivement à l'un de ces rendez-vous. Les départements sont investis du pouvoir de nous autoriser, mais ce sont les élu·es qui sont en charge de l'application des politiques. Le plus important selon lui, c'est la relation aux politiques, il faut se tourner vers les élu·es et non pas vers les exécutant·es.



Romain : un plaidoyer est en cours d'écriture par Accueil Paysan, le réseau ASTRA¹ et CIVAM², suite à la loi Taquet. Cette loi, qui avait certes l'intention louable de vouloir limiter les accueils de mineur·es en hôtels, empêche par là des lieux existants de fonctionner ou de nouveaux lieux un peu à la marge de se créer. Ce plaidoyer pourrait être co-signé par d'autres groupements. Il espère que l'on puisse proposer un cadre législatif qui nous convienne, un cadre qui nous ressemble et qu'on puisse porter ensemble.



Paul : d'après lui, si les politiques ont un rôle majeur à jouer, c'est quand même grâce à des technicien·nes que les lieux d'accueil ont largement avancé. En 1996, la personne en charge de la DGAS³ a invité toutes les personnes qui réalisaient de l'accueil à réfléchir ensemble, ce qui a donné lieu par la suite à l'écriture du III de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce sont les technicien·nes qui ont mis en œuvre et en musique nos envies, qui nous ont écouté·es. Il faut également se rappeler que ce sont les politiques qui ont assujéti les LVA à la TVA et qui ont introduit l'idée fatidique selon laquelle un décret devait nous tarifier, alors que les technicien·nes ne l'avaient pas prévu. Les politiques ne sont pas toujours nos ami·es.



Nacim : il adhère à tous les discours donnés jusqu'ici et pense qu'il s'agit maintenant de traiter le passé. Il ressent une transversalité dans nos engagements. On sait où on veut aller, il ne reste plus qu'à le faire ! On demande la liberté d'innover, la liberté d'accueillir, la liberté tout court. Et que l'on nous évalue, pas que l'on nous contrôle !

Christophe : il travaille au LVA Duo Solidarité, qui se trouve lui aussi en Ille-et-Vilaine. Il souligne que c'est une première nationale et historique que tous les groupements se retrouvent réunis aujourd'hui sur cette scène. Dans le but de poursuivre ces discussions et d'avancer dans le sens de cette union des acteur·ices du social, un atelier « Actions institutionnelles » aura lieu dans l'après-midi.



Louise : elle précise qu'elle est devenue secrétaire du GERPLA en septembre dernier lorsqu'elle a senti un besoin commun de penser l'avenir des LVA, suite à l'intervention à la fois humoristique et percutante qui clôturait les rencontres nationales 2023 sur l'idée de se fédérer et de penser cet avenir commun notamment en termes d'actions politiques. Elle souhaite se mettre au service de cette dynamique. Sociologue de formation, elle a travaillé sur la question de l'agir ensemble.



Nunu : il est à la retraite mais a fondé le LVA Le Roucous, en Aveyron, toujours en activité aujourd'hui. Il rappelle qu'en 2002, au moment de l'élaboration de la loi qui encadre les LVA, toutes les mouvances des lieux d'accueil étaient représentées pendant les débats avec le ministère. Ce qui contrariait certain·es technocrates, c'était notre manière de faire. On leur disait : « vous nous filez l'ordre du jour, on en discute entre nous et on revient vers vous ». Ça prenait du temps et ça ne leur plaisait pas comme fonctionnement. Il est donc primordial de re-prendre le temps de discuter entre nous pour élaborer une parole commune à partager ensuite vers l'extérieur.



1 • Agriculture sociale et thérapeutique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Leur site internet : <https://www.reseau-astra.org/>

2 • Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

Leur site internet : <https://www.civam.org/>

3 • Direction générale de l'action sociale

EN ROUTE VERS UNE ACTION INSTITUTIONNELLE COLLECTIVE ?

Après les débats du vendredi pour introduire l'idée de fédérer les réseaux d'accueil, un second temps de discussion a été prévu dans l'après-midi, sous la forme d'une discussion de groupe cette fois, pour permettre à tout le monde de participer, de partager ses idées et de faire avancer cette réflexion qui concerne au final tous les lieux présents. Les paragraphes qui suivent retracent les grandes idées qui sont ressorties de cette discussion.

Le premier constat est celui du manque de circulation des informations. Nous partageons rarement entre différents réseaux sur nos échecs, nos réussites, nos difficultés, nos rêves, nos outils, nos histoires respectives. Recréer du lien entre réseaux nous permettrait d'une part de mieux nous connaître, et d'autre part de partager les ressources que nous avons et qui pourraient servir à d'autres. En outre, une union des réseaux nous donnerait plus de poids pour participer aux discussions au niveau législatif et nous opposer aux

mesures qui impactent négativement les lieux d'accueil.

Lorsqu'on veut réunir des parties qui fonctionnent habituellement de façon indépendante, toute la question est de savoir sur quelles bases s'appuyer. Qu'est-ce qui fait consensus ? Où peut-on trouver du commun existant ? Quelles valeurs, quelles pratiques, quels moyens partageons-nous ? Sur quel socle pouvons-nous prendre appui pour agir ensemble ?

Il est important de se poser toutes ces questions et de prendre le temps d'y réfléchir, individuellement comme

collectivement, pour ne pas foncer tête baissée, droit dans le mur. Car il serait illusoire de penser réunir des lieux avec des fonctionnements si différents sans rencontrer d'obstacles. De plus, cette idée n'a pas surgi de nulle part, il est nécessaire de se rappeler l'histoire des LVA pour comprendre le monde du social actuel et ne pas tomber dans les mêmes pièges. Les lieux d'accueil ont déjà fait une tentative de front commun par le passé mais l'histoire a pris fin pour des questions de positions politiques divergentes. Il faudra donc faire attention à garder toujours cela à l'esprit : le but de cette union ne sera pas de lisser les différences qui existent entre ses membres, mais plutôt de les valoriser et de trouver le plus petit dénominateur commun qui nous permettra d'avancer ensemble. Nous devons

tomber d'accord sur le fait que nous ne seront jamais d'accord sur certaines choses et nous concentrer sur la raison de cette entente. Partir de l'utopie vers laquelle nous voulons tendre, c'est ce qui nous permettra de créer du commun.

La discussion se termine sur la volonté de continuer cette réflexion et de se réunir à nouveau dans quelques mois pour se remettre au travail sur cette idée de fédérer les réseaux d'accueil. Qui sait où cela nous mènera... ?

Le comité de coordination ouvert, qui a eu lieu comme toujours lors de la dernière matinée des Journées nationales, a ensuite entériné la décision d'organiser des rencontres automnales dédiées spécifiquement à cette thématique. Ces journées seront accueillies par La Feina, lieu d'accueil dans le Cantal, en octobre 2024.



THÉORISATION D'UN INTIME – LA THÉORIE DE L'ATTACHEMENT

Le vendredi matin, nous avons repris place sous le chapiteau pour assister à une présentation proposée par trois personnes issue de l'association de soutien à la parentalité Ti Liammou : Nolwenn Decaux-Ferré, pédiatre, Stéphanie Kervalet, infirmière puéricultrice et Anne-Marie Platt, pédiatre à la retraite.

Après une brève présentation du projet de Ti Liammou, elles se sont lancées dans l'exposé des bases de la théorie de l'attachement. Ce sujet est si vaste que les deux heures qui lui étaient consacrées ne nous ont évidemment pas permis d'en faire

le tour. Il s'agissait plutôt de nous en offrir un aperçu pour saisir tout l'intérêt de l'intégration de cette théorie à la pratique de l'accueil. Les ressources indiquées à la fin de l'article permettront à ceux qui le souhaitent d'approfondir cette thématique.



Quelques mots sur Ti Liammou

En Breton, Ti liammou signifie « la maison des liens ». Fondée en 2021 et implantée à Rennes depuis 2023, cette association est affiliée à la Fédération nationale des praticien·nes de la parentalité. Elle s'est construite autour d'un projet d'accompagnement à la parentalité en réunissant tout un

ensemble de professionnel·les issu·es des domaines de la santé, de l'enfance, du social et de l'éducation. Cette approche pluridisciplinaire permet de proposer à chaque personne qui fait appel à l'association une aide adaptée et complète.

L'association met en œuvre différents types d'actions : des consultations individuelles, des accompagnements spécialisés, des conférences, des ateliers, mais aussi des séances de sensibilisation autour des questions de parentalité, tout cela en s'appuyant, entre autres, sur la théorie de l'attachement. Actuellement, Ti Liamou fonctionne avec six prati-

cienn·es qui assurent l'accompagnement à la parentalité, des bénévoles qui œuvrent pour le bon fonctionnement de la structure et de nombreux·ses adhérent·es professionnel·les qui contribuent à la vie de l'association.

Il s'agit avant tout d'un lieu ressource pour les parents qui recherchent des informations, qui ont besoin d'être écouté·es et soutenu·es, mais la structure assure également le lien entre les partenaires institutionnel·les de la santé, de l'enfance et de l'éducation nationale. Elle constitue ainsi un maillon essentiel de cette chaîne complexe de la parentalité.



La théorie de l'attachement

Un peu d'histoire

C'est à un médecin psychiatre et psychanalyste britannique, John Bowlby (1907-1990), que nous devons la théorie de l'attachement. À l'inverse de la théorie psychanalytique qui se focalise sur la sphère intrapersonnelle, la théorie de l'attachement est une théorie de la relation et du lien, c'est-à-dire du rapport à l'autre. Les deux approches ne sont néanmoins pas contradictoires et peuvent même être complémentaires.

Pour élaborer sa théorie, Bowlby a notamment observé des enfants au cours de leur hospitalisation et les conséquences à long terme de celle-ci lorsque le lien avec les parents n'était pas entretenu pendant cette période. On parle

dans ces cas-là d'« hospitalisme », notion théorisée précédemment par René Spitz¹. Fort de ces observations, il a pu mettre en évidence l'importance de la relation à l'autre et du soin dans le développement de l'enfant.

Bowlby a également collaboré avec des éthologues, ce qui lui a permis de comparer ses résultats et de remarquer des similitudes entre le comportement humain et celui de macaques qui étaient séparé·es de leurs mères. Confronté·es à cette situation, les macaques sacrifiaient volontiers la nourriture qui était à leur disposition pour rechercher le contact avec leur mère. Un autre éthologue, Konrad Lorenz², a quant à lui théorisé la notion d'« empreinte » grâce à son observation des oiseaux. Il a remarqué que les volatiles s'attachaient au premier être vivant qu'ils rencontraient, en l'occurrence Lorenz lui-même lors de ses expériences, et conservaient par la suite cette figure comme référence. Tous ces concepts ont contribué à forger la notion d'attachement dans les travaux de Bowlby.

Si John Bowlby est à l'origine de la théorie de l'attachement, il faut toutefois souligner que c'est Emmi Pikler³ qui l'a mise en pratique, notamment grâce à la création en 1947 de Lóczy, une pouponnière située à Budapest destinée à l'origine à accueillir les orphelin·es de guerre. Cette structure a continué par la suite à accueillir des enfants à temps plein, élargissant le public concerné à tout·e enfant séparé·e de son milieu familial, afin de limiter les carences affectives pouvant altérer son développement.

Quelques notions de base

Pour Bowlby, l'attachement doit se comprendre comme l'attachement de l'enfant au parent ou à la personne qui apporte du soin à l'enfant, soit de l'individu le plus petit vers le plus grand. Même si on parle d'« attachement » de façon plus large dans le vocabulaire courant, il s'agit d'un

abus de langage car Bowlby l'entendait uniquement dans ce sens-là. Cet attachement constitue un lien persistant avec une figure spécifique. Ce rapport est donc nécessairement asymétrique, l'enfant étant dépendant·e de la personne qui s'occupe d'ellui et cherchant à trouver en

cette personne la proximité, la sécurité, la protection et le réconfort dont il a besoin. Ainsi, une séparation involontaire entre l'enfant et sa figure d'attachement créera inévitablement un sentiment de détresse.

La théorie de l'attachement a permis d'envisager les premières années de vie sous un angle nouveau. Elle reste également déterminante par la suite, car ces premières années de vie structurant la construction des individus, elles impactent nécessairement le reste de leur vie.

Il est important de noter que l'attachement ne doit pas être confondu

avec l'amour. L'attachement représente un lien physiologique entre deux êtres, l'un protégeant l'autre. Il est tout à fait possible de faire preuve d'attachement sans amour, tout comme il est possible d'aimer sans procurer d'attachement.

La notion d'attachement est indissociable de celle du « prendre soin » (on utilise souvent son équivalent anglais « caregiving »). L'un et l'autre constituent les deux faces d'une même pièce. L'enfant a un lien d'attachement à l'adulte et en parallèle l'adulte prend soin de l'enfant.

Le développement cérébral chez l'enfant

Au cours de ses premières années de vie, l'enfant a un cerveau qualifié d'« immature » car toutes ses zones cérébrales ne sont pas encore développées. La partie la plus ancienne du cerveau humain, celle qui est fonctionnelle dès la naissance, est le cerveau reptilien. Il est celui qui entre en action pour gérer notre survie : il nous pousse à l'action en cas d'ur-

gence, déclenche des comportements instinctifs et contrôle nos fonctions organiques essentielles (respiration, circulation, température, mouvement, réflexes d'attaque, de fuite ou de sidération en cas de danger). Vient ensuite le cerveau limbique, celui qu'on appelle le cerveau émotionnel, qui nous permet d'identifier et de réguler nos émotions. S'il est fonction-

1 • René Spitz (1887-1974), psychiatre et psychanalyste américain

2 • Konrad Lorenz (1903-1989), biologiste et éthologue zoologiste autrichien

3 • Emmi Pikler (1902-1984), pédiatre hongroise

nel, il n'arrive par contre à maturité qu'à l'âge de 5 ans. Enfin, la zone cérébrale considérée comme le cerveau cognitif, rationnel, est le cortex. Il est le siège de la raison, de l'intellect, et arrive à maturation entre l'âge de 7 et 25 ans.

Jusqu'à l'âge de 5-6 ans, c'est donc le cerveau reptilien qui domine chez l'enfant. Le cerveau limbique est lui aussi très présent mais encore en développement et les connexions entre les différentes zones cérébrales ne sont pas encore actives. L'enfant est tout simplement dans l'incapacité de contrôler ses émotions et ses impulsions lorsqu'un de ses besoins n'est pas rempli, il ne possède pas encore les structures cérébrales qui lui permettent d'apaiser la peur et d'exprimer ses besoins différemment. Son comportement est donc à comprendre comme l'expression d'un besoin et non comme un caprice ou un trouble développemental. Pour mieux comprendre cette notion,

les intervenantes nous ont proposé l'image de l'iceberg, afin de souligner la différence entre ce qu'il est nous est donné de voir, soit le comportement de l'enfant, et les processus invisibles à l'origine de ce comportement, soit l'émotion déclenchée par un besoin non satisfait.



Image issue de la présentation sur la théorie de l'attachement – JN GERPLA 2024

Les figures d'attachement

On appelle figure d'attachement toute personne qui répond aux signaux de l'enfant. On parle de figures d'attache-

ment primaires pour les personnes qui élèvent l'enfant, qu'il s'agisse du père, de la mère ou d'un substitut pa-

rental. Ces figures d'attachement primaires se construisent au cours des neuf premiers mois de la vie de l'enfant. La figure d'attachement principale est la personne qui répond le plus souvent dans le cadre des soins quotidiens et surtout la nuit, même si cette personne n'est pas celle qui s'occupe le mieux de l'enfant.

Dans le cadre d'un lieu de vie et d'accueil, c'est généralement la personne qui est présente au moment de l'accueil qui devient la personne référente à laquelle l'enfant s'accroche.

Ainsi, au cours de sa première année de vie, lorsqu'il vit des situations de détresse, l'enfant va rechercher dans son environnement immédiat des figures humaines pour remédier à cette détresse, en privilégiant

les figures d'attachement primaires. Il est important d'avoir plusieurs figures d'attachement secondaires, en cas de défaillance de la première par exemple. Il est cependant perturbant pour l'enfant d'avoir trop de figures d'attachement différentes.

La théorie de l'attachement considère que les figures d'attachement sont spécifiques, irremplaçables et non interchangeables. Nos figures d'attachement primaires le restent pour toujours, même si on développe des figures d'attachement secondaires tout au long de notre vie. Les interactions entre l'enfant et ses figures d'attachement forment petit à petit chez lui les représentations de soi et des autres.

La satisfaction des besoins chez l'enfant

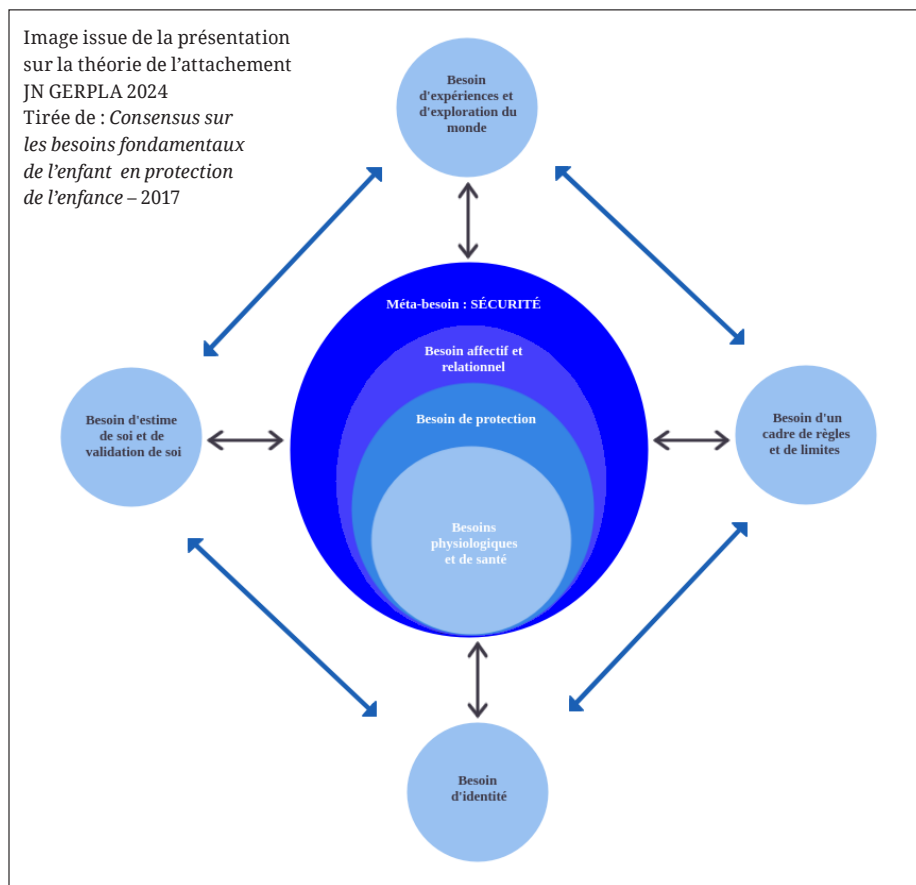
L'attachement répond à un besoin de réconfort, de proximité, de protection en cas de peur ou de stress. L'éloignement de ses figures d'attachement provoque alors chez l'enfant des signes de détresse, surtout chez les tou-tes petites. L'attachement est un lien vital : si l'enfant en est dépourvu·e complètement il

ne peut survivre. En effet, l'attachement lui permet d'acquérir des compétences primordiales, telles que la protection physiologique, la régulation psychologique, l'équilibre émotionnel, la régulation de la peur et du stress.

Ainsi, un bébé développe tout un ensemble de stratégies pour qu'on s'oc-

cupe de lui, pour qu'on réponde à ses besoins. On reconnaît aujourd'hui l'existence de 240 besoins différents

chez l'être humain. Le besoin principal d'un-e enfant est la sécurité. On parle alors de méta-besoin.



Comportement

Confronté-e à un danger ou à du stress, l'enfant va chercher la proximité avec l'adulte afin d'assurer sa

survie et sa sécurité. Iel va ainsi utiliser des signaux destinés à attirer l'attention des adultes : sourires, re-

gards, cris, pleurs, comportements d'approche et de poursuite, etc. Ces signaux évoluent avec l'âge, se présentent différemment à mesure que l'enfant grandit, mais l'idée est toujours la même : l'enfant cherche à satisfaire un de ses besoins et son comportement traduit cette quête.

Le plus important n'est pas nécessairement d'identifier ce besoin précisément, mais plutôt de ne pas interpréter le comportement en question, de garder à l'esprit qu'il

n'est que l'expression de ce besoin et une conséquence normale de l'immaturation de son cerveau qui est en plein développement. Il ne s'agit donc pas d'un caprice, ni d'un trouble pathologique du développement. Si le comportement n'est pas acceptable, l'idée va être de trouver d'autres manières d'exprimer ce même besoin pour qu'il soit mieux compris, mieux accueilli et que cela ne se fasse pas au détriment des autres.

Le système de caregiving

Le système de caregiving, soit le fait de prendre soin d'autrui, est lui aussi biologiquement inscrit chez les êtres humains et se développe en miroir par rapport au système d'attachement. Pour répondre aux besoins de l'enfant, l'adulte doit constituer un havre de sécurité, c'est-à-dire être sensible, accessible et disponible. Cette approche permet de « désactiver » le système d'attachement chez l'enfant après une situation de stress ou de danger, c'est-à-dire de l'aider à retrouver le sentiment de sécurité dont il a besoin. Une fois l'enfant réconforté, le système de care-

giving qui a été activé chez l'adulte qui prend soin de l'enfant se désactive à son tour.

Aujourd'hui, notamment grâce aux neurosciences, on connaît l'importance du caregiving dans le développement cérébral. Il faut 25 ans au cerveau humain pour achever sa construction et pendant toute cette période, il est essentiel de pouvoir compter sur le soin, la consolation, le soutien apporté par autrui afin d'explorer, d'apprendre, de trouver des solutions par soi-même et de développer ainsi ses capacités réflexives. Pour être efficace, le caregiving doit

s'appuyer sur les trois piliers de l'attachement : stabilité, prévisibilité et cohérence.

Le système de caregiving atteint un niveau de maturité vers l'adolescence, ce qui signifie qu'à cet âge-là on devient capable de prendre soin

d'autrui. Mais si le caregiving est inscrit biologiquement chez l'être humain, il peut également être altéré par de nombreux facteurs tels que la dépression, la précarité, l'isolement, la charge mentale, les traumatismes passés, etc.

La construction du lien d'attachement

Dans la théorie de l'attachement, on reconnaît trois systèmes motivationnels : le système d'attachement, le système de caregiving et le système exploratoire. Le système d'attachement est prédominant dans les premières années de vie, mais les trois systèmes demeurent ensuite présents tout au long de la vie et sont constamment en confrontation les uns avec les autres, dans une recherche permanente d'équilibre.

Le lien d'attachement se construit étape par étape, au fil du développement de l'enfant. On distingue trois phases différentes de 0 à 3 ans.

Au cours de la phase I, qui s'étend de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 2-3 mois, celui-ci envoie toutes sortes de signaux : pleurer, suivre des yeux ou encore s'arrêter de pleu-

rer en présence d'un visage connu. Iel n'a pas encore de figure d'attachement privilégiée mais manifeste une préférence pour les êtres humains. Iel a besoin d'interactions répétées pour pouvoir apprendre et se réguler.

Pendant la phase II, de ses 2-3 mois à ses 7-9 mois, l'enfant commence à montrer une préférence nette pour certaines adultes et les prémices d'un comportement d'attachement envers les adultes qui prennent soin (les « caregivers ») les plus présentes, pas forcément celleux s'occupant le mieux d'ellui.

La phase III, de ses 7-9 mois à ses 3 ans, est la phase au cours de laquelle le lien d'attachement est constitué. Pendant cette phase, le développement psychomoteur de l'enfant lui permet d'explorer son environ-

nement et les personnes qui l'entourent. Sa figure d'attachement sert à la fois de base de sécurité pour per-

mettre l'exploration et de havre de sécurité vers lequel se tourner pour trouver confort et soutien.

Le cercle de sécurité

Pour représenter ces allers-retours constants entre attachement et exploration, les intervenantes nous ont alors proposé l'image du porte-avion, la figure d'attachement étant symbolisée par le porte-avion et l'enfant par l'avion. Ainsi, lorsque le lien d'attachement est sûr (on verra plus loin ce que cela signifie précisément), l'enfant peut décoller sans crainte du porte-avion pour partir explorer et par là, développer ses compétences (motricité, langage, autonomie, sociabilisation, émotions). Mais en cas de danger, l'enfant retourne immédiatement se poser au porte-avion pour y trouver sécurité et réconfort, ce qui lui permettra de décoller à nouveau pour repartir explorer une fois la crise passée.

Ce qu'on appelle le Cercle de sécurité, soit le va-et-vient entre sa base de sécurité et l'exploration du monde et de soi-même est valable toute la vie. Une fois

adulte, en cas de danger ou de stress on cherche refuge et on retourne vers sa base de sécurité. Ce cercle a donc une importance cruciale, qu'on soit bébé, enfant, ado ou adulte.

La construction de cette base de sécurité a été théorisée par Mary Ainsworth⁴ en 1978 et par John Bowlby en 1982. Cette notion est au cœur de la théorie de l'attachement. L'enfant, qui voit la figure d'attachement comme un havre de sécurité et une base de sécurité lui permettant d'explorer, se construit peu à peu des représentations de soi et des autres. Iel sait alors s'iel peut compter sur les autres, être rassuré-e quand iel en a besoin, avoir confiance en l'adulte ou au contraire, s'iel doit développer des stratégies pour faire face à son environnement. En fonction de cela, l'enfant établit une sorte de feuille de route pour comprendre le monde qui l'entoure et interagir avec. Cette

4 • Mary Ainsworth (1913-1999), psychologue du développement américaine.

feuille de route peut être schématisée de la façon suivante :

Si ----- alors → *telles attitudes
chez les adultes*

Cette feuille de route se construit progressivement au cours des trois

premières années de vie de l'enfant, en fonction des informations qu'il retire de son environnement, de ses expériences et des réponses de sa figure d'attachement. On appelle cela les modèles internes opérants (MIO) ou les stratégies d'attachement.

Les différentes stratégies d'attachement

Il existe deux grands types de stratégies d'attachement : sécurée et insécure.

→ La stratégie d'attachement sécurée :

La stratégie d'attachement sécurée concerne environ 60 % de la population générale⁵ et se développe lorsque la figure d'attachement de l'enfant est disponible, physiquement et psychiquement, qu'elle adopte une attitude constante, stable, prévisible, ajustée pour répondre aux besoins de l'enfant et qu'elle apporte réparation si un raté survient.

Un-e enfant avec un attachement sécurée recherche les contacts physiques, explore son environnement, est capable d'interagir à distance et se calme rapidement en présence de sa figure d'attachement. Iel considère son environnement comme un endroit sécurisant, iel sait qu'il peut demander de l'aide et qu'on y répondra, et considère sa figure d'attachement digne de confiance.

Avoir un attachement sécurée signifie, à l'âge adulte, avoir une image positive de soi et des autres, entretenir une saine dépendance à l'autre et savoir que la relation avec autrui vaut le coup. Cela implique de connaître ses points forts et ses fragilités, de s'impliquer dans des relations intimes, d'être capable de faire confiance, de pouvoir parler de ses émotions, d'affronter des situations difficiles et de demander de l'aide si besoin, ainsi que de faire preuve de souplesse.

→ La stratégie d'attachement insécure :

La stratégie insécure représente quant à elle 40 % de la population générale⁶

et correspond à une organisation défensive, mais non pathologique, de l'enfant face à une figure d'attachement non disponible. Cette stratégie d'attachement se décline en trois types de profils différents : évitant, ambivalent-résistant et désorganisé.

- ◆ Un profil insécure évitant se développe lorsque la figure d'attachement n'est pas disponible sur le plan émotionnel, adopte des comportements de rejet vis-à-vis de l'enfant, ignore les besoins de celui-ci ou alors, y répond avec indifférence ou de manière froide, et repousse les tentatives de rapprochement de l'enfant dans les moments de détresse.

Un-e enfant avec un profil insécure évitant aura tendance à nier ses propres besoins, à éviter les interactions avec l'adulte qui prend soin d'ellui, à ne pas vouloir être aidé-e, à se sentir forcé-e de parvenir rapidement à l'autonomie, à être plus sociable avec des inconnu-es qu'avec sa figure d'attachement et à tenter de vivre sans le soutien des autres car iel s'attend à être repoussé-e ou rejeté-e par sa figure d'attachement en cas de détresse.

L'enfant qui a un attachement insécure évitant s'imaginera qu'en oubliant ses besoins iel ne sera pas rejeté-e et pourra ainsi être aimé-e, qu'il vaut mieux rester silencieux-se que de demander de l'aide et ne cherchera donc plus ni aide ni réconfort car iel n'en a pas reçu. Iel intégrera le fait que sa figure d'attachement adopte à son égard des comportements froids et de rejet.

À l'âge adulte, une personne avec un attachement insécure évitant sera « détachée », c'est-à-dire généralement indépendante, méfiante ou suspicieuse à l'égard des autres avec des difficultés à faire confiance, dissimulera ses émotions « perturbatrices », sera hypersensible aux émotions des autres et aura peur du rejet, de l'échec et du ridicule. Cela se traduit donc par une image positive

5 • Les intervenantes ont soulevé une statistique surprenante : chez les soignant-es, ce chiffre ne s'élève qu'à 20 %.

6 • De même, chez les soignant-es, ce chiffre est bien différent de celui de la population générale : il atteint 80 %.

et défensive de soi avec une valorisation de l'indépendance et de la réussite.

◆ Un profil insécure ambivalent-résistant se retrouve chez des enfants dont la figure d'attachement a des réactions incohérentes et imprévisibles, qui est parfois sensible, parfois insensible, qui parfois perçoit les besoins de l'enfant et parfois les ignore.

Un-e enfant avec ce type de profil cherchera le contact de la figure d'attachement et en même temps l'évitera, iel deviendra extrêmement perturbé-e en cas de séparation avec la figure d'attachement et aura peur de s'éloigner d'elle pour explorer son environnement. Iel intériorisera le fait que sa figure d'attachement est imprévisible, qu'elle peut être affectueuse ou froide, qu'iel ne sait pas s'iel mérite d'être réconforté-e, aidé-e et aimé-e. Le fait de ne jamais savoir à quoi s'attendre le-a rend anxieux-se et colérique et iel ne voudra pas s'éloigner de peur de manquer un moment d'affection. Une fois adulte, ce type d'attachement donnera une personne « préoccupée », c'est-à-dire avec un besoin d'être rassurée et de plaire à son entourage, des débordements émotionnels fréquents et une grande peur de l'échec. Une personne avec ce type de profil se verra comme faible, incompétente et impuissante, et se trouvera souvent encore habitée par les événements de son enfance, exprimant souvent sa colère envers ses parents.

◆ Un profil insécure désorganisé se construira face à une figure d'attachement qui néglige gravement son enfant ou le-a violente, dont le comportement aura tendance à effrayer l'enfant plus qu'à le-a réconforter, qui évite et rejette l'enfant, même dans les situations objectivement dangereuses, qui ne soutient pas l'exploration de celui-ci et qui se montre négative à son égard.

L'enfant avec un profil désorganisé se retrouvera dans une situation de peur sans solution car la figure d'attachement qui est censée protéger l'effraye ; iel rejettera cette figure d'attachement ou s'efforcera au contraire de lui plaire, iel pourra manifester une colère extrême, puis solliciter de l'affection, iel sera à la fois vigi-

lant-e à tout indice de violence et incapable de réagir, iel oscillera entre des stratégies d'évitement et d'ambivalence.

Un-e enfant avec ce type d'attachement intègre le fait que sa figure d'attachement le-a néglige ou l'agresse, iel ne sait pas comment faire pour qu'on réponde à ses besoins ou qu'on le-a protège, iel est désespéré-e.

À l'âge adulte, il s'agira d'une personne « craintive », c'est-à-dire une personne traumatisée ou victime d'abus, qui pense ne pas mériter d'être aimée, qui est hyper-réactive au stress, qui évite ou provoque le conflit, qui a des comportements contradictoires. Ce type de personne a une image très négative de soi et des autres, recherche trop de contact et d'intimité ou au contraire, est en retrait et ne développe pas de confiance en l'autre.

Conséquences du type d'attachement

Toutes ces stratégies d'attachement n'ont pas les mêmes conséquences sur les individus. En effet, les attachements sécure, insécure évitant et insécure ambivalent-résistant constituent tous des attachements dits « organisés ». Ils sont évidemment différents à bien des égards.

Là où l'attachement sécure constitue un facteur de protection, les attachements insécures évitant et ambivalent-résistant sont quant à eux sources de vulnérabilité lorsque survient une situation de détresse (deuil, séparation, etc.). Pour autant, ces derniers ne sont pas patho-

logiques et dans ce type de profil la figure d'attachement n'est pas considérée comme menaçante.

L'attachement désorganisé quant à lui entraîne un haut facteur de risque de psychopathologies (addictions, schizophrénie, troubles de l'humeur, etc.) et provoque des troubles de l'attachement, des pathologies sévères que l'on retrouve fréquemment chez les enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance.

Lorsqu'on a un profil insécure, on peut trouver des figures qui nous sécurisent et viennent donc limiter l'impact de ce type d'attachement

sur notre vie. Néanmoins, dans certaines situations de peur, de détresse, etc., les stratégies insécures réapparaissent.

Encore une fois, ces profils ne relèvent pas de la pathologie, il s'agit d'un schéma de réponse face à une activation. Avoir un type d'attachement insécure peut même être un avantage dans certaines situations. Par exemple dans le cadre du caregiving, une personne insécure sera plus sensible à ce genre de signaux chez les autres et ainsi plus capable de reconnaître ses pairs et de comprendre ce qui se joue dans une situation donnée.

Ce que l'on fait dans le cadre de l'accueil, c'est de proposer aux accueilli-es ce qu'on appelle une « expérience correctrice », soit une expérience positive qui pourra par la suite être reproduite dans leurs

futures relations. Si on prend soin d'eux, ils pourront plus tard prendre soin à leur tour.

Une des questions essentielles qui se posent dans l'accompagnement à la parentalité est de savoir comment apprendre à de jeunes parents à prendre soin si ils n'ont pas connu ce type de sécurité dans leur propre enfance. La solution consiste à leur montrer comment apporter ce soin afin de leur permettre de développer cette capacité par mimétisme.

On pourrait même pousser plus loin la question du caregiving en se demandant : mais qui prend soin de ceux qui prennent soin ? On pourrait imaginer cette chaîne du soin comme des poupées gigognes, chaque échelon prenant soin de l'échelon en-dessous de lui et la première (la plus grande poupée) représentant la société.

Le modèle écosystémique de Bronfenbrenner

Urie Bronfenbrenner⁷ a développé dans les années 1970 une théorie qu'il a appelée « modèle écologique du développement humain », dans laquelle il soutient que le développement

d'une personne s'inscrit dans un système environnemental complexe. Ce système est schématisé par une succession de cercles concentriques avec au centre l'individu, puis des

cercles de plus en plus éloignés de l'individu, qui représentent des liens d'influence réciproque. Plus un cercle est proche d'un autre, plus les liens d'interaction entre ces cercles sont

directs. L'individu est en communication avec tous les cercles, mais leur proximité par rapport au centre détermine la force de leur influence sur l'individu.

Modèle écosystémique de Bronfenbrenner

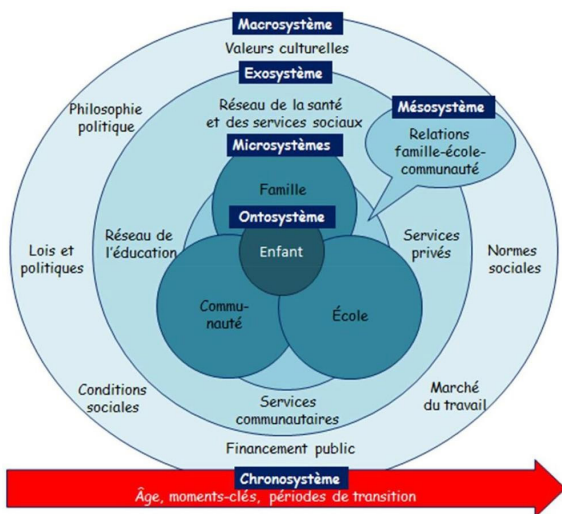


Illustration adaptée

Image issue de la présentation sur la théorie de l'attachement – JN GERPLA 2024

Le schéma ci-dessous, présenté lors de cet exposé, a été adapté pour correspondre à la situation plus spécifique des enfants et de l'accueil social, mais il peut être adapté à tout type de situation et d'environnement.

♦ **L'ontosystème** : il s'agit de l'individu lui-même, ici l'enfant.

♦ **Les microsystèmes** : ce sont les environnements immédiats de l'enfant, ceux avec lesquels iel est en lien le plus direct et le plus étroit, ceux

qui ont le plus d'influence sur ellui. Dans notre exemple, il s'agit le plus souvent de la famille, de l'école et de la communauté dans laquelle évolue l'enfant.

♦ **Le mésosystème** : il représente un environnement constitué par plusieurs lieux dans lesquels l'individu s'investit majoritairement et symbolise le lien d'interaction entre ces lieux. Ici, les relations entre famille, école et communauté.

♦ **L'exosystème** : il représente les facteurs extérieurs qui vont affecter l'individu d'une façon plus ou moins importante. Il s'agit de l'ensemble des structures qui régissent les systèmes cités précédemment. En l'occurrence, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, les services communautaires et les services privés.

♦ **Le macrosystème** : il englobe tous les autres systèmes et représente l'ensemble des modèles qui définissent les modalités de la vie en société. Ces modèles sont eux-mêmes réappropriés et réinterprétés par chacun des systèmes. Dans cette illustration, le macrosystème se compose des valeurs culturelles, de la philosophie politique, des lois et politiques publiques, des conditions sociales, du financement public, du marché du travail et des normes sociales.

♦ **Le chronosystème** : il sert de rappel de la dimension temporelle de l'environnement humain et représente également les variations temporelles aux niveaux social et culturel. Ici, il peut comprendre par exemple l'âge, les moments-clés de la vie, les périodes de transition, etc.

Le but de ce modèle est de faire comprendre que l'enfant au cours de son développement va être influencé par une multitude d'interactions et d'acteurs différents, qui auront une importance plus ou moins forte en fonction de leur place dans l'environnement de celui-ci.

Lorsqu'on transpose la notion de cercle de sécurité dans la relation d'aide, on parle alors de chaîne de sécurité. Les professionnel·les qui travaillent en lieux de vie et d'accueil constituent ainsi un des maillons de cette chaîne de sécurité pour l'enfant. Ils constituent un havre de sécurité en accueillant et organisant les états mentaux des adolescent·es et des parents, et en les redirigeant vers les partenaires adéquats. Ils font aussi office de base de sécurité

grâce à l'alliance créée entre elleux, les adolescent-es et les parents. C'est une façon possible d'interpréter le « care pour les caregivers », c'est-à-dire comment prendre soin de ceux qui prennent soin.

Pour conclure

Les intervenantes ont choisi de clore leur présentation avec un dernier chiffre, une façon de laisser entrevoir des possibilités pour l'avenir du soin. Selon une étude de 2007 conduite par deux économistes, James Heckman et Dimitri Masterov, il a été démontré qu'en investissant 1 dollar dans la prévention en santé (c'est-à-dire en formant les professionnel·les de l'enfance) on pouvait économiser jusqu'à 100 dollars par individu à l'âge adulte, en limitant ainsi les « risques de chômage, d'exclusion sociale, de délinquance et de tout type de déviance ». Plus tôt on investit dans ce sens, plus l'impact est important. C'est pourquoi la prévention est un des axes principaux défendus par Ti Liamou dans son action pour l'accompagnement à la parentalité.

DES ATELIERS À NOUS LIER

Plusieurs ateliers ont été proposés au cours des Journées, certains d'ordre pratique et organisationnel, d'autres plus théoriques, d'autres encore plutôt artistiques. Le choix n'a pas été simple, toutes les propositions paraissaient alléchantes, mais les ateliers se tenant au même moment, il fallait bien trancher. Certains lieux venus en nombre ont pu se répartir dans différents groupes pour couvrir toutes les thématiques, les autres se sont contentés des récits colportés tout au long de la soirée et des discussions du lendemain pour avoir une idée de ce à quoi les autres ont assisté. Les pages qui suivent contiennent des bribes de ces ateliers, des moments d'échange et d'élaboration collective.

Les deux premiers ateliers proposés sont des grands classiques des Journées nationales du GERPLA, puisqu'ils entendaient aborder les questions du **cadre administratif et juridique des LVA**, ainsi que de l'**engagement politique** que cela représente. Ces ateliers, animés par Louise Chapel et Paul Pegliasco, ont été pensés principalement à destination des porteur·euses de projet, ce qui n'a pas empêché des LVA plus anciens d'y participer. Les sujets abordés se recoupant en de nombreux points, ils ont fait l'objet d'un seul et même article ici.

Un autre groupe s'est constitué pour assister à l'atelier intitulé « **psy-chisme et santé physique** », présenté par Anne Chartier. Les discussions ont porté sur une multitude de sujets et le fil de la réflexion s'est déplié sans discontinuer pendant deux heures, avant de clôturer ce moment par un court visionnage collectif.

Un atelier a été dédié à la présentation de l'ouvrage ***Les cliniques de l'intime***, *Un lieu pour entendre la souffrance adolescente*. Il était présenté par ses auteur·ices, Natacha Aubry et Thierry Trontin, qui ont

partagé avec le groupe qui s'était formé autour d'eux leur histoire, leurs expériences, leur démarche pour éclairer cette thématique de la clinique.

La question de la **supervision** a été l'objet d'un autre atelier, animé par Nathalie Marion. Il s'agissait là d'utiliser cet outil de la supervision, bien connu dans le monde social, pour traiter spécifiquement la question de l'intime dans le cadre de l'accueil et aborder quelques unes des notions phares qui s'y rattachent.

Le dernier atelier proposé était un peu différent de tous les autres, puisqu'il avait pour ambition de traiter la question de l'intime non pas à travers les mots, mais plutôt à travers le corps. Un petit groupe s'est alors rassemblé sous le chapiteau autour d'Olivier Bernaux et Anne-Yvonne Kervern pour découvrir et expérimenter la technique du **théâtre forum**.

ATELIER ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET POLITIQUE

animé par Benoît Omont et Paul Pegliasco

Cette année, parmi un vaste choix d'ateliers, il était proposé aux porteur·euses de projet d'échanger autour du cadre administratif et juridique des LVA et de l'engagement politique que représente un projet de ce type. Ces thématiques ont fait l'objet de deux ateliers distincts, animés par des intervenant·es différent·es. L'atelier administratif et politique d'une part, l'atelier juridique d'autre part. Plusieurs thématiques similaires ont été abordées simultanément dans ces deux ateliers, nous avons donc fait le choix de fusionner le contenu des échanges en une seule retranscription.



L'atelier administratif et politique était animé par **Benoît Omont**, permanent retraité du LVA Le Domamour en Normandie, lieu pour adolescentes et mères. L'atelier juridique était animé quant à lui par **Paul Pegliasco**, permanent retraité, membre de FASTE Sud-Aveyron, observateur appliqué de la législation qui encadre les LVA. À ces deux ateliers étaient présentes **Lucie Balard**, responsable Enfance Famille au département de l'Ille-et-Vilaine (35) et **Céline Pérucheu**, chargée du suivi des établissements et des LVA pour la tarification, le contrôle et l'évaluation dans le même département. Elles ont ainsi pu enrichir la discussion par la description des us et coutumes de leur Conseil départemental concernant notamment l'ouverture de LVA. Les ateliers débutent par un traditionnel tour de table des participantes. On constate que les porteur-euses de projet venu-es en nombre se mêlent aux dinos, (pour adopter un vocabulaire très gerplaien et officialisé dans les Actes des journées 2022 !), ces permanentes de la première heure garant-es de l'utopie fondatrice des LVA. Quelques lézard-es sont là aussi, permanentes arrivées dans les lieux plus récemment, qui ont pu re-

prendre un projet historique ou familial et ont à cœur de poursuivre dans l'esprit des dinos tout en étant à l'aise avec le cadre administratif et légal apporté par la loi du 2 janvier 2002. Mais aussi d'autres « énergomènes », désireux-euses de proposer des lieux collectifs innovants, où s'entremêlent habitat partagé, accueil de publics en fragilité, projets culturels, projets paysans, et qui vivent sans autorisation. Cette diversité des participant-es amène une richesse des regards et un retour d'expérience fructueux.

D'autre part, cette année, peut-être un peu plus que les précédentes, on a bénéficié dans ces ateliers de la présence d'une diversité de réseaux de lieux ; des adhérents-es ou membres de bureaux d'autres groupements comme la FNLV, OSER, Accueil Paysan ou Faste Sud-Aveyron. Cela vient mettre en lumière une volonté de se serrer les coudes, d'avancer ensemble, et participe à nourrir les points de vue présentés aux porteur-euses de projet, qui pourront ainsi faire leur miel des discussions partagées et y piocher les idées qui leur correspondent le plus.

Après le tour de table les questions fusent !

Motivé·es, motivé·es, on est motivé·es ! Et on se pose plein de questions.

Faut-il avoir des formations et diplômes dans le social pour fonder un lieu de vie et d'accueil ?

Lucie Balard et **Céline Pérucheu**, du département du 35, précisent que c'est un point qui est regardé lors de l'étude des dossiers des porteur·euses de projet mais un refus ne sera pas donné sur l'argument de la non-formation. Une expérience dans la protection de l'enfance sera valorisée et une courte formation dans le domaine conseillée.

Paul Pegliasco souligne qu'en ce qui concerne la formation (la qualification) des salarié·es et des porteur·euses de projet, dans les textes il n'y a pas d'obligation de formation (de diplôme) pour le travail social. Certains départements utilisent cet argument pour refuser une autorisation d'ouverture, mais c'est attaquable au tribunal administratif.

Deux permanent·es de LVA implantées dans le 35 partagent leur pratique en la matière. **Duo Solidari-**

té a fait le choix d'avoir une équipe constituée au minimum de travailleur·euses du social pour pouvoir établir des synthèses, communiquer au mieux avec les partenaires.

À 3 petits pas, la réflexion porte plus sur la recherche d'équilibre au sein de l'équipe en fonction des compétences de chacun·e.

Peut-on déposer un projet de création de LVA sans avoir d'ores et déjà un lieu ?

Lorsque l'on dépose un projet d'ouverture au département, le délai de réponse de ce dernier est long ! Une fois le dossier posé, sans réponse dans les 6 mois cela est considéré comme un refus. Les porteur·euses de projet disposent de deux mois pour demander les raisons du refus. L'autorité a alors un mois pour argumenter son refus (sans réponse, l'autorisation est considérée acquise) (L.313-2).

Certain·es porteur·euses de projet se retrouvent dans la situation délicate qui consiste à avoir un projet bien ficelé mais pas de lieu phy-

sique. Or, se lancer dans un achat immobilier alors qu'il n'est pas certain que le projet de LVA soit autorisé comporte des risques financiers qu'il peut être difficile d'envisager.

Stéphanie, porteuse de projet dans le pays nantais indique qu'en Loire-Atlantique, le département peut autoriser un lieu sur plans.

Les intervenantes d'Ille-et-Vilaine, Lucie Balard et Céline Pérucheau, précisent quant à elles que le département du 35 tient à connaître le lieu physique avant de statuer sur une autorisation d'ouverture. Il est nécessaire que le porteur-euse de projet soit propriétaire ou locataire d'un lieu. Plusieurs projets sans habitation ont été refusés, bien que le département comprenne la limite de cette position. L'ouverture peut être, dans certains cas, différée de 2 ans et soumise à une visite de conformité des locaux.

Paul Pegliasco partage, à titre personnel, la position du département du 35. Un Lieu de Vie et d'Accueil est un **LIEU**. Cependant rien n'est tranché au niveau de la loi. Il conteste

par contre la visite de conformité qui ne concerne pas selon lui les LVA, même s'il considère qu'il est primordial que le département visite les lieux et rencontre les porteur-euses de projet.

Qu'il y ait une visite de conformité peut sembler logique pour **Benoit**, dans le cas où l'ouverture du LVA est postérieure à l'autorisation, mais cela reste une question politique car comme l'indique **Paul**, la loi n'en dit rien.

Laurent, président d'une association qui porte des centres de vacances pour des mises à l'abri et des séjours de remobilisation, pense qu'il peut être intéressant d'obtenir une autorisation pour une structure expérimentale afin de valider l'efficacité du projet.

Paul attire l'attention sur le fait qu'une autorisation pour une structure expérimentale relève de « l'établissement », de l'appel à projet et permet de différer l'ouverture de l'autorisation. Le danger pour le lieu est d'être alors considéré comme un « établissement » pour tout le reste aussi !

Répondre à des appels à projet permet-il d'ouvrir un lieu de vie et d'accueil ?

Hakim, responsable d'une association et d'une SAS (société par actions simplifiée) qui propose des séjours de mise à l'abri et de remobilisation, explique qu'en tant que porteur de projet d'un LVA il a reçu déjà plusieurs refus d'autorisation par plusieurs départements. Il indique qu'il lui arrive de répondre à des appels à projet pour essayer d'aller dans le sens des besoins des départements afin de maximiser les chances d'ouverture.

Lucie Balard du département du 35, précise que le refus d'autorisation d'un lieu ne peut pas être motivé par un manque de moyens du département puisque le département n'a aucune obligation à travailler avec les LVA implantés sur son territoire. Cependant, si le département autorise, il a le souhait de pouvoir travailler avec le LVA. D'où l'intérêt pour le département de réfléchir main dans la main avec les porteur·euses de projet afin que le projet permette au département de répondre à ses besoins.

Il est important de garder à l'esprit que les départements qui lancent des « appels à projet » pour l'ouverture de LVA sont dans l'illégalité et exercent leur toute puissance ; le « cahier des charges » n'est que l'expression des besoins du département et de sa manière d'y répondre.

On est loin de la volonté, de l'initiative personnelle, qui fait l'originalité et la spécificité de la création des LVA, qui symbolise la particularité de leur position dans le monde médico-socio-éducatif et de leurs relations avec les personnes accueillies.

Si avec la loi de juillet 2009, dite « loi Bachelot », l'ouverture d'un LVA a été soumise à l'« appel à projet », ignorant par-là même la spécificité première des LVA, l'article 65 de la loi [2015-1776 du 28 décembre 2015](#) est venu exonérer les LVA de cet « appel à projet » pour ce qui est de la création ou de l'extension d'un lieu, (6° du II du L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, CASF).

Comment sont reçus les projets de lieux qui souhaitent accueillir uniquement des jeunes hors département ?

Dans le 35 cela pose toujours un peu question, sans être bloquant pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture.

Autre précision importante ici : un LVA a vocation à répondre à des besoins sur tout le territoire national. Il n'est donc pas soumis aux schémas départementaux et un département ne peut pas exiger qu'un LVA accueille ou réserve des places pour répondre à ses besoins.

Paul Pegliasco indique que le dernier alinéa du D.316-3^I précise que les « autorités » qui adressent des personnes en LVA « peuvent être extérieures au département d'implantation », ce qui signifie bien que les LVA ne figurent pas parmi les établissements relevant du schéma départemental. D'autre part, en conséquence de la non-budgétisation des LVA, un département n'est pas en droit d'imposer quoi que ce soit quant à l'origine des personnes accueillies et ne se voit pas non plus imposer d'obligations financière vis-à-vis des LVA.

La « sélection » des personnes accueillies selon leur origine géographique (administrative) lui paraît, a priori, discriminatoire.

Existe-t-il un statut juridique qui permettrait une taxation favorable en ce qui concerne la TVA ?

Laurent entame une discussion autour du statut juridique des LVA qui permettrait une taxation différente et plus ou moins favorable notamment pour la TVA.

Paul Pegliasco rappelle que l'activité d'accueil n'est pas soumise à TVA,

peu importe le statut.^{II}

Dans le financement des LVA (décret tarification de janvier 2003) tout ce qui est immobilier ne rentre pas dans le bilan comptable, excepté le loyer s'il y en a un.

L'association peut porter l'achat du bien immobilier mais si le projet ferme, le département peut récupérer les biens immobiliers.

Conseil : lire attentivement l'article L.313-19 du CASF.

Un maire peut-il refuser l'installation d'un projet de lieu de vie et d'accueil sur sa commune alors que le département a autorisé celui-ci ?

Pour la protection de l'enfance, le nombre d'accueilli-es à partir duquel il est nécessaire de convoquer le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) semble être de 7. Le maire a alors autorité, autant que le département. En dessous de 7 accueilli-es, le maire n'a normalement pas son mot à dire.

Les LVA ne sont pas soumis au contrôle « sécurité » de leurs locaux puisqu'ils n'accueillent que 7 personnes au maximum ! Ou 10, réparties sur **deux unités d'accueil**.

Quels sont les documents attendus pour déposer un dossier de demande d'ouverture d'un LVA ?

Céline Pérucheu précise qu'en Ille-et-Vilaine plusieurs pièces sont attendues pour qu'un dossier soit considéré comme complet :

- une déclaration sur l'honneur de non condamnation, le casier judiciaire B2 et Fijais¹ (fichier des auteur·ices d'infractions sexuelles ou violentes)
- la composition de l'équipe et le rôle de chacun·e, les fiches de poste, une semaine type des professionnel·les ;
- les statuts de l'organisme gestionnaire ;
- les documents concernant le bien immobilier (plan des locaux, bail...) ;
- une réflexion sur les normes de sécurité ;
- les outils de la loi 2002 : le projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement intérieur, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;

La demande d'ouverture d'un LVA doit comporter le nom de la personne physique ou morale et dans ce dernier cas, ses statuts ou projet de statuts :

➡ **un descriptif des principales caractéristiques du projet :**

- sa localisation ou le projet d'implantation ;
- les catégories de personnes pouvant être accueillies ;
- la capacité d'accueil prévue ;
- l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usager·ères ;
- une note décrivant le projet architectural, assortie de plans en cas de construction nouvelle ;
- le cas échéant, les modalités de coopération et de partenariat envisagées.

➡ **une étude en avant-projet du LVA ;**

➡ **un dossier relatif au personnel comportant une répartition prévisionnelle des effectifs :**

- les permanent·es responsables ;
- les assistant·es permanent·es et autres ;
- les dirigeant·es de la « personne morale » gestionnaire peuvent obtenir la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire d'une personne, lorsque celui-ci ne porte la mention d'aucune condamnation et pour les seules nécessités liées au recrutement de la personne (article D571-4, bulletin à joindre dans le dossier du personnel).

➡ **le budget prévisionnel en année pleine du LVA pour sa première année de fonctionnement.**

- le déroulement d'une journée d'accueil type ;
- une description des liens avec le tissu local, les transports en commun.

1 • Les préfet·es et agent·es habilité·es de certaines administrations, dans le cadre d'un recrutement pour certains emplois, peuvent consulter le Fijais, mais pas les employeur·euses « privé·es » que sont les LVA. Le département n'étant pas l'employeur, comment répondre à cette injonction ?

Youpi ! L'autorisation a abouti. Mais on a encore quelques points à éclaircir...

Comment ça fonctionne le forfait journalier ?

Paul Pegliasco rappelle que dans le cadre du décret de tarification dont l'ensemble des groupements de LVA conteste l'applicabilité, le forfait journalier de base ne peut être supérieur à 14,5xSMIC horaire (1^{er} du II du D.316-5).^{III} Le choix du département du 35 d'entériner un forfait complémentaire systématique est tout à son honneur. Il précise que l'autorisation d'ouverture d'un lieu n'engage pas financièrement le département qui l'a donnée. Le seul engagement est celui de la surveillance administrative.

Le département ne peut pas demander l'exclusivité de l'accueil de jeunes de son territoire et ne peut pas non plus reprendre les excédents².

Céline Pérucheu précise que le département du 35 demande un budget global et le forfait journalier est défini en fonction de ce budget. D'abord le département donne une autorisation

d'ouverture puis vient l'arrêté de tarification. L'arrêté de tarification ne peut pas être couplé à un arrêté d'autorisation.

Anne-Sophie, directrice générale adjointe de Parcours Bonkoukou qui propose des séjours de remobilisation en Afrique, explique que l'Essonne procède différemment : le département donne un forfait journalier pour le 91 et un forfait hors département. Le forfait complémentaire est attribué au vu des spécificités de la prise en charge. Des conventions de partenariat sont signées.

Paul Pegliasco attire l'attention sur le fait que le département du 91 ne respecte aucune règle ! Il a autorisé des LVA hors département sous couvert de séjour de rupture, ces lieux sont en difficulté actuellement. Le département d'implantation arrête le forfait journalier qui est opposable aux autres départements. Par exemple l'Ille-et-Vilaine autorise les

2 • Quand bien même le décret de janvier 2013 serait en vigueur, les LVA ne sont pas budgétisés, leurs ressources dépendent exclusivement du paiement d'une prestation de service **rendu**. Par ailleurs, le tarifificateur ne reprend pas les déficits.

lieux sur son département et tarifie les lieux du département. Cette tarification est opposable aux autres départements qui utiliseraient les LVA du 35. La convention est obligatoire, tarification ou pas.

Le département du 35 apprécie que les LVA du département accueillent des jeunes du département. Donc la politique du département est de donner des prix de journée raisonnables, qui ne soient pas exorbitants afin de s'assurer que le département puisse suivre en cas de placement.

Preuve en est, pour **Paul**, que les départements tarifient peu ou prou selon leurs besoins et capacités propres et pas en fonction du coût réel de la prestation fournie.

Quel statut doit avoir un·e salarié·e dans un LVA ?

Attention accrochez-vous, on va décortiquer le décret d'organisation du temps de travail paru en juillet 2021...

Paul Pegliasco explique qu'en juillet 2021 est paru le décret d'application de l'article L.433-1^{IV} du CASF, datant du 21 janvier 2008 (!). Il met en « mu-

sique » l'organisation du temps de travail des permanentes responsables et des assistantes permanentes salariées sur la base de **258** jours de travail maximum.

Faste Sud-Aveyron, la FNLV et le GER-PLA ont été consultés dans la phase préparatoire.

Ce décret prévoit deux catégories, **selon l'organisation du temps de travail**, pour répartir les salarié·es (permanentes responsables, assistantes permanentes) par période de travail, c'est-à-dire par « période comprise entre l'heure d'arrivée sur le lieu de travail et l'heure de départ pour rentrer au domicile », alinéa 2 du D.316-1-4 du CASF.

Si la période de travail est supérieure à 72 h, le·a salarié·e est réputé·e « **résident·e** », cela n'a rien à voir avec son lieu habituel de résidence ni avec sa fonction de « responsable » ou d'« assistante ». Chaque jour travaillé est décompté des « 258 », si la rémunération « forfait jour » semble la plus pertinente, elle n'en reste pas moins l'objet d'accords entre les parties, ce qui doit apparaître dans le contrat de travail. En résumé, au-delà de 72 h on

ne compte pas les heures et il n'y a de compensation, d'aucune sorte.

Si la période de travail est inférieure à 72 h, le·a salarié·e est réputé·e « **non-résident·e** », cela n'a rien à voir avec son lieu habituel de résidence ni avec sa fonction de « responsable » ou d'« assistant·e » et là, les choses se compliquent.

L'employeur·euse a l'obligation de décompter toute heure de travail. Le temps de travail maximum est de 48 h par semaine, lissées sur 4 mois. Si l'organisation du travail ne permet pas aux salarié·es « non résidentes » de bénéficier des garanties en matière de **pause** (vingt minutes toutes les six heures), de **repos quotidien consécutif** (onze heures), de **repos hebdomadaire** (vingt-quatre heures), le·a salarié·e bénéficie d'un repos compensatoire équivalent.

Chaque jour travaillé, quel que soit le nombre d'heures, est décompté des 258. Il en est de même pour les jours de repos compensatoire.

Pour rappel, les termes « résident·e » et « non résident·e » n'ont rien à voir avec la fonction de « responsable » ou d'« assistant·e » et cela ne change rien à l'obligation d'avoir au moins un·e permanent·e qui réside sur place comme le prévoient les textes.

Pour qu'au moins un·e permanent·e réside sur les lieux, au sens du I de l'article D.316-1 du CASF, il faut que son adresse officielle soit celle du LVA, mais cela ne veut pas dire qu'il est 24h/24, 365 jours par an sur place ou au travail.

Il est fortement conseillé de travailler avec des cabinets experts pour finaliser les contrats de travail.

Il est fortement conseillé de travailler avec des cabinets experts pour finaliser les contrats de travail.

Allez, allez, allons ! Ça y est on y est, mais...

Comment créer du commun dans une équipe entre les fondateur·ices du LVA et les membres arrivés·es en cours de projet ?

C'est la question que se pose Maël, porteur de projet d'un LVA pour jeunes enfants qui est à la recherche de deux permanent·es pour finaliser l'équipe. Il est curieux des retours d'expérience sur comment se crée

une dynamique d'équipe qui porte. Avec sa compagne, iels sont dans une envie de fonder un lieu de vie et d'accueil assez horizontal au sein duquel serait expérimenté de l'habitat partagé.

La question de la propriété du lieu est très importante selon **Louise**, coordinatrice du Gerpla, permanente responsable du LVA Regain dans les Pyrénées-Atlantiques : cela va déterminer comment les personnes vont être capables de s'investir dans le lieu et de créer du commun.

*Une fois le lieu en
fonctionnement comment
s'aménager du répit ?
Comment préserver
des espaces d'intimité ?*

Florent est porteur de projet d'un lieu pour 5 jeunes qui devrait ouvrir en 2026. Dans son projet sont prévues deux permanentes et une assistante permanente. Il se questionne sur le répit qu'on s'offre en équipe pour que l'accueil soit qualitatif : comment prendre soin de soi et de l'équipe ? On lui a conseillé d'accueillir 7 jeunes pour pouvoir embaucher deux personnes de plus. Il

se demande si c'est une bonne façon de procéder. D'après **Paul**, envisager des accueils supplémentaires pour une raison financière n'est pas forcément la bonne solution.

Certain-es se posent la question de l'embauche d'un-e apprenti-e pour permettre de souffler. **Muriel**, assistante sociale porteuse d'un projet de lieu pouponnière ou d'accueil parents-enfants, met en garde sur la possible fausse bonne idée de l'embauche d'apprenti-es pour venir combler une équipe. Former des apprenti-es prend du temps et de l'énergie, elle estime que sur des petites structures telles que les LVA il faut interroger cette pratique.

Pour l'équipe du **LVA 3 petits pas**, c'est aussi une grande chance pour les apprenti-es et les stagiaires de pouvoir découvrir un LVA dans leur cursus de formation, il serait dommage de les en priver. Plusieurs possibilités existent, les services civiques pour des tâches administratives, les CEJ (contrat d'engagement jeune) pour les jeunes de moins de 26 ans.

Paul Pegliasco souligne que le taux d'encadrement dans un LVA est d'un

adulte pour trois accueilli-es. Non pas en permanence, mais dans l'effectif global. Or les apprenti-es et les stagiaires ne rentrent pas dans le taux d'encadrement, iels ne peuvent se substituer à un poste salarié.

Quels sont les droits, devoirs et limites en ce qui concerne l'autorité parentale ?

Il s'agit là d'avoir la liste des actes usuels et non usuels du département. C'est une discussion qui a lieu entre le département et les parents et qui aboutit à une liste que l'on peut avoir sur demande.

L'atelier se clôture sur une question : Comment peut-on s'associer pour

faire en sorte que la loi ne soit pas interprétable, afin d'accompagner au mieux les porteur.euses de projet ? En effet, les départements sont inégaux dans le traitement qu'ils réservent aux porteur.euses de projet et aux LVA implantés sur leur territoire. Certains s'octroient des largesses sur le cadre législatif, l'interprètent en leur faveur ou assimilent les lieux à des établissements. Une réponse se trouve peut-être dans cette volonté naissante de se rapprocher entre collectifs de lieux malgré nos différences, de porter ensemble notre engagement dans les lieux, de défendre ensemble les lieux existants et les porteur.euses de projet parce qu'ensemble nous avons plus de poids !



I • Article D316-3 du CASF (version en vigueur depuis le 01 avril 2010) :

Selon les cas, les personnes énumérées au I de l'article D. 316-2 peuvent être adressées ou orientées :

1. par un président de conseil général, un préfet de département, une autorité judiciaire, un directeur général d'une agence régionale de santé ;
2. par un établissement de santé, un établissement ou un service social ou médico-social ;
3. par la famille, le représentant légal ou l'entourage des intéressés ;
4. par les commissions mentionnées à l'article L. 245-1 ;

Les autorités, les personnes physiques et morales et les commissions précitées peuvent être extérieures au département d'implantation du lieu de vie et d'accueil.

II • L'article 69 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012

a supprimé l'avant-dernier alinéa du a) de l'article 279 du code général des impôts (CGI), qui prévoyait la soumission au taux réduit de TVA des prestations relatives à la fourniture de logement et de nourriture dans les lieux de vie et d'accueil (LVA) mentionnés au III de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et, corrélativement, a introduit une mesure d'exonération en faveur de ces organismes. 1° quater du 7 de l'article 261 du CGI.

III • 1° du II de l'article D.316-5 du CASF :

D'un forfait de base, dont le montant ne peut être supérieur à 14,5 fois la valeur horaire du salaire minimum de croissance, qui est destiné à prendre en charge forfaitairement les dépenses suivantes :

- a) La rémunération du ou des permanents et des autres personnels salariés du lieu de vie et d'accueil mentionnés au III de l'article D. 316-1 ainsi que les charges sociales et, le cas échéant, fiscales afférentes à ces rémunérations ;
- b) Les charges d'exploitation à caractère hôtelier et d'administration générale ;
- c) Les charges d'exploitation relatives à l'animation, à l'accompagnement social et à l'exercice des missions prévues au I de l'article D. 316-1 ;
- d) Les allocations arrêtées par les départements d'accueil en faveur des mineurs et des jeunes majeurs confiés par un service d'aide sociale à l'enfance ;
- e) Les amortissements du matériel et du mobilier permettant l'accueil des résidents ;
- f) Les provisions pour risques et charges ;
- g) La taxe nette sur la valeur ajoutée pour la fourniture de logement et de nourriture dès lors que ces services constituent les prestations principales couvertes par le forfait journalier.

VI • Article L.433-1 du CASF :

Les assistants permanents, qui peuvent être employés par la personne physique ou morale gestionnaire du lieu de vie, suppléent ou remplacent les permanents responsables.

Les permanents responsables et les assistants permanents ne sont pas soumis aux dispositions relatives à la durée du travail, à la répartition et à l'aménagement des horaires des titres Ier et II du livre I^{er} de la troisième partie du code du travail ni aux dispositions relatives aux repos et jours fériés des chapitres I^{er} et II ainsi que de la section 3 du chapitre III du titre III de ce même livre.

Leur durée de travail est de deux cent cinquante-huit jours par an. Les modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés concernés sont définies par décret.

(voir décret du 8 juillet 2021)

ATELIER PSYCHISME ET SANTÉ PHYSIQUE

animé par Anne Chartier

Parmi les ateliers du jeudi après-midi s'en est trouvé un au nom énigmatique : psychisme et santé physique. Deux sujets bien vastes pour deux petites heures d'atelier. Mais l'idée d'Anne Chartier, médecin référente protection de l'enfance au département d'Ille-et-Vilaine, n'était pas de nous proposer un exposé thématique qui aurait eu l'ambition de couvrir l'ensemble de ces concepts, plutôt un partage de questionnements, de réflexions et de ressources entre la petite quinzaine de participant·es réun·es sous la chaleur du barnum.

Après une brève introduction pour lancer l'atelier, ce moment a pris la forme d'un grand tour de table où chacun·e exprimait ce que ces deux termes lui évoquait et les paroles se faisaient parfois écho pour approfondir certaines idées. Voici donc une tentative de retranscription des trames de pensée du groupe, réorganisées de façon à montrer l'évolution de la discussion sur chacun de ces sujets et étoffées pour le bien de cet article.

On peut globalement dégager quatre grands axes de cette discussion : tout d'abord le rapport au

corps et à la sensorialité, ensuite le rapport à la médication et aux diagnostics, puis les intersections entre santé physique et mentale, et enfin, les solutions possibles et la difficulté de leur mise en œuvre. Les ressources mentionnées à la fin de cet article permettront de compléter les axes explorés pendant ces échanges.



Le sujet qui a émergé dès les premières prises de parole est celui qui peut sembler le plus évident, le plus visible en tout cas, celui du rapport au corps et à la sensorialité.

Dans le cadre de l'accueil social, il n'est pas rare de voir des jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, lutter avec le rapport qu'ils entretiennent avec leur enveloppe charnelle. Entre valorisation et rejet de leur apparence, entre besoin de rapprochement physique et difficulté d'appropriation de ce contact qui leur a parfois manqué si cruellement. À d'autres moments, le corps permet de dire autre chose, il peut devenir l'incarnation de leur souffrance psychique ou de leur soif d'attention jamais assouvie. Ainsi, une douleur physique exprimée peut parfois révéler un trouble somatophore (qu'on appelle aussi trouble somatique) ou alors un appel destiné aux adultes autour pour qu'on prenne soin, qu'on chouchoute, qu'on s'occupe de ce corps si souvent laissé de côté, abandonné à lui-même et privé du rapport à l'autre. Il s'agit toujours de signes à prendre au sérieux, quelle que soit l'origine de cette douleur. Comprendre la situation dans toute sa complexité est primordial pour ne pas passer à côté de quelque chose d'important, ne pas négliger un appel à l'aide.

Dans les lieux d'accueil, beaucoup d'activités ont pour but de mettre en

mouvement ces corps parfois engourdis par des passés trop lourds, des traitements assommants ou des lassitudes paralysantes. L'activation du corps est aussi un moyen de laisser sortir toute l'énergie accumulée au-dedans, celle qui ronge, qui explose. Confronter les accueilli-es aux éléments, les faire sortir de leur zone de confort et les mettre face à leur capacités souvent inexplorées et insoupçonnées, leur donner une raison de se réjouir de ce qu'ils ont accompli. C'est pourquoi on trouve tant de projets qui s'articulent autour de la montagne, de séjours en mer, de randonnées, de voyages à l'étranger, etc. Il y a là l'espoir d'insuffler de la vie à des corps endormis, d'utiliser l'effort pour relier la tête au corps et tenter de les réconcilier. Quelqu'un-e dans l'assemblée cite le projet Aquarius, qui travaille le rapport à l'eau avec des mineur-es non accompagné-es pour les aider à surmonter leur peur du milieu aquatique, développée bien souvent au cours de leur parcours migratoire. L'objectif est assez simple : il s'agit de dix séances pour apprendre à nager, mais ces séances sont encadrées de cercles de paroles encadrés par des psychologues pour traiter la question du traumatisme à travers cet outil.

Les professionnel·les du social connaissent bien la complexité du rapport au corps chez les jeunes qu'ils accueillent. Ces jeunes qui doivent composer non seulement avec les éléments propres à l'adolescence, entre les surprises et déconvenues liées à l'appropriation d'un corps qui change et le poids étouffant du regard et du jugement des autres. C'est aussi souvent le moment où émergent les questionnements de genre, d'une part parce qu'on traverse des modifications corporelles qui peuvent révéler une dissonance entre le regard qu'autrui pose sur nous et notre propre perception de nous-même, et d'autre part car à l'adolescence les injonctions genrées de la société se font plus pressantes encore et il devient alors de plus en plus difficile d'en faire abstraction. Aujourd'hui, le fait que ces sujets soient présents dans le débat public facilite la mise en mots et l'affirmation de ces réalités pour les jeunes, mais le monde extérieur n'en reste pas moins violent et les structures d'accueil n'ont toujours pas ou très peu d'outils mis en place pour accueillir ces questionnements correctement.

Pour ce qui est de la sensorialité, beaucoup de professionnel·les ont su développer leurs propres outils au fil de leur pratique. Mais depuis un certain temps maintenant, de plus en plus de lieux mettent à disposition des espaces dédiés au sein même de la structure. Le type d'espace qu'on retrouve le plus souvent sont les salles dites Snoezelen. Ce concept apparu dans les années 1970 et développé en France depuis les années 1990 vise à travailler le rapport à la sensorialité en offrant des espaces multisensoriels propices à la relaxation, à la communication et au bien-être. Il s'agit d'un outil très intéressant qui peut permettre de désamorcer des situations de crises, d'ouvrir le dialogue ou simplement d'offrir un moment de réconfort sans avoir recours systématiquement à la médication ou aux restrictions.



Si on peut parfois recourir à ce genre de solutions alternatives, pour autant la thématique de la médication demeure centrale dans le monde de l'accueil social. Qu'on souhaite faire avec ou sans, il n'est dans tous les cas pas possible d'évacuer simplement ce sujet.

Lorsqu'on s'intéresse à la santé mentale dans le cadre de l'accueil social, on se heurte assez rapidement à de nombreux obstacles. Il n'existe pas toujours de dispositif qui permette une prise en charge adéquate, et le manque de personnel et de temps peut conduire à laisser de côté cet aspect pourtant essentiel pour le bien-être des personnes accueillies. Il faut également réussir à obtenir les financements nécessaires pour assurer un suivi de qualité dans ce domaine et les lieux d'accueil se trouvent souvent limités à ce niveau-là. Sans les ressources nécessaires, on peut avoir tendance à gérer en priorité l'urgence physique et les dynamiques de groupe et laisser de côté l'aspect psychique qui peut sembler moins évident de prime abord. La question se complexifie encore lorsqu'on parle d'accueils séquentiels ou de rupture, lorsque les accueilli-es partagent leur temps entre plusieurs lieux d'accueil. Comment mettre en place un accompagnement cohérent et s'accorder entre des structures qui ont des approches et des valeurs divergentes ?

Un bon accompagnement en santé mentale suppose également un lien

étroit entre les structures d'accueil et la psychiatrie, car ce travail doit être basé sur de la confiance, une communication ouverte et la plus grande autonomie de choix possible pour les personnes qui reçoivent ces traitements. Il est primordial de renverser le rapport de force dans le cadre de l'accompagnement à la médication car les personnes suivies sont dans une position de vulnérabilité et les soignant-es se retrouvent alors nécessairement dans une position dominante.

Aborder la question de la médication, c'est aussi réfléchir au-delà de la situation en question. C'est se demander qui l'on cherche à soulager en ayant recours aux substances chimiques : la personne accueillie ? Le groupe ? L'établissement ? La société ? Si on considère le recours massif, quasi systématique, aux médicaments dans les institutions aujourd'hui, on est en droit de se demander si la camisole chimique n'est pas qu'un simple outil de gestion de groupe, une solution de facilité pour faire face au manque d'effectif et aux capacités d'accueil bien trop ambitieuses par rapport aux moyens mis sur la table. La

proportion de jeunes à qui on colle l'étiquette de « troubles du comportement », « dérégulation de l'humeur », etc. est si importante et les traitements chimiques surviennent à un âge tellement précoce pour certain·es enfants, qu'il semble raisonnable d'affirmer que dans certains cas la médication est une solution mise en place par facilité et par manque de moyens plus que par réelle nécessité pour l'enfant. Il ne faut pas pour autant adopter la position inverse et prétendre que la médication n'a aucune utilité, pour aucun·e enfant, et devrait être bannie. Certaines personnes accueillies bénéficient grandement de leurs traitements, certaines situations nécessitent d'en passer par là, mais c'est la généralisation du recours à cette médication qui demeure préoccupante et mériterait d'être au moins questionnée.

Enfin, si on envisage la médication comme une solution pertinente dans une situation donnée, il est primordial de réfléchir au projet de soin dans son ensemble et d'anticiper les évolutions possibles. Cette attitude permet de pouvoir se projeter, de ne pas se laisser enfermer dans

une solution à court terme, dans une gestion d'urgence.

En ce qui concerne les diagnostics, on voit ces dernières années qu'on y a de plus en plus recours. La plupart du temps ils ne sont pas co-construits entre les différentes partenaires impliquées dans l'accompagnement social, ils se basent donc forcément sur une connaissance parcellaire de la situation des personnes concernées et ne bénéficient pas d'un apport pluridisciplinaire.

L'autre question que soulève le sujet du diagnostic en santé mentale est de savoir si il sert effectivement la personne diagnostiquée ou s'il ne devient qu'une façon de catégoriser et de pathologiser les accueillies pour simplifier leur prise en charge et justifier dans certains cas le recours à la médication. On se rend compte que dans le cadre de l'accueil social les diagnostics ont tendance à définir la suite de l'accompagnement des personnes accueillies et bien souvent de leur vie toute entière. Dans ce sens, les diagnostics peuvent être enfermants et ne permettent de se projeter au-delà de la case dans laquelle on nous a mis·es.

Il est tout aussi important de souligner qu'à l'inverse, les diagnostics peuvent s'avérer libérateurs pour certaines personnes, notamment pour des difficultés ou des spécificités qui ne se voient pas de l'extérieur. Ils peuvent apporter une compréhension de soi, une déculpabilisation quant à son rapport au monde et aux autres, ainsi qu'une possibilité d'accompagnement plus adaptée. Les diagnostics ne sont donc pas forcément à proscrire, mais tout comme la médication, il faut se demander qui en bénéficie et pourquoi ? Les personnes suivies devraient toujours être au centre de ces questionnements et pas seulement à la fin de la chaîne de décision qui concerne leur accompagnement et leur futur.



Les nombreux recoupements qui existent entre les sujets abordés précédemment nous ont naturellement amenés à parler de l'intersection entre santé mentale et physique. Ces deux concepts étant intimement liés, ils sont à prendre en compte simultanément pour accompagner correctement les personnes.

Si nous prenons le cas des violences par exemple, nous savons aujourd'hui que les répercussions sont à la fois physiques et psychiques. En effet, dans ce genre de situation, l'amygdale s'active, ce qui entraîne la production d'adrénaline et de cortisol, deux hormones sécrétées en réponse à un état de stress. Être exposé·e régulièrement à la violence entraîne non seulement des conséquences physiques, mais peut aussi avoir des conséquences à long terme au niveau psychique. La présence répétée des hormones de stress dans le corps augmente le risque de développer certaines maladies comme des troubles liés au système immunitaire, des cancers, etc.

Si nous regardons plus précisément les cas des violences intrafamiliales, les statistiques de l'INSEE¹ indiquent qu'en 2019 plus de 40 % des plaintes pour violences physiques ou sexuelles concernaient des situations au sein de la cellule familiale des personnes ayant porté plainte. Nous savons aujourd'hui que bon nombre de situations de violences intrafamiliales débutent dès la grossesse,

1 • <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763591?sommaire=5763633>

ce qui signifie que pour beaucoup d'enfants la mémoire traumatique prend racine à ce moment-là. Il apparaît donc essentiel de prendre en considération tous ces paramètres, tant physiques que psychiques, et de les mettre en corrélation pour assurer un accompagnement optimal des personnes concernées.

En tant que professionnel·le de santé, lors d'une consultation le carnet de santé peut être un bon moyen de retracer l'histoire de la personne, de pouvoir discuter avec elle. Si l'auscultation, avec la prise du poids et de la taille notamment, permet de faire un point physique, c'est également l'occasion de parler de leurs peurs, de leurs besoins, etc. Certaines jeunes ont tendance à demander très souvent une auscultation médicale, ce qui peut également être un signe de besoin d'attention, de détresse. En effet, un besoin psychique peut parfois être exprimé via le corps, que cela soit intentionnel ou non. Il faut donc trouver un juste équilibre entre accueillir ce besoin, y répondre et ne pas passer à côté d'un problème médical, et ne pas renforcer cette peur en allant trop dans ce sens non plus, nourrir

ces mécanismes plutôt que de traiter la cause sous-jacente.

Il est important de noter que dans le cas de traumatismes complexes, s'attaquer à la cause sous-jacente n'est pas anodin et doit être réalisé avec beaucoup de soin et un accompagnement approprié. Dans tous les cas, la personne se trouvant en détresse aiguë devra d'abord être stabilisée avant même d'envisager aborder le traitement du trauma en soi.

Pendant longtemps, la question de la santé mentale a été largement ignorée et les prises en charge étaient donc au mieux inadaptées, au pire inexistantes. Le monde de l'accueil social n'a évidemment pas fait exception et nous nous rendons compte encore aujourd'hui que les institutions se focalisent sur les « problèmes comportementaux » et les « actes posés » par les accueillies, sans chercher plus loin, sans essayer de comprendre les traumatismes à l'origine des comportements et donc sans proposer de solution qui aiderait effectivement la personne concernée à avancer sur ces problématiques et à se sentir mieux dans sa propre vie.

L'apparition de ce sujet dans le débat public a poussé l'État à mettre en place des dispositifs qui vont dans ce sens. C'est ainsi qu'on a créé les deux programmes Santé Protégée et Pégase, des dispositifs dont le but est de mieux prendre en charge la santé mentale des enfants placés car ceux-ci sont plus exposés à développer des problèmes de santé, à faire face à des difficultés d'insertion sociale, etc.



Si l'on sait aujourd'hui qu'une prise en charge multifactorielle serait bénéfique dans le cadre de l'accueil social, pour autant sa mise en pratique n'est pas simple, notamment pour des raisons financières.

Pour reparler des deux dispositifs d'état cités précédemment, il faut savoir que leur application coûterait près de 2 000 € par enfant, ce qui complique les négociations pour obtenir leur financement. Il faut garder à l'esprit cependant qu'une action de prévention et d'accompagnement plus précoce permettrait non seulement de soulager plus tôt les souffrances de ces enfants, mais également de faire

des économies sur leur accompagnement futur et de ne pas intervenir seulement une fois les traumatismes passés et les difficultés sociales installées.

Pour que ce type d'initiative fonctionne, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur tout un réseau de professionnels de santé intéressés par la protection de l'enfance et investis dans cette mission, et de parvenir à une véritable coordination de ce réseau.

La question du financement est centrale dans la gestion de la santé des jeunes accueillis. Le plus souvent, l'État et les départements se renvoient la balle et personne ne veut endosser la responsabilité du financement de ces accompagnements. Il faudrait que toutes les partenaires (ARS, ASE, MDPH et CPAM) soient impliqués et travaillent ensemble pour prendre en charge correctement la santé mentale des jeunes placés grâce à des dispositifs co-portés.

Seulement, on touche ici au cœur du problème, puisque ces questions viennent confronter plusieurs lo-

giques (économique, sociale, politique, médicale, philosophique), qui ne peuvent fonctionner de concert qu'à condition d'une volonté politique forte pour qu'il en soit ainsi. Tant qu'on invoquera des raisons économiques pour ne pas répondre à des besoins sociaux, alors l'accompagnement des jeunes placées ne pourra être que lacunaire en matière de santé mentale.



Après presque deux heures d'échange et de questionnements, Anne Chartier nous a proposé de terminer cet atelier par un visionnage collectif, qui venait étrangement faire écho à nos discussions au cours de l'atelier, ainsi qu'à la présentation du matin sur la théorie de l'attachement. Il s'agissait

d'un extrait du documentaire Lóczy, consacré à la pouponnière du même nom créée à Budapest en 1947 par Emmi Pikler. À travers cette initiative, elle a cherché comment apprendre aux bébés à supporter les moments de solitude. La démarche qu'elle a adoptée alors dans cette pouponnière consistait à mettre l'accent sur le soin apporté dans les moments d'interaction et de partage afin d'offrir des outils aux bébés, qui pourraient ensuite les réutiliser dans les moments où une régulation émotionnelle est nécessaire. Lorsqu'un·e enfant se sent sécurisé·e dans ses relations d'attachement, iel peut ensuite découvrir ses propres capacités motrices, explorer, grandir. Ainsi, le bien-être psychique conditionne le bien-être physique et vice-versa.

Ressources mentionnées au cours de l'atelier :

David Le Breton – *Corps et adolescence*, Coll. Temps d'arrêt, Éd. Yapaka (version PDF disponible gratuitement en ligne) :

► <https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-87-lebreton-corpsadolescence-web.pdf>

Brochure des HCL sur l'accompagnement des personnes borderline et sur la gestion des crises émotionnelles :

► https://proches-borderline.org/wp-content/uploads/2024/01/Plaqueette_care_Hopital-Edouard-Herriot_06-22_web.pdf

► <https://www.chu-lyon.fr/gerer-crise-techniques-outils-de-gestion-emotionnelle>

Capsules vidéos de l'IUJD sur le trauma complexe : <https://capsuletrauma.com/>

Centre National de Ressources et de résilience, pour les psychotraumatismes : <https://cn2r.fr/>

Podcasts France Culture sur les jeunes et la santé mentale :

- Santé mentale des jeunes : l'urgence d'agir :

► <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/etre-et-savoir/sante-mentale-des-jeunes-l-urgence-d-agir-7139076>

- Jeunesse, le mal de vivre (série en 4 épisodes) :

► <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-jeunesse-le-mal-de-vivre>

Podcast de Joanna Smith sur les violences sexuelles chez les enfants :

► <https://podcast.ausha.co/protéger-son-enfant-des-violences-sexuelles?s=1>

Passer par le corps, Revue enfances & PSY, Éd. Êrès voir chapitre « Effluve de peau » : l'odyssée d'un corps en quête de reconnaissance. :

► <https://www.editions-eres.com/ouvrage/5128/passer-par-le-corps>

Film à venir, adapté du livre Le présent infini s'arrête, Mary Dorsan, Éd. P.O.L.11 :

► <https://www.babelio.com/livres/Dorsan-Le-present-infini-sarrete/728462>

ATELIER « CLINIQUES DE L'INTIME »

animé par **Natacha Aubry et Thierry Trontin**

Éclosion d'un livre - *Dépliant leurs propos au rythme de notre écoute et de nos questions, Natacha et Thierry nous ont offert bien plus qu'une simple présentation de leur ouvrage. Partageant à l'envi bouts d'expérience, lambeaux de doute et autres fragments politiques, ils se sont en effet attachés à nous éclairer sur la nature de ces mouvements intérieurs qui dans nos pratiques éducatives souvent nous traversent, parfois nous étreignent. La mise en mots de nos affects nous est alors apparue comme une nécessité, ne serait-ce que pour tenir dans le quotidien de nos lieux et préserver la qualité des accueils qui y ont court. C'est en tout cas dans ce paysage-là que se sont déroulés nos échanges, chacun saisissant depuis les rives qui lui sont propres les conditions d'éclosion de ces Cliniques de l'intime.*



Au commencement était le besoin de s'échapper

Thierry : Je ne peux vous parler de la genèse de ce livre sans mentionner mon expérience antérieure d'éducateur en MECS¹. Il arrivait parfois que certains jeunes mettent le lieu à mal et nous étions alors quelques-uns à penser qu'un éloignement temporaire serait bien plus satisfaisant qu'une exclusion définitive de l'établissement. Nous les avons donc emmenés en voyage, à commencer par des mini-séjours de randonnée dans les monts d'Auvergne. Munis de nos sacs de couchage nous dormions à la belle étoile et chemin faisant nous tentions de façonner au fil de la relation avec ces derniers quelque chose qui tienne et qui fasse lien. Nous leur propositions de courts séjours dits « de rupture », qui finalement les arrachaient à leur quotidien institutionnel et surtiraient les plaies qu'ils n'avaient de cesse d'exposer via quelques agissements réputés inappropriés. Au vu des résultats éducatifs sensiblement perceptibles dans l'après-coup, nos directions, bien plus militantes et engagées à l'époque que les gestionnaires patentés d'aujourd'hui, nous ont progressivement fait confiance

jusqu'à autoriser des projets plus ambitieux, et c'est ainsi que nous avons organisé des voyages au plus long court et sur des territoires plus lointains, au Maroc, en Mongolie, en Laponie. Nos séjours se sont progressivement constitués sous forme d'itinérances collectives, individuelles parfois, et nous avons comme cela construit un outil qui à chaque reprise ne manquait pas de faire ses preuves ; puis, souhaitant le pérenniser, nous avons choisi de créer notre propre structure. Or le territoire à partir duquel nous agissions, à savoir le département du Puy-de-Dôme, était éminemment réfractaire à l'idée de voir des jeunes placés sous sa responsabilité partir en séjour à l'étranger. Tout se passait comme si l'au-delà des frontières nationales représentait d'emblée un objet de menace, et il était alors impossible de leur faire entendre que « quand même ça valait le coup ». Il nous aura fallu pas moins d'une dizaine d'années pour parvenir, non sans concession, à créer notre lieu de vie dans le Puy-de-Dôme, qui jusqu'alors n'en comptait pas et préférerait même se position-

ner à l'encontre de l'organisation de séjours de rupture depuis son territoire. Sauf qu'à un moment donné le besoin de disposer de structures susceptibles d'accueillir et d'accompagner les adolescents que l'on dit aujourd'hui « cas complexes » pour ne plus dire « incasables » est devenu tellement impérieux que le département s'est décidé à autoriser un certain nombre de LVA. Nous avons profité de la situation pour donner vie à notre projet, en stipulant dans un premier temps que nous ne voyagerions plus à l'étranger tout en nous disant que dans un deuxième temps, une fois l'ouverture de notre lieu effective, nous pourrions nous évader à nouveau. Aujourd'hui l'idée du voyage reste bien ancrée dans nos intentions comme dans nos pratiques, et nous maintenons l'organisation d'un séjour par an. Nous faisons pour l'heure le tour des îles méditerranéennes : certes moins ambitieux que d'emmener les jeunes en Afrique ou en Asie, mais cela nous convient. À l'époque, pour soutenir notre projet,

nous avons créé une association indépendamment de la MECS, et ce faisant avons pris le temps d'écrire sur nos expériences itinérantes, notamment parce que nous rencontrions de grandes difficultés à convaincre nos collègues de la nécessaire bouffée d'oxygène éducative que constituaient les séjours que nous organisions, et pour les jeunes les plus fragilisés et pour les équipes. Mais tout se passait comme si la perspective de réactiver du vivant dans l'institution leur était insupportable. Alors nous nous sommes mis à écrire, à publier des livres, à intervenir dans les établissements de formation en travail social et à participer à des émissions radios, sur France Inter² notamment ; nous avons par ailleurs réalisé un moyen métrage qui a été primé au Festival du Film d'Action Sociale³ ; et communiquant de la sorte sur nos pratiques, nous avons progressivement acquis une certaine reconnaissance. Sitôt avons-nous appris que le département nous autorisait à créer un lieu de vie, nous avons

1 • Maison d'enfants à caractère social.

2 • <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-temps-d-un-bivouac/clipperton-et-educateurs-voyageurs-2342852> ; <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/carnets-de-campagne/le-puy-de-dome-2-4-4071030>.

3 • <https://www.irts-lorraine.fr/animation-regionale/festival/>

fait le choix politique de nous constituer en SCOP⁴, dans l'évitement de tout fonctionnement hiérarchique, dans la perspective d'un partage réel et équitable des responsabilités et dans l'assurance d'une gestion de notre structure par nous-mêmes. Aujourd'hui nous sommes 5 coopérateurs sur un total de 7,5 ETP⁵ en poste sur le lieu, et dans l'idéal nous aimerions que tous fassent partie de la SCOP ; néanmoins nous laissons volontiers le temps et le choix à nos

collègues non associés de rejoindre la société, à terme, car non seulement il faut qu'ils se sentent prêts mais aussi qu'ils acceptent les conditions particulières de présence et de travail sur le lieu que nous leur proposons. L'accueil de jeunes dits « cas complexes » âgés de 14 à 18 ans que nous accompagnons parfois au-delà de leur majorité lorsqu'ils ont été placés mineurs au LVA ne saurait en effet faire l'impasse d'un engagement certain dans le métier.

De l'urgence d'écrire pour réajuster les pratiques

Thierry : Ainsi cette urgence de l'écriture est-elle née de nos pratiques éducatives antérieures. Elle s'est rapidement imposée sur le lieu de vie, sous la forme de mots déposés dans un petit cahier. La transcription au fil des pages de nos joies mais aussi de nos douleurs et de nos difficultés ont progressivement donné à entendre quelque chose de nos intimes, que nous n'hésitions plus à partager.

Et puis il y a eu cette rencontre avec Manon Salmon venue tourner un documentaire⁶ sur le lieu en période de confinement, et qui finalement restera presque un an à nos côtés, devenant à son tour permanente du lieu dans le cadre d'un remplacement. Celle-ci nous a offert un joli carnet. L'un d'entre nous l'a nommé « livre-écrin » comme pour mieux souligner encore sa fonction de reliquaire de nos in-

4 • Société coopérative de production ou société coopérative et participative (anciennement société coopérative ouvrière de production).

5 • Équivalent temps plein.

6 • Salmon, M. *La réponse de l'autre. Entendre la souffrance adolescente*. Documentaire, 52mn, 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=mjWAwTWSkU>.

times, ces fragments de nous qui parfois ne parvenaient à s'y lover que péniblement tant leur délivrance nous était à chacun fragile et précieuse à la fois. C'est dans cet étui rempli de l'entrelacs de nos émois que nous avons puisé la matière nécessaire à l'écriture de notre ouvrage *Cliniques de l'intime*. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente⁷. D'ailleurs, celui qui plonge dans le documentaire de Manon Salmon se laissera facilement emporter par le mouvement des flots et ressacs institutionnels, et ne tardera pas à percevoir en creux des ballottements du quotidien les interrogations des professionnels quant aux difficultés issues de la fabrique d'un accueil inconditionnel en réponse aux angoisses des plus jeunes.

Natacha : Adeptes d'une « clinique au pied du carton » incitant à quitter le cabinet pour partir à l'écoute d'instants aux prises avec le dehors et la grande exclusion, je ne pouvais envisager mon métier de psychologue au LVA autrement qu'en l'exerçant in situ, au plus près des jeunes accueil-

lis et de ce qui les traverse au quotidien. Lorsque j'ai rejoint l'aventure, c'était en tant que psychologue libérale mais en totale immersion dans le lieu. La clinique est vivante et n'a de sens que dès lors qu'elle délaisse le confort du divan et la clarté de l'hallogène pour s'inviter dans le vivre-avec. Il lui faut se frotter aux aspérités du réel, et ce de manière délibérée. Très vite je me suis ralliée à l'équipe et nous avons trouvé un premier point de butée. Nous avions dans les débuts fait le choix d'accepter que des personnes autodidactes viennent travailler sur le lieu, or nous avons vu se produire des passages à l'acte éthiquement irrecevables, de nature à ce qu'il faille opérer quelques points d'arrêt. Du reste, certains collègues diplômés rencontraient de grandes difficultés à réfléchir et à réajuster leur rapport à l'autre accueilli, quand bien même les dysfonctionnements étaient évidents. Cela nous a questionné et nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il était impossible de partager le quotidien d'un jeune sans avoir à en dire quelque chose qui

7 • Aubry, N. et Trontin, T. (2023). *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente*. Chroniques Sociales.

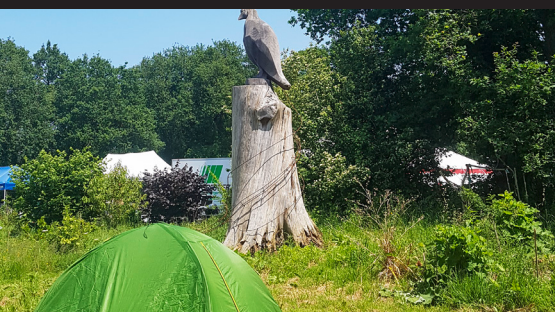


Cette année marquait aussi les 40 ans du GERPLA.





Les diverses festivités et les temps "off" riches et enjoués ont été l'occasion de célébrer cet événement.



soit de l'ordre de la joie, de la peine ou encore de l'agacement, « et ça, ça s'écrit ». Au début nous avons publié quelques articles⁸ de présentation de notre lieu dans Lien Social, une revue qui hélas n'existe plus depuis janvier dernier⁹. Puis nous avons dû nous séparer de certaines personnes, ce qui n'a pas été sans nous

affecter et nous avons écrit un premier texte sur l'intime. Je me souviens avoir à ce moment-là fortement invectivé certains membres de l'équipe et ce livre-écrin, loin de constituer un support où régler nos comptes, est tout simplement devenu ce cahier dans lequel nous pouvions (nous) parler vrai.

Sur le tableau blanc du prêteur s'écrivent nos mots intérieurs

Natacha : Ce livre-écrin a rapidement pris la forme d'un support clinique, d'un objet tiers donnant à percevoir quelque chose d'une institution en train de se faire. Le processus d'écriture permettait à chacun d'entre nous de s'adresser à soi comme aux autres. Nous apprenions ainsi à nous parler, et par là même parvenions à désamorcer collectivement ce qui pouvait faire tension, crispation, effraction. Ensuite nous avons moins ressenti le besoin d'investir cet « outil d'écrire », notamment parce que l'équipe était plus apaisée et nous pouvions échanger sans nous heurter à quelque incompréhension ; puis il y a quelques semaines nous l'avons ressorti et utili-

sé à nouveau. Il est à ce jour devenu un objet clinique au service de la circulation de la parole institutionnelle que nous ne manquons pas de mobiliser dès lors que le besoin d'un tiers objectivé se fait ressentir. Pour mieux comprendre les difficultés à se rencontrer ou les points d'énigme sur lesquels nous butions parfois en creux des relations tissées avec nos pairs et les plus jeunes, nous avons expérimenté différentes manières de mettre nos maux en mots : mise en écriture automatique, rédaction d'un poème, d'une chanson ou d'un récit de l'ordinaire. Notre livre-écrin n'est pour l'instant ouvert qu'aux permanents, mais au fil du temps ce besoin d'écrire et le pou-

voir que nous lui conférons quant à nous permettre de toujours mieux interagir avec l'autre ont progressivement investi un support nouveau : un tableau blanc et son lot de feutres de couleurs mis à la disposition de tous. Tout un chacun, accueilli comme accueillant, peut désormais adresser une parole ou un dessin à l'autre, aux autres, en le portant résolument au regard de tous ; et cette surface d'écrire devient alors ce média à partir duquel les intimes se dévoilent, les inquiétudes se disent, les subversions se tentent, les pulsions s'expriment, les interdits se discutent et les tensions se désamorcent, animant ainsi les conversations que nous pouvons avoir au moment des repas notamment. Il fut un temps où nous avions des adolescents qui n'avaient de cesse de dessiner des sexes. Un jour je leur ai fait part de mon incapacité à saisir l'amour dans les figures phalliques qu'ils se plaisaient à tracer sur le tableau ; et tour à tour nous nous sommes mis à griffonner des bouts

de poèmes en réplique à ces sexes dans le but de saisir autrement que par la suggestion des traits la notion pulsionnelle qui habite nos corps et nous agite tous. La question de l'acte sexuel restant un point d'énigme, nous nous autorisions alors à le considérer de deux manières distinctes : soit par le biais de représentations qui ne manquaient pas de faire intrusion, soit à partir de nos expériences amoureuses et des savoirs intimement situés que nous avions chacun développés sur le sujet. Nous pouvions là décider d'en dire quelque chose aux autres afin d'en saisir la douceur des contours. Ainsi la mise à l'écrit de ce qui pouvait nous traverser, mais aussi les films et la musique auxquels nous étions sensibles, ont-ils constitué autant de supports propices à l'appréhension de cette question du sexuel, fondamentalement humaine du reste. L'un des jeunes que nous accueillons s'est, à titre d'exemple, récemment emparé du slam pour s'exprimer à sa façon sur le sujet.

8 • Aubry, N. et Trontin, T. (2020, 31 août). *Réinventer le quotidien*. *Lien Social*, 1276-1277, 28-30 ; Aubry, N. et Trontin, T. (2021, 4 octobre). *Les chemins de l'intime, un voyage vers l'autre ?* *Lien Social*, 1301, 26-27 ; Duée, G. (2022, 14 novembre). *Infirmière dans un lieu de vie et d'accueil : une pratique buissonnière ?* *Lien Social*, 1326, 26-27 ; Aubry, N. (2023, 04 septembre). *Danser sous l'orage*. *Lien Social*, 1342-1343, 36-37.

9 • Le dernier numéro de la revue *Lien Social* (n° 1353) est paru le 16 janvier 2024, après un peu plus de 35 ans d'existence.

La clinique est une invention née du croisement des intimes

Natacha : Ainsi avons-nous invité les plus jeunes à s'exprimer sur leurs intimes, en quelques mots, sous la forme d'un prétexte, dans l'idée sous-jacente que nous puissions mieux les accueillir et qu'ils puissent eux-mêmes mieux s'accueillir. La clinique nous est alors apparue comme une invention du quotidien, une création multiple se nourrissant de l'ordinaire et non pas exclusivement de dogmes et autres corpus disciplinaires qui s'en sont fait une spécialité : bien qu'éclairant nos pratiques, nous refusions de les ériger en une pensée unique. (P)artisans d'une clinique plurielle faite de nos modes de construction et « amis, amours et emmerdes¹⁰ » respectifs – qui durent et perdurent –, nous nous sommes d'emblée décalés de la question de la distance, de cette « bonne distance » et de ce « moi-professionnel » supposé s'activer et se désactiver à chaque fois que nous passons la porte du lieu de vie, dans un sens comme dans l'autre. Pour ma part je ne sais ce que cela signifie, il y a quelque chose de schizophrénique que je ne parviens à saisir ; en revanche je veux bien échanger

sur mes empêtements en respect du non-franchissement de cette bordure séparant l'espace de mon intime de celui de mon extime. L'extime revêt une dimension d'association, à l'instar de cette écriture sans retenue que nous livre Michel Tournier dans son *Journal extime*¹¹. Les adolescents accueillis au LVA peuvent effectivement nous convoquer, comme cela, au seuil de la relation, par le biais d'un phrasé en roue libre dans lequel nous sommes pris parfois lorsque la colère nous étreint. Ils sont de très bons thérapeutes en ce qu'ils savent repérer nos failles et s'y introduire, nous obligeant ainsi à interroger nos dernières certitudes et, ce faisant, à sans cesse gagner en humilité. Dès lors, soit nous en parlons de manière franche en réunion sur un mode plutôt réactif répondant de l'extime ; soit nous parvenons à suffisamment en élaborer les effets et les impacts en mobilisant la métaphore. Sise en creux du rapport ténu que nous entretenons avec l'écriture, la fonction métaphorique va s'immiscer dans la manière de leur tendre ce support tableau, autrement dit dans les valeurs artistique

et communicationnelle que nous ne manquerons pas de leur proposer de surcroît ; et nos cliniques vont ainsi prendre appui sur celles des adolescents, à partir de cet extime qu'ils nous adressent. Ainsi faisons-nous le choix dans nos textes d'une écriture très libre, poétique, associative, en contrepoint des espaces de nos intimes qu'ils intrusent, des états dans lesquels ils nous mettent et des positions qu'ils nous obligent alors à tenir. Ainsi jouons-nous par ailleurs de la pulsion scopique¹² en réponse à ce qu'ils donnent à voir du rapport qu'ils entretiennent avec leur corps, ce corps qu'ils abîment sciemment parfois pour en éprouver les zones de résistance. Il ne s'agit pas de déplier l'entièreté de nos histoires personnelles, mais bien de percevoir les limites de ce qui peut être délivré au monde pour ne pas aller au-delà, de le leur faire savoir, et de rester attentifs à ce que cela provoque en eux en termes de restauration de ces différents territoires de l'intime car il leur arrive de venir (s')appuyer à ces en-

droits-là, avec justesse, pour tenter de mieux se figurer ce qui fait mal, ce qui atteint, et partant d'interroger les distances et frontières qui leur sont propres. Certains ont été traumatisés dans leur parcours du grandir et ont signé comme un pacte des corps, et de ce fait nous pouvons nous retrouver dans un face à face à la proximité déroutante d'où surgit la question : « et si je fais ça, que vas-tu me faire en retour ? », à laquelle il nous faut répondre non pas par du rien mais par du vide, du silence, ouvrant ainsi un espace qu'ils peuvent habiter d'une parole, d'un geste, ou d'un silence à leur tour. Et c'est bien à ces intervalles-là que s'entrecroisent les cliniques de l'intime, à la jonction des points d'achoppement de ce qui est possible et de ce qui demeure impossible, pour l'un comme pour l'autre. Il conviendra alors de faire preuve de patience et d'humilité, et d'arpenter un bout de chemin avec eux pour qu'ils se voient à terme suffisamment cortiqués dans le repérage et la compréhension de leurs propres pulsions.

10 • *Mes emmerdes*, chanson de Charles Aznavour (1976) :

<https://www.youtube.com/watch?v=2r5eblTPaAI>.

11 • Tournier, M. (2004). *Journal extime*. Folio.

12 • La pulsion scopique que Freud nomme « le plaisir de regarder » (Schaulust) se situe dans une dimension de curiosité sise entre le voir et l'être vu.

Au diable la bonne distance car

« enfin, il y a sûrement quelque chose à leur dire »¹³

Natacha : La clinique est aussi née de crispations logées en creux de nos pratiques, au sujet notamment de cette « bonne distance » - point d'agacement s'il en est - que j'évoquais à l'instant. Les stagiaires que nous accueillions étaient convaincus du bien-fondé de cette foutue « bonne distance » qui leur était présentée comme le Saint Graal de la relation éducative dans les centres de formation. Un jour je leur ai dit que j'étais excédée par cette notion fourre-tout et leur ai proposé de réfléchir sur la notion de distanciation, à mon sens bien plus appropriée à ce à quoi nous devons être vigilants dans notre rapport à l'autre. La distanciation correspond à la distance qui existe sur le plan psychique entre deux individus et qu'il est tout à fait possible de mesurer. N'est-ce pas d'ailleurs du fait d'une élaboration psychique menée par mes soins et suffisamment avancée que je parviens à ne pas répondre

à l'autre de manière réactive et, ce faisant, à ne pas lui léguer un bout trop étendu de mon intime ? Cette posture est comparable à celle que nous pouvons observer dans le portage d'un nourrisson : si physiquement je porte mal un enfant et que je ne le tiens pas fermement contre moi il risque de tomber, et il s'agit bien ici de la distance entre nos deux corps ; mais si psychiquement j'enveloppe trop l'enfant jusqu'à finalement l'« avaler » au lieu de le soutenir, nous sommes là sur une question de distanciation, qui à mon sens s'origine dans l'énoncé lacanien : « Mais enfin, il y a sûrement quelque chose à leur dire. » Que nous soyons sensibles ou non à ses travaux, il convient de souligner les réflexions que Jacques Lacan¹⁴ a portées avec Georges Daumezon¹⁵ sur les questions de « comment je m'adresse à l'autre » et « d'où je parle »¹⁶, qui non seulement nous convoquent dans nos fonctions de soignant – psy-

13 • « [...] les autistes n'arrivent pas à entendre ce que vous avez à leur dire en tant que vous vous en occupez. Mais enfin, il y a sûrement quelque chose à leur dire ». Dans Miller, J et Lacan, J. (texte établi par). (2017).

Jacques Lacan Conférence à Genève sur le symptôme. *La Cause du Désir*, 95, 7-24.

<https://doi.org/10.3917/lcdd.095.0007>.

14 • Jacques Lacan (1901-1981), psychiatre et psychanalyste français.

15 • Georges Daumezon (1912-1979), psychiatre français.

chanalyste, psychologue, éducateur – mais aussi et surtout dans ce que nous sommes chacun, psychiquement, et dans ce que nous faisons des réverbérations de la parole de l'autre en nous. Et c'est là qu'advient inévitablement le legs de bouts d'intime de soi, d'autant plus qu'en LVA la permanence éducative n'est que peu propice à ce que l'intime puisse se dérober sans cesse, contrairement à un contexte de travail aux horaires bien déterminés permettant de tenir autrement une posture supposée plus solide jusqu'à la fin de notre service. Cette question du partage de nos intimes se doit donc d'être pensée à sa juste valeur, comme un outil au service de la rencontre qu'il nous faut saisir lorsque celle-ci se manifeste,

sans chercher aucunement à l'esquiver. Travailler en lieu de vie, c'est accepter que nos affects soient mis à l'épreuve, nous obligent alors à nous (re)présenter tels que nous sommes ; et lorsque parfois nous pleurons, nous nous sentons libres de pouvoir en dire quelque chose. Appréhender dans le réel de nos pratiques cette notion de distanciation permet de saisir la position d'objet dans laquelle l'autre nous met parfois et de s'en dégager pour s'ancrer à nouveau dans le subjectif. Parce qu'il est insupportable de se sentir corvéable à merci, nous nous surprenons de rappeler à l'autre que nous avons un corps, nous aussi, et que ce corps engagé dans la relation ne peut être assujéti en tous points.

L'instituant provient des jeunes, n'en déplaie à nos décideurs

Natacha : Il s'agit là de clinique et d'une forme de sémiologie¹⁷ conduisant à penser que les demandes qui nous sont faites par les

politiques de « réparer » et de « redresser » les adolescents sont de l'ordre du fantasme, et deviennent de ce point de vue absolument in-

16 • Voir Czermark, M. (2012). D'où parlons-nous? Dans *Patronymies. Considérations cliniques sur les psychoses*. Érès. (pp.345-354).

17 • Dite le plus souvent sémiotique, la sémiologie est la science qui étudie les systèmes de signes, de signification.

congrues. En effet, l'interpellation des plus jeunes ne se conjugue-t-elle pas au présent d'un besoin vital d'ancrage plutôt qu'au futur d'un désir restant impossible à formuler en l'état ? Cliniques de l'intime se veut aussi rendre compte de ce que nous tentons de penser et d'agir à partir de ces points d'achoppement qui nous bousculent, des questionnements qui en émergent ainsi que des limites qu'il nous faut parfois franchir en réponse aux insoutenables injonctions paradoxales dont nous sommes l'objet ; et chemin faisant nous arpentons les sentiers de l'éthique, cette éthique qui, à la différence de la morale, nous convoque dans la singularité de nos rapports à la loi et au lien social, et se met en conversation, en discussion, voire en polémique à partir de l'interprétation que chacun peut en faire. Continuellement agités par ces questions de sujet et d'objet que je mentionnais à l'instant et qui nécessitent un temps d'élaboration préalable sans quoi nos propositions éducatives seraient d'emblée vouées à l'échec, nous rappelons à nos décideurs notre incapacité à appliquer à l'endroit des plus jeunes la commande sociale pétrie d'ac-

tivisme efficace qu'ils nous présentent. « Que faites-vous donc avec eux ? » nous renvoient-ils, et nous leur répondons que nous ne « faisons pas rien » tel qu'ils le sous-entendent, car rien c'est l'effondrement, le néant ; mais que nous « produisons du vide », autrement dit que nous évidons la demande sociale de mise en conformité des adolescents qu'ils nous orientent pour créer à la place un espace du possible de la répétition du symptôme. Au LVA La croix des 4 Chemins, nous laissons les jeunes se présenter avec tout ce que cela engage. Cela n'est parfois pas facile à vivre, mais cela nous permet d'écouter depuis notre position de suppléance éducative ce vers quoi ils tendent plus ou moins sciemment ; et ce que nous entendons bien souvent – en tout cas dans les premiers temps de l'accueil – c'est « non, cette commande sociale, je ne peux pas y aller, elle m'est bien trop complexe, même si je suis parvenu un temps à trouver les étayages suffisants pour tenir la barre et faire croire à mon entourage que je pouvais m'intégrer dans le système tel qu'il m'était proposé, là c'est trop ». Dès lors nous invitons chacun des accueillis à expli-

citer ces différents impossibles-là, afin qu'ils nous donnent à mieux saisir la cartographie de leur subjectivité respective. Et lorsque l'un d'entre eux nous confie qu'il n'a jamais eu d'amis et que sa rencontre avec l'autre se traduit par semer la zizanie au vu de l'interprétation très particulière qu'il a de l'amitié, deux options finalement s'offrent à nous : soit nous lui signifions qu'il nous fatigue vraiment à tout bousiller à chaque fois, soit nous tentons de repérer chez lui le point de solitude à partir duquel il sera possible de restaurer le lien aux autres, ce point de solitude façonné au moment de la petite-enfance, à l'aune de blessures affectives nées de l'indétermination entre les demandes formulées et les réponses opératoires

apportées. Prenant racine dans la notion d'accueil, nos cliniques de l'intime sont devenues nos boussoles institutionnelles et la plupart des changements opérés au LVA ont été motivés par une volonté de résorption des insupportables sis en creux de nos rencontres avec les adolescents. Il en est encore deux qui, à ce jour, nous agitent particulièrement et pour ne pas risquer de nous trouver dans une impasse éducative nous pensons à d'autres perspectives, nous explorons d'autres pistes. Nous avons récemment fait part du fruit de nos réflexions à nos mandataires, qui les estiment un brin kamikazes. L'avenir nous le dira... mais quoiqu'il en soit force est de constater que l'institutionnel, ce sont bien les jeunes qui le créent.

*« Pauvre Fletcher, ne te fie pas à tes yeux, mon vieux.
Tout ce qu'ils te montrent, ce sont des limites, les tiennes. »* ¹⁸

Thierry : Qu'en est-il finalement de nos manières d'occuper l'espace ? Quel est notre rapport à l'écoute, au silence, à l'écriture ? Comment faire équipe dans une dimension réso-

lument éthique ? Autant de questions que nous avons souhaité aborder dans Cliniques de l'intime sans pour autant leur donner de réponse. Cet objet-livre a constitué pour

18 • Bach, R. *Jonathan Livingston le goéland*. J'ai Lu. p.121.

nous le meilleur média au service du partage et de la mise en conversation de nos réflexions, à travers l'assemblage de vignettes cliniques et autres bouts de récits variables et variés, mais aussi à partir d'une manière d'exister tout compte fait. Encore aujourd'hui l'écriture, en ce qu'elle nous permet de prendre de la distance avec l'inscription de pensées immédiates et supposées abouties ou au contraire de laisser filer les mots en nos esprits jusqu'à ce qu'émerge du sens, devient cet outil-passerelle vers d'autres formes de perceptions et de rencontres que celles que nous avons cru éprouver au moment de leur advenue. Combien de fois la mise en mots de nos doutes et replis face à la ténacité de points d'énigme chez les accueillis nous a-t-elle permis de ne pas renoncer mais d'entrevoir a contrario des perspectives résolutives que nous n'aurions jamais saisies autrement ? Je me suis pour ma part toujours refusé à décréter qu'il n'y avait plus aucune solution à l'endroit d'un jeune, qu'il n'avait pas sa place au LVA, et que nous étions dans l'incapacité totale d'apporter quelque élément de réponse à sa souffrance. Ce sont d'ailleurs ces discours mêmes

qui m'ont poussé à chercher d'autres solutions et notamment à envisager le voyage comme un support propice au surgissement d'une rencontre autrement salutaire. Dans l'ouvrage j'aborde la situation de ce jeune que nous avons sorti de l'hôpital psychiatrique et qui, parce qu'il pouvait parfois nous agresser physiquement, avait réussi à distiller un véritable sentiment de peur dans le lieu de vie. Alors le soir, pour qu'il puisse enfin s'apaiser et trouver le sommeil, je me suis mis à lui lire des histoires ; et c'est en redécouvrant avec lui Jonathan Livingston le goéland de Richard Bach que je me suis surpris à penser qu'il pouvait être comme le protagoniste de l'histoire finalement, avec ses tentatives à lui, maladroites certes mais entreprises dans l'égal but d'exister aux yeux des siens. La perception que j'avais de ce jeune s'en est soudainement trouvée modifiée et de là est né le texte « Timothé le Goéland »¹⁹.

Natacha : Nous délirons tous en effet, mais n'est-ce pas nos délires qui, mis en partage, nous donnent la possibilité de percevoir dans l'expression de l'autre quelque chose d'une poétique de l'humain ? J'en

ai encore fait l'expérience hier soir, subjuguée que j'étais par les adultes accueillis au LVA Tentative²⁰ et par leur façon d'occuper la scène. J'avais la sensation d'être plongée avec eux dans une sorte de chorégraphie rythmée par l'éviction des corps en présence. L'un d'entre eux se déplaçait sur la pointe des pieds ; l'autre, figurant un sourcier, esquissait de jolis mouvements avec ses cintres en guise de baguettes, ses cheveux longs ainsi répartis de manière à ce qu'il puisse, selon le positionnement de son visage, en présenter une partie ou au contraire le dissimuler. J'ai

vu dans la représentation de ce dernier quelque chose qui rend la relation à l'autre supportable : nous pouvions lorsqu'il nous l'autorisait croiser son regard, l'interpréter, et inaugurer ainsi une rencontre qui ne passe pas par un contact physique supposé trop délicat. Et c'est précisément cela que nous avons essayé de transmettre dans notre ouvrage : cette espèce de merveilleux enveloppé dans le fait de croiser la route de sujets certes abimés, mais qui par le biais de nos accompagnements parviennent à disposer d'appareillages suffisants pour demeurer sur scène.

19 • Trontin, T. « Timothé le Goéland ». Dans Aubry, N. et Trontin, T. (2023). *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente*. Chronique Sociale. pp.89-90.

20 • Lieu de vie et d'accueil situé à Saint-Hyppolyte-du-Fort (Gard) qui depuis 2005 accueille de jeunes adultes sujets à l'autisme.

ATELIER SUPERVISION AU SUJET DE L'INTIME

animé par Nathalie Marion

Partager un temps de supervision au sujet de l'intime sans se connaître vraiment entre nous relevait d'une gageure. Un premier tour de table a donc été nécessaire, pour se présenter les uns aux autres mais aussi pour ancrer cette question dans le quotidien de nos pratiques respectives. Un tour de table duquel a finalement émergé un constat commun : les jeunes accueilli-es dans nos lieux disent que leur intimité n'est pas suffisamment respectée.

Nathalie Marion, psychologue clinicienne, nous a alors invité-es à travailler les notions d'information préoccupante, de vie privée, de secret partagé, d'écrit professionnel et de confidences intimes. Ainsi avons-nous pris conscience que les enfants et adolescent-es qui nous sont confié-es avaient pour la plupart vécu de trop nombreuses situations de bafouement de leur intimité et qu'il importait à présent de leur proposer un espace et un accompagnement qui prennent soin de leurs intimes, pour que chacun-e (ré)apprenne à s'en figurer les contours et à poser les limites à ne plus franchir.

ATELIER THÉÂTRE FORUM

animé par Olivier Bernaux et Anne-Yvonne Kervern

Le théâtre-forum est une technique créée par Augusto Boal, homme de théâtre brésilien et fondateur du « théâtre de l'opprimé », convaincu que le théâtre ne doit pas se contenter de montrer la réalité et l'interpréter, mais doit contribuer à la changer.

À travers la mise en évidence de situations de non-respect et d'oppression, il s'agit d'interroger les habitus de chacun et de chercher collectivement à expérimenter des possibilités d'action pour évoluer et changer le réel.

Olivier Bernaux et Anne-Yvonne Kervern, de la compagnie Organic Bazar, font toucher aux participantes (au nombre d'une quinzaine) la question de l'intimité à travers des exercices de mise en énergie et de cohésion, par un travail autour d'une technique bien connue du théâtre forum : le théâtre image. Il s'agit d'utiliser le corps pour exprimer un point de vue sur un sujet, en l'occurrence l'intimité et l'intrusion.

Par la constitution d'un duo, où

l'un·e est sculpteur·rice et l'autre argile (puis l'inverse), des sculptures sont produites. Cela met en jeu le contact physique et, pour le ou la sculpteur·rice, la prise en compte du ou de la partenaire comme matière et non comme sa chose, la capacité à repérer les résistances, à mettre en confiance. Pour l'argile, il s'agit d'explorer des sensations dans la posture donnée, la capacité de confiance et de lâcher-prise. L'exposition des sculptures fait émerger des points de vue, qui parfois se complètent et parfois s'entrechoquent.

Nous remarquons collectivement que l'intimité peut nous amener à des sculptures repliées sur elles-mêmes où de nombreuses parties du corps semblent protégées. Par

une seule modulation du corps de l'autre on parvient à une ouverture, une élévation. La grandeur de chacun·e s'exprime et se ressent. La participation est engagée.

Le temps d'atelier attribué était relativement court, puisque limité à environ 2 heures. Il n'a pas permis la création de scènes émergeant de situations professionnelles. La fin d'atelier est de ce fait perçue comme un peu frustrante. Mais celui-ci a donné à voir à chacun·e des participant·es des pistes d'expression et de compréhension de l'intime. Ce mode de « débat » peut être réutilisé ensuite par les professionnel·les pour approfondir différents sujets.

CONFÉRENCE

« AUX ORIGINES DU GERPLA IL ÉTAIT... »

Une histoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil (1937-1983), présentée par Yves Frouin, doctorant en sciences de l'éducation et de la formation (UPVM3-ED58-LIRDEF).

Thèse en cours : « Lieu(x) de vie et d'accueil. Éprouver l'utopie »

Je vais tenter de vous raconter une histoire, celle dont vous êtes à la fois les héritiers de ce jour et les passeurs de demain¹. Que les choses soient d'emblée clarifiées : il ne s'agit pas là de « L'Histoire du mouvement des LVA » avec un grand « L » suivi d'un grand « H », mais bien d'« Une histoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil », tricotée depuis ma fonction d'apprenti-chercheur et dont, pas à pas, j'assemble à ce jour les bouts éparés.

Ce qui suit constitue donc et pour l'heure un document de travail, certes déjà empreint de mille précisions mais demeurant sans doute incomplet par endroits, ou devant être nuancé par ailleurs ; raison pour laquelle il m'a paru nécessaire de la partager avec



vous, pour qu'à l'égale de la mienne votre contribution soit prise en compte, et que ce récit historique soit suffisamment empli du réel utopique de vos lieux, ainsi que de la substance de vos discours et de la parole de celles et ceux qui, avant vous, les ont esquissés, habités et éprouvés.

Aussi vous saurais-je gré de me faire part de toute(s) remarque(s), suggestion(s) et/ou autre(s) ajustement(s) qui me permettrait de gagner en rigueur dans la restitution de cette histoire (avec, dans la mesure du possible, documents et/ou références à l'appui) : yves.frouin@laposte.net. Pour information, ce travail fera prochainement l'objet d'une publication dans une revue universitaire ainsi que de la parution d'un ouvrage. Aussi, merci à celles et ceux qui voudraient d'ores et déjà s'en inspirer dans le cadre de recherches en cours de ne pas manquer de mentionner son auteur, en respect des dizaines d'heures de fouille d'archives, d'ancrage contextuel et de rédaction que ce travail a nécessité en vue de la fabrique d'une thèse sur le sujet. Nous parlons là d'éthique, et pour les plus avertis, d'intégrité scientifique.



1934. Cette année-là, une jeune femme nommée Gisèle De Failly, fraîchement titulaire d'un diplôme de psychologie appliquée, participe à un cours d'été dirigé par une certaine Maria Montessori. Un peu plus de deux ans après – nous sommes en décembre **1936** – Gisèle De Failly fait la rencontre d'André Lefèvre, alors Commissaire national des Éclaireurs de France. En dépit des critiques de quelques hauts-fonctionnaires qui ne jurent que par la hiérarchie et voient d'un très mau-

vais œil l'idée que des enseignants formés dans les instituts étatiques puissent acquérir de nouvelles connaissances dans des espaces formatifs jugés par trop libres et horizontaux, tous deux, soutenus par le ministre de l'éducation en poste Jean Zay se lancent en avril **1937** dans la création d'un premier centre expérimental – d'un « *champ d'application de l'éducation nouvelle*² » pour reprendre leurs mots –, basé sur les vivre- et apprendre-ensemble, réunissant instructeurs et stagiaires

désireux de se former à travers l'échange de savoirs et d'outils empreints de pratiques collectives. Et c'est ainsi que naissent à Beaucueil – petit village situé au pied de la montagne Sainte-Victoire – les CEMÉA, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Gisèle De Failly dira quelques années plus tard : « [...] *la création, l'organisation du premier stage représente une sorte de schéma de la longue histoire qui allait suivre et je crois que tous nos responsables peuvent se reconnaître dans le récit qui précède. Les conditions de notre naissance ont marqué les formes de notre vie. Toujours, nous nous sommes trouvés dans une situation précaire, jouant un rôle de liaison entre des milieux divers, travaillant avec l'école publique tout en vivant dans une situation marginale par rapport à la hiérarchie et au système scolaire, conquérant une place, jour*

après jour, par une action « à la base » qui se multipliait et se diversifiait³. »

Deux ans après, nous sommes donc en **1939**, un certain Fernand Deligny est nommé instituteur spécialisé à l'hôpital psychiatrique d'Armentières, près de Lille. Dans son tout premier livre, *Pavillon 3*, dans lequel il revient sur cette expérience asilaire qui marquera profondément la trajectoire de ses engagements à venir, il raconte « [...] *[qu']à trente ans [il s'est] retrouvé « éducateur principal » dans un institut médico-pédagogique, dépotoir régional où des centaines d'enfants anormaux, pour la plupart délinquants plus ou moins chevronnés, espéraient leur retour à la vie normale⁴.* »

La même année, Lucien Bonnafé, médecin et militant de la résistance intellectuelle, crée avec d'autres per-

1 • Tout substantif variable sera, dans cette communication, énoncé sous sa forme masculine, dans le seul souci d'en fluidifier la lecture. Aussi je n'opterai pas pour une écriture dite « inclusive » vers laquelle notre choix se serait a priori porté au vu des rectificatifs éthiques qu'elle suggère – « inclusive », d'ailleurs, à l'endroit du féminin, mais pas forcément à l'endroit d'autres formes d'exister au monde, mais il s'agit là d'une autre affaire. Pour autant et en respect à l'inconditionnelle pluralité de l'être humain, je vous demande de considérer chacun des mots employés ci-après et quoiqu'au masculin dans une acception non genrée.

2 • Failly (de), G. « S'il avait été difficile de naître, il serait plus difficile encore de grandir ». Dans Bordat, D. (1976). *Les Ceméa, qu'est-ce que c'est ?* Paris : Maspéro. p.39.

3 • *Ibid.*, p.40.

4 • Deligny, F. (1944). *Pavillons 3*. Paris : Opéra. p.9.

sonnalités du monde soignant⁵ la « Société du Gévaudan », au sein de l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban-sur-Limagnole, en Lozère – qu'il dirigera de 1942 à 1944. Il est rejoint un an plus tard par un personnage relativement haut en couleur, psychiatre chevronné et anarchiste catalan de surcroît, qui – vous l'aurez deviné – se nomme François Tosquelles. Au fil de longues soirées organisées chez l'un comme chez l'autre, tous deux forgent à grand renfort d'éclats de voix et autres « [...]

*critique[s] de tout ce qui n'[est] pas acceptable dans ce milieu*⁶ » les bases de ce qui deviendra la psychothérapie institutionnelle. Soignants, réfugiés de passage et autres illustres résistants alors planqués dans les combles – nous sommes en temps de rafles et de guerre – participent à ces joyeux échanges aux saveurs de lendemains qui chantent. D'ailleurs je ne sais si Paul Éluard⁷, poète de la liberté s'il en est, ou Georges Canguilhem⁸, dénonciateur de toute norme sociale inféodée au seul diagnostic biomédical, sont des noms qui vous parlent, mais je peux vous dire – et de source sûre – qu'ils sont eux aussi de la partie.

L'année **1945** s'ouvre sous de nouveaux bombardements, les conflits s'intensifient partout en Europe, des milliers d'enfants se retrouvent orphelins et n'ont d'autre solution que

5 • Paul Balvet (1907-2001) et André Chaurand (1908-1981), tous deux médecins-chefs à Saint-Alban.

6 • « [...] *Nous faisons la critique de tout ce qui n'était pas acceptable dans ce milieu* ». Tosquelles, F., cité dans Favereau, E. et Artrières, P. « Une aventure de fous (4/5). Quand le Dr Tosquelles fonde la société du Gévaudan ». Dans *Libération*, 02/08/2016 : https://www.liberation.fr/france/2016/08/02/quand-le-dr-tosquelles-fonde-la-societe-du-gevaudan_1469919/.

7 • Paul Éluard (1895-1952) se réfugie à Saint-Alban de novembre 1943 à février 1944. Deux ans plus tard, il publie aux Éditions Pro Francia *Souvenirs de la maison des fous*, un long poème composé de six portraits de personnes rencontrées lors de son séjour. Voir à ce propos le recueil en prose ironiquement intitulé *L'Immaculée conception* (1930) de Paul Éluard et André Breton (1896-1966), notamment la deuxième section (« Les Possessions ») au fil de laquelle les deux hommes s'attachent à démontrer la porosité des frontières entre le langage des fous et celui des poètes ; *Manifeste du surréalisme* (1924) dans lequel Breton propose un éloge à la folie ; *Caché dans la maison des fous* (2015), court roman de Didier Daeninckx basé sur des faits réels relatant le séjour de Paul Éluard à Saint-Alban ; et *Le Château des insensés* (2024), paru quelques mois avant l'organisation des JN, de Paola Pigani.

8 • Alors qu'il exerce des responsabilités au sein du mouvement de la Résistance, Georges Canguilhem (1904-1995) échappe de justesse à une rafle de la Gestapo et parvient en juin 1944 à gagner Saint-Alban dissimulé sous des vêtements d'ecclésiastique. Il y restera quelques semaines, soignant les maquisards et participant aux réunions animées par Tosquelles au cours desquelles s'élaborent une psychothérapie institutionnelle en devenir.

de commettre quelques larcins pour tenter de s'arracher à la misère qui les étroit. Les autorités françaises ne tardent pas à considérer « [...] *[qu'] il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux ceux qui ont trait au sort de l'enfance tra-duite en justice* », ajoutant que « *[l]a France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains [et que] le gouvernement provisoire de la république française entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délin-quants.*⁹ » Ainsi l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 et ses promesses de prise en charge de l'enfance dite « désordonnée » sont-elles intro-duites dans la législation de notre pays, au moment même où l'ouvrage *Graine de crapule*, écrit deux ans plus tôt, trouve un éditeur acceptant de diffuser les quelques idées nova-trices qu'il contient, à savoir et pour

exemple qu'il faille « *[être] surtout présent lorsque [nous ne sommes] pas là* » – ou comment le mec parvient à définir cette foutue notion de perma-nence en moins de dix mots –, ou bien qu'il faille soit demeurer étonné, soit changer de métier si l'on en vient à glorifier notre dévouement – et hop ! réduite à néant la question de l'enga-gement ! – ou bien encore qu' « *[...] il ne s'agit pas qu'ils prennent l'habitu-de d'un adulte, toi, mais l'habitude de vivre comme tout le monde* » – et voi-là, fin des débats sur l'inclusion¹⁰...

D'ailleurs, petite parenthèse digres-sive : lorsqu'on parle du « père ma-nant » et que l'on est sensible tel que je le suis aux questions de genre, peut-on parler de « mère rustre » ou de « mère grossière » ? Bon, je vous laisse réfléchir... sachant que vous avez un peu de temps devant vous, nous ne sommes pas encore arrivés à mai 68... !

9 • Préambule (exposé des motifs) de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance dé-linquante : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000039295368/> (consulté le 15/05/2024).

10 • « *Sois surtout présent quand tu n'es pas là* », « *Lorsqu'on te parlera de ton dévouement, j'espère que tu seras bien étonné. Ou alors, change de métier* » et « *Il ne s'agit pas qu'ils prennent l'habitude d'un adulte, toi, mais l'habitude de vivre comme tout le monde* ». Dans Deligny, F. (2017). Œuvres. (Édition présentée et établie par S. Alavrez de Toledo. Paris : L'Arachnéen. (Ouvrage original publié en 2007). pp.129/132/131.

Ce même Deligny, que d'aucuns considèrent comme le père spirituel des LVA – pas d'inquiétude, je vous ai aussi trouvé une mère spirituelle des LVA, qu'il conviendra de réhabiliter par la suite tant elle a participé de manière significative au mouvement que nous tentons là de circonscrire –, Deligny donc, après avoir un temps pris la direction d'un Centre d'observation et de triage à Lille pour finalement en dénoncer tous les travers, se lance, avec le soutien d'Henri Wallon¹¹, dans la création de ce qu'il nomme La Grande Cordée. Cette nouvelle tentative consiste à « [...] *[s']occuper, le plus utilement possible, de jeunes gens implaçables [du fait des] psychothérapies inopérantes* ». Il s'agit, précise-t-il, « [...] *[d'une] position prise un peu différente, [à savoir] pas de lit, ni maison, ni foyer [mais] un réseau de séjours d'essai à travers toute la France, basé sur le réseau d'auberges de jeunesse et tout autre lieu où « on » [veille] bien prendre en séjour un gars de la Grande Cordée.*¹² » Au même moment, via les CEMÉA qu'il fréquente régulièrement, il croise la route de Jacques Ladsous

et de Georges Daumézon, respectivement éducateur et médecin psychiatre, avec lesquels il se lie d'amitié : tous trois réfléchissent ensemble à la mise en place d'une formation spécifique à destination des infirmiers du secteur psychiatrique ; formation que les CEMÉA développeront et animeront jusqu'à la disparition de ce diplôme en 1992.

1952. Georges Daumézon et son collègue de travail Philippe Koechlin font paraître dans le dernier numéro de l'année de *Anais portuguesas de psiquiatria* un article intitulé « la psychothérapie institutionnelle française contemporaine » qui entérine le terme de « psychothérapie institutionnelle » et en présente la sous-jacence théorico-pratique. L'année d'après – nous sommes donc en **1954** – un jeune médecin psychiatre passé par Saint-Alban-de-Li-magnole sillonne les routes du Loir-et-Cher en moto et s'arrête devant le panneau « à vendre » d'un château de dimension tout à fait raisonnable, sur la commune de Cour-Cheverny. Il n'a pas un rond en poche

11 • Henri Wallon (1879-1962), psychologue, médecin, résistant et homme politique français, présidera l'association de La Grande Cordée de 1948 à 1955.

12 • Deligny, F. (2017). *Op. cit.* p.420.

mais décide néanmoins d'aller à la rencontre du propriétaire pour en discuter le prix. Quelques jours plus tard, notre jeune motard glisse la clef dans la serrure de la porte d'entrée et en ouvre les deux battants pourvus de larges vitres : le docteur Jean Oury fonde la clinique de La Borde – qu'il dirigera jusqu'à sa mort en 2014 et qui aujourd'hui encore fait office de bastion dans le milieu de la psychothérapie institutionnelle. Après avoir mené quelques expériences dans le Bourbonnais entre 1962 et 1964 qui pourraient déjà s'apparenter à celles des lieux de vie à venir, Fernand Deligny se réfugie en **1965** à La Borde. Il y fait la rencontre de Jean Oury bien sûr, mais aussi celle de Félix Guattari, un type avec lequel il sympathise. Ce dernier, psychanalyste et philosophe que nous situons « plutôt à gauche » – et c'est un euphémisme – prend appui sur les fonctions qu'il exerce à la clinique en tant que soignant pour développer sa pensée intellectuelle, laquelle aboutit, entre autres, à la formalisation d'une théorie très en lien avec les pratiques éparses et multiples de nos

lieux qu'il choisit de nommer « révolution moléculaire ». Félix Guattari est en effet convaincu qu'un changement de société peut advenir, et ce non pas en passant par une action visant l'État de manière uniforme – action qu'il qualifie de « molaire » –, mais par une pluralité d'agirs dits « moléculaires » qui puissent se déployer au niveau du monde social et de la vie quotidienne, « [...] *s'arrachant [ainsi] à l'emprise du système et démultipliant les espaces d'expression et de contestation.*¹³ » C'est lui qui d'ailleurs offrira à Fernand Deligny les clefs de la grange qu'il possède dans les Cévennes, pour que ce dernier prenne le large à la veille des événements de 1968 et se mette au vert avec une poignée d'amis éducateurs non professionnels et de jeunes autistes – dont Janmari que l'on retrouvera dans le film *Ce gamin*, là tourné en 1976 à Monoblet, et un autre prénommé Yves, pour l'anecdote... Et c'est lui aussi qui préface-
ra les ouvrages de Claude Sigala, fondateur du lieu de vie Le Coral et du CRA¹⁴, à commencer par « *Multiplis-
cités ou des lieux de vie par milliers* »

13 • Guattari, F. (2012). *La révolution moléculaire*. Paris : Les prairies ordinaires. (4ème de couverture).

14 • Collectif Réseau Alternative.

paru en 1983 dans lequel il écrira :
 « [...] *parallèle au temps des contestations spectaculaires il y eut celui, plus secret, peut-être plus vrai, des alternatives concrètes. Aussi fragmentaires, précaires, qu'elles aient été, c'est à partir d'elles que peuvent se renouer les remises en question véritables des institutions oppressives. [...] Va pour la naïveté, va pour le rétro, le chant des cigales et le refus tenace, utopique, des prétendues contraintes objectives. [...] Tous les mois de Mai 68, toutes les révolutions moléculaires, vous ne le saviez pas, ont continué à se relayer secrètement à travers les temps et les lieux, pour danser des rondes, déployer des arabesques qui, bel et bien, dessinent de nouveaux mondes, secrètent d'autres possibles. [...] De quoi s'agit-il ? D'idées simples en apparence : de l'agencement de dimensions de poésie, d'amour, de sensibilité et d'intelligence sociale pour tresser, fil à fil, un nouveau socius, qui ne soit plus de solitude désespérée.*¹⁵ » Un Félix Guattari que nous situerons plutôt à gauche, donc, comme je vous le disais... en tout cas un Félix Guattari dont la pensée écosophique impactera profondément

ma façon de faire ethnographie au fil de de ma recherche doctorale.

Mais revenons à nos moutons... enfin non, pour le coup pas vraiment : disons plutôt « à nos pionniers ».

Nous sommes en **1957** et nous retrouvons Georges Daumézon, haut défenseur du mouvement de psychothérapie institutionnelle dont il a fixé le terme – souvenez-vous – et co-fondateur avec Germaine Le Guillant de la revue *Vie Sociale et traitements* (VST) destinée aux personnels d'établissements de soins pour malades mentaux. Souhaitant poursuivre le travail de désenclavement de la psychiatrie dans lequel il s'est engagé et qui désormais lui semble plus que nécessaire, Georges Daumézon crée le « Groupe de Sèvres » qui se réunit à six reprises pour poser les bases de la politique de secteur¹⁶. On y discute politique et psychanalyse, mais aussi implication des infirmiers dans les dynamiques psychothérapeutiques, au-delà même des seuls soins physiologiques qu'ils apportent ordinairement aux malades – cette dernière

15 • Guattari, F. « Impasse ». Dans Sigala, C. (1983). *Multiplicités ou des lieux de vie par milliers*. Paris : Vrac. p.11.

question fera d'ailleurs l'objet de profonds désaccords et signera la dissolution du groupe seulement deux ans après sa création. Partout en Europe, les mouvements antipsychiatriques prennent de l'importance et atteignent les consciences ; parallèlement se développe en France un courant désaliéniste, soutenu par Lucien Bonnafé et porté par de nombreux soignants se réclamant d'une vision de l'hospitalisation en psychiatrie débarrassée de toute dimension asilaire et carcérale ; et le **15 mars 1960** est diffusée à l'échelle nationale une circulaire dite « relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies mentales »¹⁷ qui acte la sectorisation de la psychiatrie et annonce l'intervention d'équipes de soignants dans la cité, les séjours longs en établissement devant désormais ne constituer plus qu'une étape dans le traitement des troubles mentaux.

Ainsi les **années 1960** voient-elles naître, en France et en Europe, de multiples groupes de réflexion et d'expérimentation qui tentent de conjuguer soin et social au présent de leurs convictions politiques. Ces différents collectifs d'éducateurs et de professionnels de santé entendent démontrer que d'autres manières d'accueillir, de soigner et d'accompagner la folie sont possibles. Ainsi en **juin 1960** est fondé le « Groupe de travail de psychothérapie et sociothérapie institutionnelle » (GTPSI) auquel participent, entre autres, Roger Gentis, Felix Guattari, Jean Oury, François Tosquelles, Horace Torrubia et Jean Ayme ; **en 1961** sont organisées en Italie sous l'impulsion de Franco Basaglia, fondateur du mouvement de la psychiatrie démocratique, les Communautés thérapeutiques de Trieste et de Gorizia qui entendent défendre le droit des individus psychiatisés au sein d'institutions asilaires jusqu'alors consi-

16 • « [...] la première [rencontre] eut lieu le 26 mai 1957, la dernière le 26 avril 1959. Six réunions au total regroupant entre vingt et quarante personnes, médecins des hôpitaux psychiatriques, psychiatres et psychanalystes. » Voir Ayme, J. (2001). Le groupe de Sèvres. Vie sociale et traitements, n°128, 49-51 (Article original publié en mai 1980 dans le VST n°71).

17 • Circulaire n°310 du 15 mars 1960 relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies mentales, qui sera renforcée deux ans plus tard par la circulaire n°431 du 14 mars 1972 relative au règlement départemental de lutte contre les maladies mentales, l'alcoolisme et les toxicomanies.

dérées comme totales – expériences théorico-militantes que le médecin relatera dans *L'istituzione negata*¹⁸ ; **l'année d'après**, le psychiatre sud-africain David Cooper, inventeur du mot « antipsychiatrie »¹⁹, inaugure à Londres le « Pavillon 21 », unité expérimentale pour adolescents et jeunes adultes schizophrènes dans laquelle il tente de mettre en acte les principes d'une antipsychiatrie résolument plus humaniste – celui-ci ira passer quelques jours au Coral et rédigera la préface du livre de Claude Sigala Visiblement je vous aime, dans laquelle il soulignera que « [...] quand [dans un lieu de vie on] parle de vivre ni « pour » ni « par » les enfants mais simplement « avec » eux, nous pouvons commencer à penser les choses différemment²⁰ » ; en **1965** c'est l'expérimentation de Kingslay Hall qui est mise en œuvre à l'initiative du médecin psychiatre Ronald David Laing, et qui laisse la fo-

lie des patients accueillis s'exprimer pleinement et être prise en charge de manière communautaire²¹ puisque considérée non pas dans un registre pathologique mais comme « une expérience au cœur de l'humanité » ; en **1967**, Félix Guattari – encore lui – fonde le Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles (CERFI), dont les travaux paraissent dans la revue Recherches lancée simultanément ; puis c'est au tour de Fernand Deligny de s'installer à Gourgas, près de Monoblet – rappelez-vous, nous l'avions déjà laissé filer direction les Cévennes, les clefs de la grange de Félix en poche et quelques gamins, là, à portée de regard, pour bidouiller les journées, gribouiller quelques lignes et barbouiller la pensée. Une nouvelle « tentative » s'amorce, le « radeau » est mis à flot, et une nouvelle « position à tenir » désormais se précise, en vertu du principe phare de « [...] [ne]

18 • *L'istituzione negata*. Rapporto da un ospedale psichiatrico, ouvrage original paru en Italie en 1968. Voir la traduction française, Basaglia, F. (2012). *L'institution en négation*. (L. Bonalumi, trad.). Paris : Arkhê.

19 • À l'occasion de la publication, en Angleterre en 1967, de son ouvrage intitulé Psychiatry and anti-psychiatry (qui paraîtra en France 3 ans après). Voir la traduction française, Cooper, D. (1970). Psychiatrie et anti-psychiatrie. (M. Braudeau, trad.). Paris : Seuil.

20 • Cooper, D. « Préface ». Dans Sigala, C. (1979). *Visiblement je vous aime*. Aimargues : Éditions du Coral. p.13.

21 • Voir Barnes, M. et Berke, J. (2002). *Mary Barnes. Un voyage à travers la folie*. Paris : Points. (Ouvrage original publié en 1973) et Laing, R. D. *Sagesse, déraison et folie. La fabrication d'un psychiatre (1927-1957)*.

*pas [avoir] de méthode*²² » conduisant à l'inventivité permanente.

Et c'est à ce moment-là que l'appren-ti-chercheur que je suis se met en émoi, car je crois soudain percevoir en creux de ces petits mots qui se dévoilent, là – « *tentative* », « *radeau* », « *position à tenir* », « *pas de méthode* » – l'esquisse d'une définition première de « lieu de vie » ou « lieu d'accueil » à partir de laquelle je vais enfin pouvoir dérouler le fil de ma (fou) thèse ! Alors j'erre et je farfouille entre les mille lignes, traces et chevêtres que nous a laissés ce cher Monsieur Deligny, mais rien n'y fait : ce vagabondage est inefficace, je me sens mené en radeau, d'ailleurs je ne sais plus si, tout compte fait, je dois la croire ou la craindre, cette graine de crapule, d'ailleurs j'en viens même à sérieusement douter de son histoire de dé à sept faces, et puis, et puis... et puis merde je vais en parler à la sœur de mon père, ma confidente, celle qui au moindre geste montre les crocs, et il m'est d'avis qu'il ferait mieux de se tailler une bâtisse d'ombre le Fernand s'il ne veut pas

avoir à dénouer l'innocence devant la tante-à-(t)-Yves²³ !...

Eh bien non, la première personne à avoir donné une définition à « lieu de vie », en tout cas à « lieu d'accueil », est une femme – à la bonne heure, me direz-vous, la voici donc enfin la mère spirituelle que l'on attendait, inspiratrice de toute une génération de « mères manantes » à venir !...

1969. Maud Mannoni fonde aux côtés de Robert Lefort, Rose-Marie et Yves Guérin l'École expérimentale de Bonneuil-sur-Marne, lieu de vie – c'est ainsi qu'elle nomme son école²⁴ – et structure expérimentale destinée à l'accueil d'enfants et d'adolescents en souffrance psychique et sociale. Psychanalyste de formation, initiée par Françoise Dolto à la pratique de l'analyse d'enfants atteints comme on le disait à l'époque de « *débilité mentale* » et/ou d'« *arriération* », largement influencée par la pensée d'un Donald Winnicott avec lequel elle aura de nombreux échanges et dont elle contribuera à diffuser les travaux dans l'hexa-

24 • Mannoni, M. (1984). Un lieu pour vivre. *Les enfants de Bonneuil, leurs parents et l'équipe des « soignants »*. Paris : Seuil. (Ouvrage original publié en 1976). p.15.

gone, Maud Mannoni, ordinairement associée à l'antipsychiatrie en France, est convaincue « [...] de l'importance, voire de la nécessité de son action dans le champ de l'éducation et des institutions médicosociales, c'est-à-dire dans le champ politique. Elle [ne cesse dès lors] de s'engager et de défendre la psychanalyse sur le terrain du social contre toutes les formes de récupération, de déviation ou d'instrumentalisation.²⁵ »

Le contexte de critique et de transformation sociale de la fin des années 1960 est à ce moment-là propice à l'émergence de structures dites « intermédiaires », fondées par des praticiens de l'éducation spécialisée et des milieux soignants soucieux de faire rupture avec l'institution, jugée trop enfermante, et désireux de traduire en actes les idéaux teintés d'ambition émancipatrice et de « libération du sujet » qu'ils embrassent alors. Inspirés de l'expérience de Deligny à Monoblet, ces lieux de vie revendiquent une autre relation aux personnes accueillies, basée non plus sur une volonté éducative ou soignante dictée par un souci d'adap-

tabilité et de normativité au long cours, mais a contrario sur le pari d'une libre expression des subjectivités et des particularités comme point d'amorce au (re)tricotage des liens socioaffectifs. Cette manière différente d'envisager la question symptomatologique semble avoir des effets thérapeutiques, en tout cas dans l'après-coup, mais aucun travail théorique n'est entrepris pour en déceler les raisons : il s'agit pour l'heure de rejeter tous les savoirs éducatifs, psychologiques ou médicaux surplombants qui viendraient entraver l'alternative naissante, en réduire le champ des possibles et maintenir par là même les plus fragiles dans une condition dite d'« invalides à vie ».

Par l'inauguration de l'École expérimentale de Bonneuil-sur-Marne, Maud Mannoni décide de mettre en pratique la dimension « éclatée » de l'institution, afin que celle-ci ne se risque pas à constituer une sorte d'obstacle au cheminement singulier des enfants et adolescents qui y sont accueillis. Pour rendre sa démarche opératoire et « [...] traiter

25 • Avet, R. (2014). *Maud Mannoni. Une autre pratique institutionnelle*. Nîmes : Champ Social. p.15.

*l'aliénation sociale et ses effets pathogènes dans la structure psychique des malades et dans la pratique des soignant[es] [et des soignants]*²⁶ », elle s'emploie à une psychanalyse adossée aux principes de la psychothérapie institutionnelle et propose à ceux qui la suivent dans cette aventure institutionnelle de travailler les questions de transfert et de langage au travers de l'ensemble des actes de la vie quotidienne dans lesquels tous s'engagent pour faire vivre et le lieu, et les liens. Lors d'un court séjour à Kingsley Hall auprès de Ronald D. Laing, Maud Mannoni constate que l'adhésion à un mythe collectif s'avère bien plus thérapeutique que l'enfermement dans une catégorie nosographique associée à une prise en charge strictement médicale. Il s'agit en effet de moins s'en tenir aux seuls discours de la psychiatrie et de l'assignation à un diagnostic spécialisé que d'inventer d'autres façons de soigner et d'accompagner la folie, en lien avec le monde, l'objectif étant d'éviter que les personnes souffrant de troubles psychiques ne

se retrouvent par trop prisonnières de leur statut de « malade mental ». La vie s'organise donc à Bonneuil autour de la permanence de l'équipe, afin que présence physique et continuité psychique dialoguent et fassent trame à l'endroit des plus vulnérables, et ce dans la perspective qu'ils puissent, à terme, se risquer dans la relation à l'autre. « [...] *La notion d'institution éclatée que nous avons introduite* », précise Maud Mannoni, « *vise à tirer parti de tout insolite qui surgit ; cet insolite qu'on a coutume, au contraire, de réprimer. Au lieu d'offrir la permanence, le cadre de l'institution offre dès lors sur fond de permanence des ouvertures vers l'extérieur, des brèches de toutes sortes (et par exemple des séjours hors institutions). Ce qui demeure : un lieu de repli ; mais l'essentiel de la vie se déroule ailleurs, dans un travail ou un projet à l'extérieur. À travers cette oscillation d'un lieu à l'autre, peut émerger un sujet s'interrogeant sur ce qu'il veut.*²⁷ »

Ces autres lieux d'accueil en relation avec le « *lieu pour vivre*²⁸ » que consti-

26 • *Ibid.*, p.24.

27 • Mannoni, M. « Les mots ont un poids. Ils sont vivants ». *Dans L'espace analytique*, Denoël, 1995.

28 • Mannoni, M. (1984). *Op. cit.* (titre de l'ouvrage).

tue Bonneuil – et qui désormais s’inscrivent dans le mouvement en cours de subversion et d’humanisation du secteur psychiatrique – sont de deux sortes. Il y a tout d’abord ces « lieux d’accueil de nuit » situés dans l’environnement proche de l’École. Parties intégrantes du dispositif, appartements ou pavillons, chacun de ces logements est occupé par deux adultes salariés qui y accueillent jusqu’à quatre enfants confiés. Le fonctionnement est similaire à celui d’une famille : les achats se font dans le quartier, la cuisine se prépare collectivement en fonction de la capacité et de l’envie de chacun et les plus jeunes peuvent s’inscrire aux activités que proposent les dispositifs jeunesse et culture du territoire d’implantation.

Puis il y a les lieux d’accueil situés en province, à commencer par le Centre de Guénouvry que Rose-Marie Guérin ouvre en septembre 1974 au Grand-Fougeray en Bretagne, dans l’école communale désaffectée, alors qu’elle s’occupe d’un enfant autiste à

qui elle ne trouve de place nulle part, répondant ainsi par les actes à la proposition de Maud Mannoni de créer un « lieu de vie.²⁹ » Dans l’ouvrage qu’elle vient de publier sous l’intitulé *Éducation impossible*, Mannoni donne une définition plus précise de ces lieux mobilisés pour mettre en œuvre, en faveur de certains des jeunes accueillis dans son École expérimentale, ce qu’elle désigne par « une action hors de l’établi.³⁰ » Je la cite : « [...] nous avons cherché à offrir à certains adolescents, rejetés par l’institution scolaire et familiale, une possibilité d’échapper à un monde qu’ils ressentent comme hostile en leur facilitant l’accès à des lieux d’accueil chez des paysans, chez Deligny – [...] qui nous a toujours aidés, même et surtout dans les cas graves – ou dans un appartement de Bonneuil (contigu à l’école). Leur lieu de refuge a été parfois, dans un premier temps, transformé par eux en une forteresse défendue contre le monde extérieur. [...] L’existence de [ces] lieux que l’on pourrait qualifier de lieux de vie (par opposition aux lieux de « soins ») offre aux

29 • Pétry, R. et P. « Bonneuil, quel avenir ? ». Dans Avet, R. (2014). op.cit., p.91.

30 • Mannoni, M. (1994). *Éducation impossible*. Avec une contribution de Simone Benhaïm, Robert Lefort et d’étudiants. Paris : Seuil. (Ouvrage original publié en 1973). p.173.

adolescents une possibilité de se soustraire à un monde qu'ils se sont mis à détester » – et nous avons là, je crois, une acception qui oblige à penser autrement l'opposition lieu de vie / lieu d'accueil classiquement basée sur le fait que les sujets accueillis ne seraient pas voués à rester jusqu'à leur mort dans un même lieu, ou encore sur le fait que la notion d'accueil introduirait davantage de professionnalisme. À Mannoni de poursuivre : « *ce qu'ils recherchent : la rupture avec un style de vie (avec les institutions familiales, scolaires, etc.). À partir de là, le sujet arrive à ressaisir par quoi il est parlé, il peut accepter de nouer une relation à un adulte qu'il se choisit et investit de sa confiance* », avant d'ajouter quelques lignes plus loin : « [...] *mais un lieu de vie est un lieu que l'on quitte (parce qu'il permet d'autres dépaysements). C'est pour quoi il est important qu'il ne se structure pas sur le mode de la famille nucléaire, mais qu'il soit en prise avec les intérêts du monde extérieur.*³¹ »

« Lieu de vie », une expression qu'elle utilisera encore quelques années

plus tard, au milieu d'une discussion avec Guy Seligmann venu tourner le film documentaire *Vivre à Bonneuil* sorti en 1975, pour parler cette fois-ci de son École : « [...] « *les enfants troublés du système* » ; *que ce soit le système scolaire, familial ou social [...] sont accueillis à Bonneuil dans un lieu qui est un « lieu de vie », avec des gens qui ne s'interrogent plus sur ce que c'est que la maladie mentale, sur ce que c'est que d'être un enfant surdoué ou débile ; on ne sait plus qui est « fou » et qui ne l'est pas. Le fait de faire là un trajet permet à chacun d'arriver à se découvrir face à ce qu'il souhaite être, et la façon dont les uns et les autres sortent de Bonneuil est extrêmement différente*³² ». Je vous propose un exercice, celui de reprendre cet extrait en remplaçant « Bonneuil » par le nom donné à votre LVA. Prenons le LVA Le Roucous. Cela donne : « [...] « *les enfants troublés du système* » ; *que ce soit le système scolaire, familial ou social [...] sont accueillis au LVA Le Roucous dans un lieu qui est un « lieu de vie », avec des gens qui ne s'interrogent plus sur ce que c'est que la maladie mentale, sur ce que c'est que*

31 • *Ibid.*, pp.174-181.

32 • Mannoni, M. (1984). *Op. cit.*, p.15.

d'être un enfant surdoué ou débile ; on ne sait plus qui est « fou » et qui ne l'est pas. Le fait de faire là un trajet permet à chacun d'arriver à se découvrir face à ce qu'il souhaite être, et la façon dont les uns et les autres sortent du LVA Le Roucous est extrêmement différente ». Validez-vous cette définition, lorsqu'ainsi rapportée à vos lieux ?...

Nous sommes en **1970**, et si je n'ai pas pris le temps de vous citer les ouvrages publiés en France au cours des années précédentes et dont on peut dire qu'ils ont fait date – à commencer par *Histoire de la Folie à l'âge classique* issu du travail de thèse du philosophe Michel Foucault soutenu en 1961³³ ou *Asiles* du sociologue américain Erving Goffman, paru aux Éditions de Minuit en 1968³⁴ – je ne peux faire l'impasse de mentionner le livre *Les Murs de l'asile* qui, cette année-là, se vend à plus de 40 000 exemplaires³⁵, et dans lequel Roger Gentis affirme entre autres considérations subversives de cir-

constance : « [...] il faudra bien que la société s'organise pour que ça continue d'une façon ou d'une autre, et s'il faut vraiment soigner les fous sans asiles, s'il faut vraiment les soigner dans la société, alors pourquoi la société elle-même ne deviendrait-elle pas une espèce d'asile, ça ne doit pas être impossible à faire et ça aurait bien des avantages pour tout le monde.³⁶ »

L'année d'après sort *Le moindre geste* de Fernand Deligny, film documentaire qui s'attache à rendre compte de différents temps du quotidien vécus à Monoblet auprès d'enfants autistes. Puis d'autres ouvrages encore sont publiés, participant à leur tour de l'agrandissement de la brèche faite dans l'emmurement social de la folie : *L'anti-Cédepe* de Guattari et Deleuze en 1972, *La psychiatrie doit être faite/défaite par tous* de Gentis et *Éducation impossible* de Mannoni en 1973 – deux ouvrages mentionnés précédemment –, *Le normal et le pathologique* de Canguilhem en 1974, puis *Stigmates* de Goffman qui pa-

33 • Foucault, M. (1961). *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*. Plon.

34 • Goffman, E. (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. (L. Lainé, trad.). Minuit. (Ouvrage original publié en 1961).

35 • Gentis, R. et Faugeras, P. (2005). *Un psychiatre dans le siècle. Rencontre avec Roger Gentis*. Toulouse : Érès. pp.69-72.

36 • Gentis, R. (1975). *Les murs de l'asile*. Paris : Maspero. (Ouvrage original publié en 1970). p.84.

rait en France quelques semaines après que Foucault a prononcé son cours Les Anormaux au Collège de France – de janvier à mars 1975 pour être plus précis. Les sujets traités au fil de ces œuvres témoignent également de l'effervescence post-soixante-huitarde et de la remise en cause radicale qu'elle développe dans son sillon à l'égard de pensées et d'agissements à tendance ségrégationniste, jugés surannés et qu'il convient désormais d'éliminer.

L'année **1974** voit aussi la création de Solstices, décrit par Roger Gentis comme « [...] *un dispositif institutionnel très élaboré rendant possible une psychothérapie des enfants autistes et psychotiques – mais aussi un collectif de travailleurs (salaariés) fonctionnant en autogestion et doté d'une constitution démocratique*³⁷ » et qui, trois ans après, se verra agréé en tant que « Service de Placement Familial Spécialisé et de Psychothérapie »³⁸.

Les deux lois qui sont promulguées le **30 juin de l'année suivante** traduisent la volonté désormais non feinte de la puissance publique de mettre la main sur la régulation du secteur social et médico-social, via leur financement notamment mais aussi via le cadrage des différentes initiatives et dispositifs qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et en réaction aux atrocités vécues, tentent d'humaniser comme ils le peuvent la prise en charge des personnes mises au ban du social en raison de leur non-conformité à la norme majoritaire – pour ne pas dire dominante. La création de la Sécurité sociale en 1945³⁹ avait déjà opéré une première distinction entre les personnes malades et les personnes vulnérables et la loi du 31 décembre 1970⁴⁰ avait par la suite recentré les services hospitaliers sur leurs seules activités sanitaires. Les lois de 1975 s'inscrivent dans cette dynamique de clarification admi-

37 • Gentis, R. « Préface ». Dans Allione, C. (1995). *Espace psychique et démocratie en institution. À propos de solstices*. Vigneux : Matrice.

38 • *Ibid.*, p.24.

39 • Ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et ordonnance n°45-2456 du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité.

40 • Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

nistrative : la loi dite « d'orientation en faveur des personnes handicapées »⁴¹ crée le statut de « personnes handicapées » en lieu et place, entre autres, des « idiots », « imbéciles » ou « débiles » qui, depuis l'invention en 1905 par Alfred Binet et consorts d'une *Échelle métrique de l'intelligence* servaient de critères de détermination de l'anormalité chez les enfants⁴² ; quant à la loi dite « relative aux institutions sociales et médico-sociales »⁴³, elle entérine la notion juridique d'« institution » autour de laquelle se cristallisent les enjeux de reconnaissance des structures pré-existantes jusqu'alors régulées sans code commun et principalement financées par des œuvres de charité, qu'il s'agit désormais de classer entre le social et – catégorie nouvellement homologuée – le médico-social. Quant aux lieux de vie et lieux d'accueil, pour beaucoup d'entre eux issus des mouvements désaliénistes et antipsychiatriques à l'œuvre depuis le début des années 1960 – comme nous l'avons vu – et traver-

sés – qui plus est – par la mouvance post-soixante-huitarde, ils préfèrent se maintenir à distance de ces nouvelles prérogatives législatives, refusant pour grand nombre d'entre eux de se ranger sous la bannière des institutions traditionnelles et de percevoir, en contrepartie, quelque financement de la part des autorités – dont la présence jusqu'alors tout à fait relative en matière de structuration de l'accompagnement des plus fragiles sur le territoire national les avait particulièrement satisfaits. Essaimant un peu partout en France, ils font le choix de poursuivre à la marge le développement d'expérimentations habitées de « *position[s] à tenir*⁴⁴ » autrement singulières.

Cette seconde loi du 30 juin 1975 confirme l'autonomie du champ social et médico-social et répertorie dans son article 3 les établissements et services désormais reconnus pour intervenir auprès des plus démunis ; classification dans laquelle les lieux de vie et lieux d'accueil n'ap-

41 • Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

42 • Voir Pinell, P. (1995). « L'invention de l'échelle métrique de l'intelligence ».

Dans *Actes de la recherche en sciences sociales. Histoire sociale des sciences sociales*, 108(2), 19-35.

43 • Loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

44 • F. Deligny. (2017). *Op. cit.* p.418.

paraissent pas. Sensible aux expérimentations qui depuis la fin des années 1960 sont menées ça et là en faveur de l'accueil de ceux qui n'entrent pas dans les cases – et dont les effets thérapeutiques et socialisateurs ne sont plus à prouver – mais souhaitant néanmoins poursuivre l'objectif de mainmise sur le secteur qu'il s'est fixé, le législateur crée dans chaque département un conseil du développement social (CDS) présidé alternativement par le président du conseil général⁴⁵ et par le représentant étatique dans le département. Ces CDS, composés de représentants de l'État, de collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale, d'institutions sanitaires et sociales publiques et privées, de professions de santé, de travailleurs sociaux, d'usagers (personnes âgées et handicapées) et d'associations concernées, peuvent ainsi accorder « [...] *des dérogations à ces normes [de classification des établissements sociaux et médico-sociaux] après avis du co-*

*mité régional ou national mentionné à l'article L.712-6 du code de la santé publique*⁴⁶ *pour des réalisations de type expérimental*⁴⁷ » ; autrement dit des structures expérimentales qui, identifiées de la sorte, préfigureront l'un des trois « [...] *cadres juridiques permettant ces formes d'accueil [non traditionnelles]*⁴⁸ » circonscrits dans la circulaire Dufoix à venir : celui d'établissement ou annexe à un établissement.

La circulaire du **19 septembre 1976** vient préciser la façon dont la puissance publique entend favoriser ces « réalisations de type expérimental » auxquelles elle reconnaît, comme nous venons de le voir, une fonction sociale. Et chose étonnante s'il en est, le contenu de cette circulaire invite explicitement les destinataires, à savoir les agents responsables du déploiement de dispositifs sociaux et médico-sociaux aux divers échelons territoriaux, à favoriser ces innovations sociales, tant

45 • Aujourd'hui conseil départemental.

46 • On perçoit déjà là les prémices du mille-feuille administratif qui résultera des lois de décentralisation à venir.

47 • Article 4 (alinéa 2) de la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

48 • Circulaire n°83.3 du 27/01/83 relative au placement d'enfant en structure d'accueil non-traditionnel, p.5.

il est désormais admis qu'elles répondent aux besoins des plus vulnérables ne trouvant place dans le milieu institutionnel classique. Au titre II intitulé « *L'innovation sociale* », il est justement rappelé que « [...] depuis toujours les techniques d'hébergement, de soins, d'éducation ou de rééducation ont progressé grâce à l'action de pionniers qui ont su innover. L'application de la loi du 30 juin 1975 ne doit à aucun prix se traduire par une limitation de l'innovation sociale. C'est pourquoi son article 4, dans son deuxième alinéa, a prévu expressément une expérimentation hors normes ». Puis à l'auteur de cette circulaire d'ajouter en des termes on ne peut plus clairs : « [...] Je vous demande d'appliquer cet article de la façon la plus large et la plus libérale possible. La loi vous donne la possibilité de bloquer, après avoir consulté une commission composée de gens avertis, des projets qui ne correspondraient pas à un besoin réel ; mais les façons de satisfaire ce besoin peuvent être multiples et il est d'un intérêt profond pour la collectivité de favoriser des expériences qui peuvent soit aboutir à de meilleurs résultats sur le plan thérapeutique et humain, soit mettre à l'épreuve des méthodes plus souples,

plus adaptées à certains cas et souvent moins coûteuses que les techniques lourdes dont les normes ont été fixées par des textes réglementaires. La meilleure façon d'expérimenter des méthodes nouvelles me paraît être de proposer aux promoteurs publics ou privés une convention prévoyant à la fois l'objectif visé, les moyens mis en œuvre et un contrôle des résultats. Ce contrôle devrait s'opérer après un laps de temps suffisant pour que l'expérience soit probante. Si elle l'est, les administrations centrales concernées doivent être informées afin que les textes réglementaires soient modifiés ou assouplis. Dans le cas contraire, il doit être mis fin à l'expérience. Une application trop rigide de la réglementation aboutirait soit à compromettre toute recherche de solutions nouvelles, soit, cette recherche devenant clandestine, à tourner une loi qui n'a d'autre ambition que de fournir les établissements ou services les plus adaptés à des enfants, à des adultes ou à des personnes âgées en difficulté.⁴⁹ » Ce qu'il me semble important de retenir là, c'est l'évocation de l'usage d'une convention qui permette que soient d'emblée clarifiées et les modalités d'accueil, et les responsabilités de chacune des parties en relation.

Je ne sais si Marie-France et Patrick Ardon ont eu cette circulaire entre les mains, mais quoi qu'il en soit ils quittent Paris et le pavillon de Saint-Mandé rattaché à Bonneuil qu'ils fréquentaient régulièrement en 1974 pour s'installer dans l'Aveyron. Psychomotriciens de formation initiale, sensibilisés à la question de l'accompagnement des jeunes autistes et psychotiques – question discutée par voie épistolaire avec Fernand Deligny rencontré dans les Cévennes et travaillée à l'occasion des séminaires de l'École freudienne et de Françoise Dolto auxquels ils participent assidûment –, ils achètent sur la petite commune rurale de Castanet un ancien corps de ferme qu'ils rénovent pour y accueillir, à partir de juillet 1975 et dans le cadre de séjours dits « *de rupture*⁵⁰ », des « *gamins en désespérance*⁵¹ ». Le **26 janvier 1977**, soit moins de

deux ans après l'ouverture de leur lieu d'accueil, les autorités locales – par le truchement du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Rodez – engagent une procédure judiciaire à leur encontre pour « [...] *infraction à la protection des mineurs placés [...], [pour] avoir le 3 septembre 1976, en tout cas depuis temps non prescrit, à Luc et Castanet, et sur le territoire national, servi habituellement d'intermédiaire de placement, soit à titre personnel, soit au nom d'une collectivité de placement de mineurs, hors du domicile paternel, soit à titre personnel, soit au nom d'une collectivité publique ou privée sans autorisation du Préfet du Département de sa résidence.*⁵² »

Vous savez tout autant que moi que ce sera là le début d'une longue série de tentatives d'intimidation perpétrées par procès interposés, auxquelles

49 • Circulaire n°76-289 du 19 septembre 1976.

50 • « [...] nous pensons que ce qui domine la structure relationnelle de l'enfant autiste avec sa famille est un rapport « fusionnel vital » et que tout changement qui intervient dans cette relation se manifeste d'une manière dramatique tant pour l'enfant que pour ses parents. L'enfant et les parents ont subi l'angoisse de séparation il s'agit maintenant de la revivre en pouvant l'agir et la verbaliser. Ceci dans le cadre d'un court placement (généralement trois semaines) en séjour dit de rupture pour l'enfant pendant que les parents ont la possibilité d'élaborer la détresse de séparation (avec le thérapeute de l'institution d'origine ou un psychanalyste en ville). » Ardon, P. et Ardon M.-F. (1980). « Des alternatives d'accueil en psychiatrie infantile ». Dans *Transitions*, n°2, pp.5-19.

51 • Ardon, P. et Ardon, M.-F. (2018). *La Chabraque : l'effet cheval pour aider à grandir. Ombres d'ados et lieu de rêves*. Toulouse : Érès. (4ème de couverture).

les lieux ne cesseront de répondre – et répondent encore aujourd’hui – pour préserver leurs libertés d’agir et leurs volontés de façonner un accueil sur-mesure en faveur de ces enfants, adolescents et adultes auxquels la société ne sait faire place. Néanmoins le procès du couple Ardon revêt une dimension fondatrice, car non seulement il oblige les permanents de lieux à réfléchir plus avant à la contractualisation des accueils – ne serait-ce que pour se protéger du joug des autorités – mais il donne dès 1977 et bien avant la circulaire Dufoix de 1983 une existence officielle aux lieux d’accueil, en tout cas une reconnaissance légale pour ce qu’ils sont et ce qu’ils proposent. Ainsi, le **18 mai 1977**, soit deux mois seulement après leur condamnation en jugement du 09 mars 1977 – qui se résumera à une amende de 300 francs et laissera les bulletins 1 et 2 de leur casier judiciaire vierges⁵³ –, le préfet de l’Aveyron leur

adresse un arrêté ayant pour objet « *Agrément – placement familial* », dans lequel il est stipulé qu’ils sont désormais « [...] autorisés [sur une période de un an] à accueillir à leur domicile, pour des séjours temporaires, des jeunes de 4 à 18 ans présentant des troubles du comportement et de la personnalité, et qui leur sont confiés soit par des institutions soit directement par les parents⁵⁴ ». L’article 4 de cet arrêté introduit juridiquement le statut de « lieu d’accueil »⁵⁵ et l’article suivant entérine la « [...] passation d’une convention » entre le lieu d’accueil et l’institution qui place l’enfant (ou la famille qui confie le sien propre), « [...] [définissant] les conditions d’accueil, le partage des responsabilités et les modalités de financement des séjours.⁵⁶ » Cet arrêté ne s’adressant pas qu’aux Ardon, mais à d’autres personnes venues pareillement s’installer dans la région pour y faire de l’accueil, il est décidé de se regrouper via la création du Réseau

52 • Jugement n°256 du 9 mars 1977 (Tribunal correctionnel de Rodez) à la demande du procureur de la République, archives de l’Aveyron, (Réf. 439W26 ; photocopie), p.2.

53 • *Ibid.*, p.3.

54 • Arrêté préfectoral n° 77-1309 du 18 mai 1977, objet : « *Agrément – Placement familial* », p.1.

55 • À noter à l’article 4 de ce même arrêté « [...] la mise en place d’une commission regroupant les permanents des lieux d’accueil et les représentants des services d’hygiène mentale infantile et de l’aide sociale [...] pour assurer une concertation permanente entre les différentes instances concernées [, devant] se réunir au moins deux fois par an. » *Ibid.*, p.2.

des fermes de Sever.⁵⁷ Suite à la disparition de ce réseau, qui ne sera actif que pendant 5 ans, Alain Souchay fondera en **juin 1984** l'association « Foyers d'accueil et de soutien temporaire en Sud-Aveyron⁵⁸ », dit FASTE Sud-Aveyron – les dimensions familiale et temporaire, a contrario des lieux supposés « à vie » du CRA, étant là résolument affirmées. Mais pour l'heure, les relations s'étant largement apaisées, les échanges entre les autorités locales vont bon train autour de la spécificité de ces lieux d'accueil émergents, jusqu'à ce que décision soit finalement prise en **février 1981** par le directeur départemental de l'action sociale d'alors, Pierre Gauthier, d'agréer l'ensemble des lieux existants sur son territoire d'action : l'Aveyron devient un département pionnier en matière de reconnaissance de ces microstructures, lesquelles défendent une po-

sition de partenaires indépendants avec lesquels il convient d'entrer en négociation – via des conventions de séjour – si l'on veut s'attacher de leurs services d'accueil et d'accompagnement.

Pendant ce temps-là, en cet automne **1977** dans le Gard, à Aimagues plus précisément, un certain Claude Sigala se bat à grands coups de pioche avec la terre aride de son jardin, dans l'idée de repiquer une paire de salades d'arrière-saison⁵⁹. Il aurait fallu l'arroser plus souvent ! Mais Claude a le sourire aux lèvres, car non seulement il se sent bien ici au Coral depuis qu'ils y sont arrivés, sa femme, ses filles et quelques amis assoiffés d'une vie communautaire au grand air, mais en outre il revient tout juste de la Rencontre internationale d'antipsychiatrie que Franco Basaglia a organisée à Trieste et

56 • Ibid., p.2.

57 • Association de loi 1901 dont le but est de « [...] promouvoir et développer les lieux d'accueil. » Ardon, P. et Ardon M.-F. (1980). *Op. cit.*, p.5.

58 • Déclaration le 29 juin 1984 à la sous-préfecture de Millau de l'association des Foyers d'accueil et de soutien temporaire du Sud-Aveyron (FASTE Sud-Aveyron) dont l'objet est de « [...] favoriser et promouvoir le développement d'accueil et de soutien temporaire dans le Sud-Aveyron. » (JORF du 21 juillet 1984). L'assemblée générale de l'association décidera la modification de son objet le 15 avril 2000 par ajout de la mention : « [favoriser et promouvoir donc] particulièrement la formation de leurs permanents. » FASTE Sud-Aveyron, compte-rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2000 (copie).

56 • « [...] enfin nous préférons nous préoccuper de l'état de nos salades, de nos plants de tomates et de nos petits cochons. » Lettre de Claude Sigala, datée du 30/04/78 et adressée à Fernand Deligny.

lors de laquelle il a pu liquider tout son stock de *Coraleries, pré-histoire d'une communauté adulte-enfant*⁶⁰, ce petit livret d'une cinquantaine de pages racontant au travers d'un patchwork de textes et d'images la vie de ce lieu jusqu'alors tranquille. À Trieste il a croisé Robert Castel, le sociologue, mais aussi Félix Guattari et David Cooper qui bientôt lui rendront visite au Coral. Le Collectif Réseau Alternative (à la Psychiatrie) dit CRA(P) qu'il vient de fonder se structure : il permettra bientôt « [...] l'accueil dans les Lieux de Vie des Enfants qui ont besoin pour s'épanouir d'un cadre différent de l'institution ou de l'H.P.⁶¹ » Contrairement aux lieux aveyronnais qui au même moment s'organisent en commun à l'échelle de leur département d'implantation – comme nous venons de le voir – ceux du CRA se revendiquent d'emblée du mouvement plus global de l'antipsychiatrie. De 1977 à 1983, les lieux du CRA – qui seront jusqu'au nombre de 40 – s'inscrivent dans une alternative totale : ils ne dis-

posent d'aucune existence légale et refusent le salariat. Fervents défenseurs « [...] [d'un] « vivre avec » plutôt que [d'un] « vivre de »⁶² », les animateurs des lieux de vie se posent en critiques acerbes des institutions qui à leurs yeux « [...] n'ont comme finalité que de s'autogaranir pour préserver l'emploi au pays des salariés, le droit des travailleurs l'emport[ant alors] sur les droits des « usagers ».⁶³ » Celles et ceux qui envoient des personnes dans le réseau, tels que Maud Mannoni, Fernand Deligny, mais aussi les parents et les établissements médico-sociaux et psychiatriques, financent les accueils, en tout cas en partie et à la hauteur de leurs moyens. Pour le reste, c'est la débrouille : les livres de Claude se vendent bien – il faut dire que chaque publication est soutenue par la presse de gauche, *Libération* notamment et le journal écologiste et politique *La Gueule Ouverte* –, et l'élevage de petits animaux et autres activités de jardinage permettent d'obtenir une nourriture à bas coût.

60 • Collectif. (1977). *Coraleries. Pré-histoire d'une communauté enfants-adultes*. Aimargues : Le Coral.

61 • Lanez, C. « Exposé de l'Association de parents ayant des enfants confiés à des lieux de vie (APECL) ». Dans Collectif. (1982). « Hé.. ! Mouvances ». Betchat : Collectif Réseau Alternative. p.218.

62 • Rosenczweig, J.-P. (2017). « Les lieux de vie : alternative ou non à l'ASE traditionnelle ? ». Dans *Journal du droit des jeunes*, (364-365), p.20.

63 • *Ibid.*, p.20.

« [...] J'ai appelé LIEU-DE-VIE. J'ai osé. Comme certains dénomment : poème ; tableau ; symphonie. Il le fallait, au risque d'une nécessité d'explication. Quand on doit expliciter ce qu'il en est de l'eau ou de la terre ou du feu, on reste tout bête. Il vaut mieux induire, ou regarder, ou toucher, ou sentir. Ainsi va la vie : la vôtre. La tentative n'a pas de fonction spécifique⁶⁴ » nous dit Claude Sigala dans l'un de ses ouvrages. Je profite d'une escapade dans les Pyrénées pour lui rendre visite à Counozouls, la maison de famille qu'il investissait aux beaux jours avec tous ceux du Coral. Il m'attend avec une omelette pascalle, et au détour d'une discussion enjouée sur le vivre-avec et l'hétérogénéité de l'accueil – deux conditions que Claude défend encore à l'heure qu'il est, du haut de ses 82 ans – que nous agrémentons d'une tranche de roquefort et d'un verre de vin de Marcillac ramenés de l'Aveyron, il me tend une petite boîte en liège dans laquelle je découvre, en l'ouvrant, une vingtaine d'enveloppes jaunies contenant quelques courriers : Gentis, Tosquelles, Guattari... ils sont

tous là. Il y a même une dizaine de lettres manuscrites de ce sacré Deligny, et me voilà soudainement traversé d'une intense émotion à l'idée que l'une d'elle puisse contenir cette définition première à laquelle je m'accroche encore. J'en déplie une et mes yeux suivent les lignes de cette écriture élancée jusqu'au dernier paragraphe et là – je le savais, je le savais ! – une explication, enfin, de ce qu'il désigne par « une tentative » : « [...] chaque « tentative » est ce qu'elle est, chiendent ou romarin, iris ou nénuphar. Et plus elle est ce qu'elle est, mieux ça vaut⁶⁵ » ... échec et mat ; et je sens notre bonhomme qui, depuis l'endroit où il est, là, se rit de moi, et de mon obsession à définir en des termes précis ce qu'est un lieu de vie ou lieu d'accueil. Je me console aussitôt en parcourant une lettre de Tosquelles, dont je reprends ici la conclusion : « [...] il me semble indispensable que dans le métier où nous embarquons, ce que nous faisons navigue sur les ambiguïtés océaniques de la politique, voire de l'économie. Nos barques peuvent constituer des milliers de vie – qu'il rature en-

64 • Sigala, C. (1987). *Vivre avec*. Paris : Agence Informations Enfance/ Le Coral. p.49.

65 • Lettre de Fernand Deligny, datée du 3 mai (1977 ou 1978) et adressée à Claude Sigala.

suite et remplace par : « milieux de vie et de survie » – *pour ceux qui s’y accueillent et voyagent avec nous, et c’est ce qui compte pour eux et pour nous-mêmes*.⁶⁶ » Car c’est bien de cela qu’il s’agit dans le réseau du CRA : que les personnes en rupture de lien puissent naviguer d’un lieu à l’autre jusqu’à ce qu’elles se sentent suffisamment en confiance à l’idée de « s’accueillir » dans l’un d’eux. Ainsi les mouvements affectifs, s’ils peuvent trouver apaisement au travers d’un vivre-avec de qualité, dépendent en grande partie de la capacité des accueillants à entrer en résonance avec cette impossible demande d’amour que les accueillis leur adressent. Il est d’ailleurs quelqu’un de véritablement sensible à ce sujet, à savoir Martine Fourré, psychanalyste, titulaire d’un doctorat en psychologie et permanente responsable d’un lieu d’accueil en région parisienne, qui, **cette même année 1977**, fonde l’EFEPS – Éthique freudienne et pratique sociale –, association liée aux lieux de

vie et lieux d’accueil (LV-LA) se donnant pour objectif « [...] la transmission de l’expérience d’accueil et de partage en société, dans une référence éthique à la psychanalyse.⁶⁷ »

Fin **1978** est créée l’ASEPSI, Association pour l’étude et la promotion des structures intermédiaires – que les autorités nomment SANT pour « structures d’accueil non traditionnelles » – qui, deux ans après, lance Transitions. Cette « *Revue internationale du changement psychiatrique et social*⁶⁸ ambitionne de « [...] faire connaître et de diffuser au maximum des informations sur les expériences qui ont pu surgir ces dernières années dans le champ psychiatrique et social. [Car] [m]algré leur richesse et leur multiplicité – [ajoute Jean-François Reverzy, médecin psychiatre fondateur de l’ASEPSI] – un grand nombre de celles-ci restent mal connues, surtout dans notre pays [alors qu’] [elles] revêtent cependant un caractère exemplaire et sont la preuve qu’un changement est possible aujourd’hui ; pour les dispositifs d’aide de soins et

66 • Lettre de François Tosquelles, datée du 29 septembre 1992 et adressée à Claude Sigala.

67 • Association loi 1901. « [...] Une page blanche pour s’écrire. Autrefois, le sujet se retrouvait de compter parmi ceux du village. Aujourd’hui l’anonymat des mégapoles nous conduit à réinventer les groupes de partage et les formes pacifiantes de la présence à l’Autre ». Archive : Flyer de l’EFEPS.

68 • Transitions. Revue internationale du changement psychiatrique et social de l’innovation psychiatrique et sociale.

*d'assistance aux psychiatisés et aux handicapés mentaux et sociaux*⁶⁹. » Notons aussi la parution cette même année du tout premier « Annuaire des structures intermédiaires » de l'ASEPSI listant les coordonnées de ces lieux de soin et d'éducation expérimentaux qui continuent d'éclore un peu partout en France. Et mentionnons enfin – pour vous rassurer, si besoin en était, au sujet de ma quête définitionnelle entravée à plusieurs reprises du fait de la malice de Deligny – la réponse que Reverzy et deux de ses collègues donnent à la question qui leur est posée en des termes on ne peut plus explicites : « *Qu'est-ce que sont les lieux de vie ?* » : « [...] *ce sont des structures qui proposent une alternative à l'institution psychiatrique. Parfois qualifiées de marginales, elles se caractérisent par leur rupture totale avec le système de soins. Le choix fait d'une autre modalité de vie avec les enfants, invalide les autres prises en charges. Il n'y a ni passerelle, ni articulation avec les institutions : parfois des passages ou ren-*

*contres sur le plan théorique. Elles se désignent comme des lieux de vie s'insérant dans un cadre rural, souvent isolées mais avec une volonté affirmée d'être reconnues par le voisinage.*⁷⁰ »

L'année **1982** débute avec la parution de l'ouvrage collectif « *Hé... ! Mouvances. Des histoires... des lieux de vie* », dont le texte de présentation, écrit sur fond de « révolution moléculaire »⁷¹, veut annoncer des lendemains qui chantent, encore et toujours, mais qui, nous le savons, seront évincés par les effets de la crise pétrolière de 1979 et le tournant de la rigueur⁷² conséquemment amorcé à l'échelle de notre pays : « [...] *aujourd'hui on réitère, avec plus de force, avec plus d'espoir, avec plus de lieux, d'histoires, de désirs. Nous existons et maintenant nous voulons que les lieux de vie et autres microstructures puissent rayonner de leur pratique, de leur réalité et de leur efficacité. Nous DISIONS : que les alternatives ne se propagent pas CONTRE (les choses telles qu'elles sont) mais*

69 • Reverzy, J.-F. « Transitions ». Dans Collectif. (1982). *Op. cit.* p.281.

70 • *Ibid.*, 4ème de couverture.

71 • Voir Guattari, F. (2012). *Op. cit.* 4ème de couverture.

72 • Le « tournant de la rigueur » désigne le changement radical de politique économique décidé en mars 1983 par François Mitterrand, deux ans à peine après son élection à la Présidence de la République.

POUR (les choses qui doivent vivre et crier de suite). Nous croyons qu'il est possible que la contagion se fasse. À vous d'agir.⁷³ »

Quelques jours après – les **20 et 21 février 1982** précisément – sont organisés à Nîmes les « États généraux des Lieux-de-vie » que d'aucuns considèrent comme les premières assises nationales dédiées aux lieux de vie et lieux d'accueil. Cet évènement d'envergure rassemble plus de 400 participants autour d'objectifs clairement définis visant à « [...] confronter les diverses tentatives d'alternative » : il s'agira donc de « [...] réfléchir aux diverses structures d'accueil, aux propositions à faire aux pouvoirs publics [et] à la contagion des microstructures.⁷⁴ » Dans l'éditorial qu'il propose en introduction du n°10 de *Transitions* pour rendre compte de ces journées, Jean-François Reverzy fait preuve d'une rhétorique un brin plus retenue que dans les écrits que je mentionne à l'instant, car si les lieux de vie constituent désormais une alternative reconnue dans l'accueil des plus vulnérables d'entre nous, il est

un texte à vocation de cadrage – ou de mise en cases, selon l'interprétation que l'on veut en faire – du mouvement que l'on sait alors dans les tuyaux du ministère, et qui pourrait se traduire par cette normalisation forcée que tous redoutent. Je reporte ici un extrait de cet éditorial : « [...] Depuis 1975, la démarche de quelques pionniers : Claude Sigala, Patrick Ardon et quelques autres à conduit à la multiplication des lieux de vie. Si le nombre de ceux-ci dépasserait aujourd'hui la centaine, leur capacité globale reste encore cependant fort modeste au regard des centaines de milliers de lits des institutions pour enfants. Cette prolifération des lieux de vie, leur diversification en vient à intéresser cependant aujourd'hui les pouvoirs publics, puisqu'une circulaire ministérielle doit prochainement reconnaître leur existence et définir leur cadre : celle-ci marquera peut-être au plan réglementaire, le seul acquis réel de vingt années de combats pour la désinstitution : c'est dire l'ampleur des résistances, des inerties et la lenteur des mutations nécessaires.⁷⁵ » Et au rédacteur en chef de rappeler,

73 • Collectif. (1982). *Op. cit.* 4ème de couverture.

74 • Collectif. (1982). États généraux des lieux de vie et des structures d'alternative à l'enfermement. Compte-rendu. *Transitions*, (10), p.19.

après avoir inventorié les risques déjà perçus quant à la récupération et au dévoiement possibles des expérimentations sociales que sont ces lieux de vie par des institutionnels pris dans des enjeux de finance et de rénovation de leur image, que « [...] l'essentiel est que l'Alternative puisse avoir aujourd'hui non seulement le plein droit à la parole mais les moyens minimaux qui sont nécessaires à son expansion [et] que puisse être aussi reconnue l'œuvre de ceux qui ont su délibérément rompre et créer en prenant des risques.⁷⁶ » Parmi les personnes participant activement aux différents ateliers proposés sous la forme de commissions lors de ces rencontres : Félix Guattari – encore lui, toujours lui – qui propose une gestion des fonds sociaux par les intéressés eux-mêmes – tiens donc, le contraire nous aurait étonnés ! – ; deux avocats, familiers des lieux de vie pour en avoir défendu les intérêts à plusieurs reprises ; une juge

pour enfants favorable au développement de lieux de vie à la condition que l'on puisse porter « [...] un certain regard sur ce qu'il s'y passe⁷⁷ » – évidemment ! ; mais aussi et surtout des personnalités politiques telles que le sous-directeur de la DDASS⁷⁸ de l'Hérault qui se dit « [...] satisfait de travailler avec les lieux de vie⁷⁹ », l'inspectrice ASE du Gers venant porter témoignage de la progressive mise en place d'une commission d'étude des demandes d'ouverture de lieux sur son territoire d'action et Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat réputé pour avoir été l'un des premiers en France à soutenir les lieux de vie dans des moments périlleux, lequel intervient à ce moment-là en sa qualité de conseiller technique chargé des relations avec le parlement au cabinet de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale chargée de la famille, une certaine... Georgina Dufoix⁸⁰.

75 • Reverzy, J.-F. (1982). Éditorial. L'alternative et le supergendarme. *Transitions*, (10), p.4.

76 • *Ibid.*, p.5.

77 • Collectif. (1982). États généraux des lieux de vie et des structures d'alternative à l'enfermement. Compte rendu ». *Op.cit.* p.25.

78 • Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

79 • *Ibid.*, p.25.

80 • Jean-Pierre Rosenczveig exercera les fonctions de conseiller technique au cabinet du secrétariat d'État chargé de la famille de 1981 à 1984, Georgina Dufoix occupant donc sur cette même période celles de Secrétaire d'État chargée de la Famille, de la Population et des Travailleurs Immigrés.

Quelques mois plus tard, Claude Sigala – largement investi de l'organisation de ces États-généraux et qui désormais maîtrise la culture des salades automnales sur sol aride – reçoit un courrier de Jean-Louis Bianco, alors Secrétaire général de la Présidence de la République française, daté du **29 juillet 1982**. Celui-ci lui indique qu'il a bien pris note des difficultés que le Coral rencontre à ce moment-là en raison du vide juridique entourant l'existence des lieux de vie, et l'informe qu'il sera bientôt reçu par une conseillère technique à la Présidence de la République pour « [...] examiner les mesures qui pourraient être prises pour [l']aider.⁸¹ » Le **7 septembre**, Claude Sigala est convié à participer à une réunion de travail organisée à la demande de Monsieur Rosenczveig, laquelle a lieu 10 jours après – soit le 17 septembre 1982 – dans les locaux de la DDASS⁸² à Nîmes. L'entretien est concluant et le représentant ministériel parisien, en déplacement pour l'occasion, invite le fondateur du CRA à une réunion de discussions

autour du statut de ces lieux, plus officielle, le **22 septembre** à Paris. Or la veille, Claude est informé de l'annulation de ce rendez-vous pour raison d'indisponibilité des officiels et le **12 octobre** qui suit éclate l'affaire du Coral dite « Affaire du lieu de vie. » Celle-ci est rapidement montée en épingle et fait l'objet d'une médiatisation à l'échelle nationale, les journalistes de la presse conservatrice et autres détracteur d'alternatives – à commencer par les syndicats de travailleurs sociaux craignant la disparition, à terme et si trop de microstructures s'initient, de leur statut de salarié en établissement – s'en donnent à cœur joie, des personnalités politiques sont bientôt mises en cause. Le travail lancé avec le ministère est réduit à néant, les représentants étatiques avec lesquels Claude Sigala échange depuis presque un an et en de très bons termes préfèrent ne pas se positionner, le réseau CRA ne survit pas quant à lui aux tensions entre ceux qui dénoncent des accusations proprement calomnieuses et ceux qui ne parviennent pas à

81 • Courrier du Secrétaire général de la Présidence de la République Jean-Louis Bianco adressé à Claude Sigala le 29 juillet 1982. Dans Sigala, C. (1983). *Multiplicités ou des lieux de vie par milliers*. Paris : Vrac. p.118.

82 • Direction départementale des Affaires sociales et sanitaires.

prendre parti compte tenu de l'ampleur de l'affaire et de la nature des faits reprochés aux animateurs du Coral. Néanmoins, de nombreuses personnes se constituent en soutien, à commencer par les familles et les psychiatres en suivi des jeunes accueillis sur le lieu de vie. Félix Guattari et les militants des CEMÉA n'hésitent pas non plus à prendre la plume pour fustiger « [...] la vindicte des mass média⁸³ » et s'indigner contre cette « [...] multitude de bien-pensants [à l'origine de cette] levée de boucliers moralisateurs alors même que le silence est fait sur des drames d'une toute autre ampleur⁸⁴ » : de leur point de vue, les lieux de vie se doivent de survivre aux accusations diffamatoires dont ils font désormais l'objet car « [...] ils apportent des ébauches de réponses à des problèmes débordant largement le champ de l'éducation spécialisée [et]

constituent en ce sens un espace de réflexion et de vie irremplaçable⁸⁵ » permettant que « [...] [se] dessinent de nouveaux mondes [et se] secrètent d'autres possibles⁸⁶ » Quant à Fernand Deligny, il se désole que Claude Sigala ne l'ait pas écouté et veuille faire collusion avec les autorités en vue de la reconnaissance de ce qui fait alternative en lieux de vie ; pourtant il le lui a dit à plusieurs reprises, « [...] ces [micro]-organismes sont d'autant plus fragiles et précaires qu'ils ne s'inscrivent pas dans l'arsenal des institutions »⁸⁷ et « [...] viser un agrément en bonne et due forme [...] [ne peut qu']aboutir à] briser le plus vivace du projet »⁸⁸.

Début janvier 1983, à la suite de la promulgation de la première loi de décentralisation relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État⁸⁹, l'échelon

83 • Guattari, F. « Impasse ». Dans Sigala, C. (1983). *Multiplicités ou des lieux de vie par milliers*. Paris : Vrac. p.11.

84 • Courrier des éducateurs en formation et formateurs du centre de formation CEMÉA. Dans Sigala, C. (1983). *Multiplicités ou des lieux de vie par milliers*. Paris : Vrac. p.141.

85 • Ibid., p.141.

86 • Guattari, F. « Impasse », dans Sigala, C. (1983), *op.cit.*, p.11.

87 • Courrier de Fernand Deligny, daté du 12 novembre 1982 et adressé aux éducateurs et formateurs du Centre de Formation CEMÉA. Dans Sigala, C. (1983). *Op. cit.* p.142.

88 • Courrier de Fernand Deligny, daté de février 1977 et adressé à Claude Sigala. Dans Collectif. (1977). *Op. cit.* p.24.

89 • Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

départemental devient chef de file du social. Ainsi s’amorce avec acuité le phénomène de départementalisation des accueils en lieux de vie, qui, bien qu’illégal d’un point de vue juridico-administratif, oriente désormais l’action des services départementaux d’Aide sociale à l’enfance (ASE). Jusqu’alors les DDASS, services déconcentrés de l’État, répondaient d’une action gérée globalement et l’utilisation des budgets était administrée à l’échelle nationale, ce qui évitait que les départements s’inscrivent dans une logique de concurrence quant à la prise en charge des publics en difficulté présents sur leur territoire de juridiction – prise en charge de laquelle ils répondent désormais. Paul Pegliasco, fondateur d’un lieu d’accueil dans le Sud-Aveyron et membre actif de l’association FASTE Sud-Aveyron – au sein de laquelle il participera largement de la clarification des interprétations juridiques à l’endroit des LVA – parlera de « [...] *petites baronnies*⁹⁰ » tant certains responsables départementaux des services de la protection de l’en-

fance tendent à s’octroyer des libertés d’agir situées bien au-delà du pouvoir qui leur est réellement conféré.

Le **27 janvier 1983**, Georgina Dufoix adresse aux responsables des DRASS – pour « information » – et aux responsables des DDAS – pour « exécution » – une circulaire ayant pour objet le « *placement d’enfant en structure d’accueil non traditionnelle* »⁹¹. Si Madame Dufoix prend le soin de rappeler en introduction à son texte administratif l’importance de l’existence de ces formes d’accueil non traditionnelles que sont les lieux de vie, lieux d’accueil et fermes thérapeutiques, à l’endroit notamment des enfants et adolescents en situation de grande vulnérabilité, elle n’en insiste pas moins sur la nécessité d’une réglementation qui cadre leurs modes de fonctionnement, « [...] *[afin] de protéger les mineurs et leurs familles de pratiques répréhensibles développées au nom de thérapies éducatives qualifiées d’innovantes*.⁹² » Il est ensuite fait mention de caractéristiques supposées communes⁹³ à ces

90 • Entretien avec Paul Pegliasco du 13/02/2024 (prise de notes).

91 • Circulaire n°83.3 du 27/01/83 relative au placement d’enfant en structure d’accueil non traditionnelle

92 • *Ibid.*, p.2.

diverses expériences d'accueil dites « non traditionnelles », dans la perspective explicitée de les ordonner sous quelques statuts similaires, en tout cas identifiés et identifiables. Il est aussi précisé les trois statuts auxquels les lieux de vie et lieux d'accueil doivent désormais s'astreindre pour pouvoir exister d'un point de vue juridique et administratif : celui d'assistante maternelle, celui d'établissement ou d'annexe à un établissement, et celui de tiers digne de confiance (tel que prévu par le Code civil⁹⁴). Enfin, la circulaire apporte quelques éclaircissements quant aux modes de financement, de paiement, de contrôle et d'évaluation, en rappelant que « [...] la responsabilité éducative incombe au service qui a orienté le mineur accueilli, ou en cas de placement judiciaire, au juge », tout en précisant que quoiqu'il en

soit, « [...] une convention sera passée entre la structure d'accueil et le service à l'origine du financement du placement.⁹⁵ » Tout compte fait, cette circulaire n'expose rien d'absolument nouveau, en ce sens qu'elle énonce des pratiques et des dispositifs existants (convention, statuts) ; néanmoins, elle signe le début d'une reconnaissance des lieux qui semble ne pouvoir se faire autrement que dans une dimension de normalisation voire de standardisation ; et tout se passe comme s'il était impossible que nos lieux soient juridiquement appréhendés pour ce qu'ils sont vraiment, et en fonction de spécificités qui ne sauraient être totalement circonscrites dès lors qu'il s'agit de proposer à ceux qui « s'y accueillent » cet accompagnement sur-mesure qui, jusque-là, leur a résolument fait défaut.

FIN... certainement pas !

93 • « Les expériences sont variées et largement marquées par chacune des personnalités qui y participent, mais elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques : dimensions réduites favorisant la communication entre les personnes présentes, adultes et mineurs ; partage de la vie quotidienne entre accueillis et accueillants ; l'accueil ne représente qu'une activité complémentaire des accueillants qui recherchent une insertion sociale et économique ; accueil d'enfants présentant des difficultés diverses (psychiatriques, familiales, sociales, etc...). » *Ibid.*, p.2.

94 • Article 375 du Code civil.

95 • Circulaire n°83.3, *op.cit.*, p.9.

CONCLUSION : Une histoire inti/miste/et rieuse - Créations d'hier et d'aujourd'hui



*Il est l'heure de clore ce chapitre des Journées nationales 2024
dédiées à la question de l'intime. Mais pas d'inquiétude,
on se retrouve bientôt pour continuer l'aventure !*

Par le dépoussiérage paléontologique d'archives issues pour partie du bulletin « GERPLA-Expression » – qui en matière de structuration de notre groupement constitua dès son émergence un véritable outil de travail et de transmission – cette rubrique se veut donc restituer la vitalité des paroles d'antan. Sauront-elles faire fonction d'effet miroir quant à nos préoccupations actuelles... ?

Les préoccupations d'aujourd'hui justement, qu'en est-il ? Le Collectif Rouge nous en a donné un aperçu en rapportant ses textes furieusement poétiques sur scène, au rythme des encouragements d'une assemblée enthousiaste, réunie sous le chapiteau pour une dernière soirée avant de se quitter. Des paroles entêtantes, qui rythmeront les trajets retour vers les quatre coins de la France.

Il est l'heure de clore ce chapitre des Journées nationales 2024 dédiées à la question de l'intime. Mais pas d'inquiétude, on se retrouve bientôt pour continuer l'aventure !

DU TEMPS DES DINOSAURES

Il y a presque 40 ans, à l'occasion des Journées Nationales de 1986 organisées à Bordeaux, Alain Uberti, co-fondateur et permanent (désormais retraité) du LVA Le Relais de Sirius à Villard-Léger (Savoie), détournait une chanson bigrement connue pour rendre compte des aspirations gerplaiennes d'abord d'alors...

Le Gerpla d'abord

*Parti d'un groupe informel
Ce n'était pas des contractuels
Cet' bande de copains d'abord
Le GERPLA d'abord
Et pour parler de sa pratique
De théorie ou bien de fric
Ils viennent y vider leur sac
Y vider leur sac*

*Et pour sa recherche éperdue
De leur sens et de leurs statuts
La gerplaienne, le gerplaiën
Tous des païens
En groupe ou en commission
En atelier ou bien sul'perron
Ils parlent d'où ça les interpelle
Ça les interpelle*

*Au pair ou en communauté
D'association êt' salarié
Ou assistante maternelle
Tante maternelle
d'la PJJ ou bien de la DASS
Ils sont tous de la même nasse
Ils ont tous la même tutelle
La même tutelle*

*La circulaire a pris des rides
Et suspendu au-dessus du vide
Juridique et même légal
Et même légal
Ils ont des crises de r'connaissance
Faut bien en avoir conscience
Et ça leur mine le moral
Leur place sociale*

*Faut dire que pour le grand public
C'est la rencontre du troisième type
Le père manant de lieu d'accueil
Nen de lieu d'accueil
Et même s'ils ont leur appel
Leur 3615 sur minitel
Ils ont des crises d'identité
Crises d'identité*

*Innovants ou alternatifs
Quelques fois ils s'arrachent les tifs
Avec leurs spécificités
Spécificités
Rapport aux administrations
Le GERPLA c'est toute une réflexion
Car ils veulent être reconnus
Sans être tenus*

*Il y a eu le LAV, il y a le CRA,
Des groupements y'en a déjà
Mais d'aussi beaux que le GERPLA
Il n'y en a pas
Faut dire que c'est pas un label
Qu'on se le dise dans les tutelles
Ni une assosse de service
Sauce de service*

COLLECTIF ROUGE

Concert donné sous le chapiteau
Prestation pour tenir le chapitre clos
Collectif de pirates regroupés en joyeuse bande
Plus ou moins jeun's, s'y collent actifs
Se donnent à voir sous les lights et s'y entendent
À faire rouler et tressauter leurs riffs
Les permanents délaissent les pères et forment la paire
Avec ceux qu'on croirait manants sans repères,
Une furieuse énergie, ce soir
Le rouge fusionne avec le noir
Renaissance d'utopies sur les vieilles histoires
Les colères cèdent sur ce que d'autres revendiquent comme des espoirs
La scène est habitée, le beat saigne à travers les enceintes
Les baffes d'hier sont reléguées aux îlots des forçats d'astreinte
Le sensible s'expose, les mots se déposent,
Marquent les nécessaires pauses
Loris alias LRS3T rappe pour sa mère,
Celle qu'il déses-mère chaque fois qu'il dérape

*« Tous les soirs je fais des prières,
Où je demande à Dieu de la garder,
qu'elle atteigne l'âge de pierre,
Qu'elle puisse voir mes enfants,
Quand en retour,
on l'appelle grand-mère... »*



La psalmodie s'agite sous les lumières rouges
Pulsation des basses qui chaloupent et le public bouge
Les écueils des chemins agressifs
S'écartent des méchantes postures des récifs
Les intimes se rêvent ailes déployées
Font reculer les formes intimantes marquées sur les coupures
Exilées d'histoires anciennes qui viennent faire suture

Aurélien alias Anymaure,
Peut-être est-ce toi qui m'a confié,
Roi des cent torts
« Si tu m'avais vu y'a un an, tout ça me tord
J'étais pas comme ça j'ai fait d'gros efforts »

Pour là sur cette scène tout donner
Tes phrases débitées en tumultueux flots
Gardent tout leur sens sous ton inexorable flow

*« Si j'y pense et que je réfléchisse aux dépenses d'énergie
que je compense dans ma violence
pas à pas je repense à mon avenir
et également qu'il y a toujours plus fragile que soi
Je me souviens d'une phrase qui commençait par la vie est belle oum
par la vie est belle oum »*

Oum fait boum boum badaboum
Terrasse la Chkoumoune
Lorsque le refrain explose
Tout bouge
Dans ce rouge
Reprise d'un concert tribal
Poings levés sur des hanches ondulées
Même les présidents deviennent osés
Et se gèrent p(l)as banal
Comme union avec les elfes énervés
Qui ont défait les cravates trop serrées
Oser dire j'erre p(l)as
F haine est l'vée



« Je ne lâcherai pas l'affaire même si je tombe par terre
je me relève car je me laisse pas faire
quitter la violence qui était des mauvaises affaires
Aller
viens viens si tu veux chaud fe
déconseillé il y a les Reffrey ici pas besoin de citer
on sait concerté »

C'est sûr
L'concert assure
Les pirates
S'échappent
Je rêve que nos gamins
Viennent chanter le refrain
Quittent leur bouge
Pour danser l'rouge
Rouge, rouge, rouge...



ANNEXE 1.

Bibliographie

En creux des Journées Nationales de 2022, nous avons entendu qu'il n'existait aucun écrit sur les LVA, et cette affirmation nous a paru dangereuse. Une chose sur laquelle on n'écrit pas n'existe pas, ou risque de ne pas être prise au sérieux. Pour démentir ce propos, il nous a dès lors semblé important de présenter en annexe des Actes une bibliographie. En 2023, nous l'avons amendée avec nos recherches et lectures nouvelles, issues pour partie du travail de recherche doctorale entrepris par Yves Frouin. Pour l'étoffer encore, celui-ci s'est associé cette année à Natacha Aubry et Thierry Trontin, permanentes au LVA La Croix des 4 Chemins et auteur·ices de « Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente » (Chroniques sociales, 2023). Vous l'aurez compris : cette bibliographie est destinée à être régulièrement et collectivement mise à jour, aussi n'hésitez pas à nous partager vos propres lectures et autres références par mail à secretariat@gerpla.fr.

Ce recueil bibliographique aborde les lieux de vie et d'accueil par le biais d'ouvrages écrits par et/ou pour les personnes qui les ont vécus et/ou continuent de les (faire) vivre. Il explore aussi les sources théoriques qui les animent, bien que parfois éloignées des réalités traversées. Il touche au social, à l'éducation, au soin, et digresse aussi vers l'exploration de quotidiens de vie et d'accueil intimes et engagés, en lien avec la thématique retenue à l'occasion des dernières rencontres. En plus de diversifier les sujets, il compile livres, articles, émissions de radio et films-documentaires. Il comporte aussi quelques sources vieillottes, dont les contenus ont sûrement été réactualisés depuis, mais qui ont fait et font encore références pour les personnes qui les ont citées. Ce recueil reste donc subjectif, et ne prétend aucunement à l'exhaustivité.

I. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Lieux de vie, lieux d'accueil

• Ouvrages •

- C. Allione, *Espace psychique, transfert et démocratie en institution. À propos de Solstices*, Matrice, 1995.
- APEX (Association de Promotion des Expérimentations sociales), C. Jung, coordinatrice, *Les Lieux de vie et d'accueil (LVA). Interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance* (Rapport), 2020.
- N. Aubry et T. Trontin, *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente*, Chroniques Sociales, 2023.
- S. Belhadj, *Les lieux de vie et d'accueil et leurs acteur-rice-s : entre innovation sociale et institutionnalisation*. Mémoire universitaire, UT2J, 2017.
- N. Brunier, *Les lieux de vie et d'accueil. Des configurations sociales singulières*, L'Harmattan, 2021.
- V. Chouquet-Guienne,
 - *Choisir la marginalité. Les lieux de vie, miroir du travail social*, Thèse de psychologie, Lille 3, ANRT, 1989.
 - *Le travail social piégé*, L'Harmattan, 1998.
- Collectif (É. Jacquot, E. Bernard, J. Le Breüs, S. Carrat et G. Seux), *La Nef des Oufs. Un « lieu de vie » comme une famille non-famille : la Bergeronnette* (Saône-et-Loire), Cet atelier, là, 2022.
- Collectif Tandem Educadis,
 - *En suivant ces gamins-là. De l'art délicat de construire du commun*. La moindre des choses et Tandem Educadis, 2018.
 - *En suivant ces gamins-là (2ème opus). Se tenir à plusieurs sur le fil de la pratique quotidienne*. La moindre des choses et Tandem Educadis, 2021.
- Collectif Réseau Alternative,
 - *La Peste gagne le grand psy*, Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1978.
 - *Hé ...! Mouvances "Des histoires... des lieux de vie"*, Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1982.
- M. Fourré,
 - *Les lieux d'accueil, espace social et éthique psychanalytique*, Z'Éditions, 1996.
 - « Lieu de vie et d'accueil », dans J.-Y. Barreyre et B. Bouquet (dir.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard, 2006.

- *La folie de vivre. Quelle présence offrir au mal de vivre*, EFÉdition, 2012.
- et al., *Incasables. Parents et praticiens racontent et analysent leurs vies avec leurs enfants dits « incasables »*, L'Harmattan, 2016.
- M. Mannoni et al., *Un lieu pour vivre : les enfants de Bonneuil, leurs parents et l'équipe des « soignants »*, Seuil, 1976.
- J-L. Minart,
 - Lieux de vie et d'accueil. Réhabiliter l'utopie, Érès, 2013.
 - « Lieu de vie ». Dans S. Rullac et L. Ott, *Dictionnaire pratique du travail social*, Dunod. 277-280, 2015.
 - *LVA Mots d'Utopie. 02013.02023.*, Louleyrou, 2023.
- P. Tesson, *Éducateur au quotidien dans un lieu de vie et d'accueil*, Érès, 2020.
- X. Vannier, *Comme un père*, Le livre et la plume, 2020.
- C. Sigala,
 - *Visiblement, je vous aime*, Coral, 1980.
 - *Multiplécités. Ou des lieux de vie par milliers*, Vrac, 1983.
 - *Vivre avec – Le Coral*, A.I.E., 1987.

• Articles •

- J-M. Antoine,
 - « Les lieux, la loi, l'avenir : de l'utopie à la démocratie », *Empan*, n°58, 2005, 88-90.
 - « Une histoire des lieux de vies. Première partie : Influences et prémices », *VST - Vie Sociale et Traitement*, n°107, 2010, 100-105.
 - « Une histoire des lieux de vies. Deuxième partie : Bouillonnements et conflits », *VST - Vie Sociale et Traitement*, n°108, 2010, 103-108.
 - « Une histoire des lieux de vies. Troisième partie : Officialisation et institutionnalisation », *VST - Vie Sociale et Traitement*, n°109, 2011, 120-124.
- G. Arnaud-Melchiorre, *Rapport de la Mission La parole aux enfants. À (h)auteur d'enfants*. Remis à A. Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, 2021, 26-27.
- C. Borie, « *Les lieux de vie inventeurs d'un quotidien* », 2020,
<https://www.fnlv.org/actualites/les-lieux-de-vie-inventeurs-dun-quotidien>.
- Collectif. « Les lieux de vie : de l'utopie à la reconnaissance institutionnelle », *Lien social*, n°756, 2005.
- Collectif. « Des lieux où vivre », *VST - Vie Sociale et Traitement*, n°103, 2009.

- Collectif. « Lieux de vie », *Journal du droit des jeunes*, n°364-365, 2017, 20-35.
- B. Combes, « Placement familial et lieu de vie d'accueil : dissemblances et ressemblances », *Empan*, n°80, 2010, 58-65.
- M. Fourré, « Lieu de vie et d'accueil ». Dans Barreyre, J.-Y. et al. (dir.). *Dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard, 1995.
- C. Helfter,
- « Lieux de vie et d'accueil : une hospitalité engagée », *ASH - Actualités sociales hebdomadaires*, n°2581, 2008, 25-27.
- « Permanent de lieu de vie. Une autre façon d'accompagner », *ASH - Actualités sociales hebdomadaires*, n°2900, 2015, 28-31.
- F. Letourneux, et al. Les lieux de vie et d'accueil. Reconnaissance ou normalisation ? *ASH Magazine*, n°7, 2005, 46-49.
- M. Montel,
- et al. Les lieux de vie, *Lien social*, n°82, 1990, 4-11.
- Lieux de vie - Lieux d'accueil ; un autre mode d'accueil pour des personnes en difficultés. *Revue française des affaires sociales*, n°1, 1992, 113-129.
- ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance). Lieux de vie et d'accueil : une bifurcation dans les trajectoires des enfants comme de ceux qui les accueillent. *Échos de la recherche en protection de l'enfance*, n°1, 2021.
- J.-J. Schaller, Des Espaces institutionnels : lieux à vie ou lieux à vivre ? *L'Harmattan – Le sujet dans la cité*, n°2, 2011, 75-89.
- A. Souchay, « Les enjeux juridiques des lieux de vie et d'accueil », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°120, 2013, 108-116.
- A. Vion, « Lieu de vie et d'accueil : l'utopie toujours en marche ? » *Le Media Social*, 2022. https://www.lemediasocial.fr/lieux-de-vie-et-daccueil-lutopie-toujours-en-marche_QGcy4p.

• Actes du GERPLA •

(à demander auprès du secrétariat ou à télécharger depuis le site internet)

- 2012 au LVA Le Roucous. *Que sont les lieux devenus ? Que vont les lieux devenir ?*
- 2013 au LVA Le Domamour. *Face à face et droits dans les lieux.*
- 2014 au LVA Pollen. *Les lieux, acteurs du social autrement.*
- 2015 au Moulin de Piot (organisé par le LVA Don Quichotte). *LVA, ton réseau devient mien.*
- 2016 à La Guardiole (organisé par le LVA Tentative). *Espace de liberté, prise de risque. Les LVA face aux contraintes actuelles.*

- 2019 au LVA Graines de Vies. *La super-vision : de la connaissance de soi à la reconnaissance de l'autre.*
- 2021 au LVA Regain. *La transmission dans tous ses états.*
- 2022 au LVA Le Roucous. *LVA, des pratiques artisanales dans un monde en dérive industrielle.*
- 2023 au LVA Tentative. *Solidarités contrariées.*

2. Fernand Deligny

- S. Bourguignon, *Le nom d'un fou s'écrit partout*, Isabelle Sauvage, 2021.
- F. Deligny,
 - *Graine de crapule : conseils aux éducateurs qui voudraient la cultiver*, Victor Michon, 1945.
 - *Les vagabonds efficaces et autres textes*, Dunod, 1947.
 - « *Le groupe et la demande : à propos de la Grande Cordée* », Partisans, 1967.
 - *Le croire et le craindre*, Stock, 1978.
 - *L'arachnéen et autres textes*, L'Arachnéen, 2008.
 - *Lettres à un travailleur social*, L'Arachnéen, 2017.
- F. Deligny et S. Alvarez de Toledo, *Cartes et lignes d'errres. Traces du réseau Deligny*, L'Arachnéen, 2013.
- B. Han Kia-Ki, *Lignes d'errres. L'expérience de la contiguïté*. L'Harmattan, 2006.
- A. Nordine Touil et M. Pouteyo (dir.), Fernand Deligny, lignes et ricochets. *Le Sociographe, Hors-Série n°13*, Champ Social, 2020.
- R. Olcèse, *La vie précaire. Textes et images de Fernand Deligny*, Mimésis, 2023.
- C. Perret, *Le tacite, l'humain. Anthropologie politique de Fernand Deligny*, Seuil, 2021.
- M. Pouteyo, *Fernand Deligny, enfant et institution. Pour une histoire de l'enfance en marge*, ENS, 2024.
- É. Plaisance, *Deligny Fernand, Œuvres*, L'Arachnéen, 2007.
- F. Tschopp, *Le geste de Fernand Deligny. L'éducation aux prises avec les mots*, IES, 2020.

3. Protection de l'enfance, action sociale, travail social

- N. Abillama-Masson et J-S. Morvan, *En mal d'un chez soi : à l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE*, Érès, 2012.
- M. Berger, *L'échec de la protection de l'enfance*, Dunod, 2014.

- M. Chauvière,
- *Le Travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Dunod, 2004.
- *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, La Découverte, 2007.
- *Qui gouverne le social ?* Dalloz, 2008.
- *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, La Découverte, 2011.
- D. Depenne,
- *Distance et proximité en travail social. Les enjeux de la relation d'accompagnement*, ESF, 2017.
- *Éthique et accompagnement en travail social*, ESF, 2019.
- J-M. Ferey, *Parents à louer pour enfants fous. Récits des « familles-thérapeutiques »*, L'Harmattan, 2010.
- S. Fournier et J. Rouzel, *L'éducation spécialisée : enjeux cliniques, politiques, éthiques*, L'Harmattan, 2020.
- P. Gaberan, *Oser le verbe aimer en éducation spécialisée*, Érès, 2016.
- J-F. Gomez,
- *Le temps des rites : handicap et handicapés*, PUL, 2001.
- *Un éducateur dans les murs, poème anti-pédagogique pour le 21ème siècle*, Téraèdre, 2004.
- *Le labyrinthe éducatif*, PUG, 2014.
- M. Jaeger, « L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social », dans *Vie sociale*, n°11, 2015, 43-54.
- J. Ladsous,
- *Bizarres ou mal traités ? Les jeunes en difficulté : absence ou inadéquation des réponses (Rapport)*, CTNERHI, 1982.
- *Le travail social aujourd'hui. Petite histoire de l'action sociale*, Érès, 2004.
- « De l'éducation populaire à l'éducation spécialisée », dans *Vie Sociale*, n°4, 2009.
- « Incasables », dans *VST - Vie sociale et traitements*, n°103, 2009, 5-6.
- *L'alphabet du social*, Érès, 2012.
- et Collectif, *La prévention spécialisée en France : forme originale d'action socio-éducative (Rapport)*, CTNERHI, 1992.
- et J. Korczak, *Pédagogues et Pédagogies*, PUF, 1995
- J.-L. Laville, *Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs*, Érès, 2022.
- L. Louffok, *Dans l'enfer des foyers*, Flammarion, 2014.

- J-L. Martinet, *Les éducateurs aujourd'hui : au carrefour du pédagogique, du thérapeutique et de l'éducatif*, Dunod, 1999.
- J. Rouzel,
- et F. Rouzel, *Le travail social est un acte de résistance*, Dunod, 2009.
- *La prise en charge des psychoses dans le travail éducatif*, Érès, 2013.
- J. Selosse, « L'inquiétante étrangeté des incasables », dans *Adolescence*, n°59, 2007, 8-18.
- K. Sanogo, *L'éducateur spécialisé confronté à l'incapacité*, L'Harmattan, 2020.

4. Éducation(s)

- C. Alvarez, *Les lois naturelles de l'enfant. La révolution de l'éducation à l'école et pour les parents*, Les Arènes, 2016.
- F. Dolto, *Les étapes majeures de l'enfance*, Gallimard, 1998.
- E. Frans, *Le système des drapeaux Sensoa. Accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement sexuel et réagir aux situations problématiques*, Garant Uitgevers, 2020.
- J-F. Gomez, *Le temps de rites : handicap et handicapés*, Presse de l'université de Laval, 2001.
- P. Kammerer, *Adolescentes et mères. Leurs enfants, leurs amours, leurs hommes*, Érès, 2017.
- C. Le Van, *Les grossesses à l'adolescence. Normes sociales, réalités vécues*, L'Harmattan, 1998.
- E. Levinas, *Entre nous : essais sur le penser à l'autre*, Grasset, 1991.
- A.S. Neill, *Libres enfants de Summerhill*, La Découverte, 2004.
- J. Salomé, *C'est comme ça, ne discute pas !* Albin Michel, 1996

5. Séjours de rupture, de suture, de remobilisation

- Collectif, *Grandeur Nature ou la parole des enfants. Quinze années d'expéditions maritimes avec des jeunes*, [autoédition], 2011.
- S. Rojo et G. Bergeron, *L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure*, Presses de l'Université du Québec, 2017.
- T. Trontin, *L'esquisse de la suture. Carnet de voyage d'un éduc*, Éducateurs voyageurs, 2010.
- T. Trontin et O. Archambault, *Les séjours de rupture en questions : oser l'innovation !* Érès, 2019.

- T. Trontin, *Le jeune homme et le désert. Un conte éducatif, suivi de Plaidoyer vers une initiation nomade pour des adolescents en grandes difficultés*, Chronique Sociale, 2024.
- Dossier « Séjours de rupture, un voyage vers soi », *Lien Social*, n°1329, 2022.

6. Psychologie, psychanalyse, psychothérapie institutionnelle et (anti)psychiatrie

- C. Allione, *La part du rêve dans les institutions : régulation, supervision, analyse de pratique*, Encre Marine, 2005.
- F. Basaglia, *L'institution en négation*, Arkhê, 2012.
- A. Brice, « Psychanalyse, espace et institutions », *Filigrane* n°2, 2002.
- O. Brisson, *Pour une psychiatrie indisciplinée*, La Fabrique, 2023.
- A. Buzaré, *La psychothérapie institutionnelle, c'est la psychiatrie !*, Champ social, 2002.
- J. Cartry, *Les parents symboliques*, Dunod, 2012.
- D. Cooper, *Psychiatrie et anti-psychiatrie*, Seuil, 1978.
- D. Daenninckx, *Caché dans la maison des fous*, Bruno Doucey, 2015.
- P. Delion,
 - *Qu'est-ce que la psychothérapie institutionnelle ? Conversation avec Yasuo Miwaki*, D'une, 2018.
 - *Oury, donc. Questions de psychiatrie*, Érès, 2022.
 - *La constellation transférentielle*, Érès, 2022.
 - *Urgence de la psychothérapie institutionnelle*, Campagne Première, 2023.
 - *Hiérarchie et institution*, Érès, 2024.
- G. Deleuze et F. Guattari,
 - *Rhizome. Introduction*, Minuit, 1976.
 - *Capitalisme et schizophrénie. L'anti-Œdipe*, Minuit, 1997.
- P. Eluard et G. Vulliamy, *Souvenirs de la maison des fous*, Seghers, 2011.
- P. Fustier,
 - *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, 2021.
 - *Les corridors du quotidien*, Dunod, 2008.
 - *Le lien d'accompagnement*, Dunod, 2000.
 - *L'enfance inadaptée. Repères pour des pratiques*, PUL, 1983.
- F. Gabarron-Garcia, *Histoire populaire de la psychanalyse*, La Fabrique, 2021.

- G. Gaillard et al., *Rencontre avec Paul Fustier. L'institution au quotidien, une pensée clinique*, Érès, 2022.
- R. Gentis,
 - *Les murs de l'asile*, François Maspero, 1970.
 - *La psychiatrie doit être faite/défaite par tous*, François Maspero, 1973.
 - et P. Faugeras, *Un psychiatre dans le siècle*, Érès, 2005.
- HK, *Barge. 3 bouffées délirantes, 10 ans de vie, 30 carnets*, Fanzine, 2020.
- R. Kaës,
 - *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*, Dunod, 2021.
 - *L'institution et les institutions*, Dunod, 2019.
 - *Crise, rupture et dépassement*, Dunod, 2022.
- L. Laufer, *Vers une psychanalyse émancipée. Renouer avec la subversion*, La Découverte, 2022.
- M. Ledoux, *Qu'est-ce que je fous là ?* Le Pli, 2005.
- M. Mannoni, *Le psychiatre, son fou et la psychanalyse*, Seuil, 1970.
- J. Oury,
 - *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle. Traces et configurations précaires*, Champ Social, 2001.
 - « Les résistances ». Dans P. Chemla, *Résistances et transferts. Enjeux cliniques et crise du politique*, Érès, 2004.
 - *La Psychothérapie institutionnelle de Saint-Alban à Laborde*, D'une, 2016.
 - *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*, Champ social, 2017.
- J. Oury et P. Faugeras, *Préalable à toute clinique des psychoses*, Érès, 2016.
- J. Oury, P. Faugeras et R. Gentis, *L'arrière-pays. Aux sources de la psychothérapie institutionnelle*, Érès, 2010.
- D. Paulhac, *Victor ou l'accompagnement d'un enfant différent*, Champ Social, 2004.
- P. Pigani, *Le Château des insensés*, Liana Lavi, 2024.
- J.-J. Schaller, « Des espaces institutionnels : lieux à vie ou lieux à vivre ? », *Le Sujet dans la cité*, n°2, 2011.
- D. Sibony,
 - *L'origine en partage*, Seuil, 1991.
 - *L'enjeu d'exister*, Seuil, 2007.

- F. Tosquelles,
- *Le travail thérapeutique en psychiatrie*, Érès, 2009.
- *Soigner les institutions*, L'Arachnéen (textes présentés et réunis par J. Maso), 2021.
- A. Vasquez et F. Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle*, Maspero, 1967.
- E. Venet, *Manifeste pour une psychiatrie artisanale*, Verdier, 2020.
- D.W. Winnicott, *La crainte de l'effondrement*, Gallimard, 2000.

7. Social versus industrialisation

- G. Anders, *L'obsolescence de l'homme. Tome 2. Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, Fario, 2011.
- M. Bellahsen,
- *La santé mentale. Vers un bonheur sous contrôle*, La Fabrique, 2014.
- *Abolir la contention. Sortir de la culture de l'entrave*, Libertalia, 2023.
- M. Bellahsen et R. Knaebel, *La révolte de la psychiatrie. Les ripostes à la catastrophe gestionnaire*, La Découverte, 2020.
- C. Bellot, M. Bresson et C. Jetté, *Le travail social et la nouvelle gestion publique*, PUQ, 2013.
- G. Bernanos, *La France contre les robots*, Le Castor Astral, 2009.
- P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982.
- B. Charbonneau, *Le totalitarisme industriel*, L'Échappée, 2019.
- P. Dardot, C. Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014.
- J.-F. Draperi, *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Payot et Rivages, 2020.
- J. Ellul, *La Technique. L'Enjeu du siècle*, Armand Colin, 1954.
- R. Gori, *La fabrique de nos servitudes*, Les Liens qui libèrent, 2023.
- R. Gori et al. (dir.), *L'Appel des appels. Pour une insurrection des consciences*, Mille et une nuits, 2009.
- R. Gori, A. Abelhauser et M.-J. Sauret, *La Folie Évaluation : le malaise social contemporain mis à nu*, Mille et une nuits, 2011.
- Groupe Marcuse, *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*, La Lenteur, 2019.

- M. Horkheimer et T. W. Adorno, *La dialectique de la Raison : fragments philosophiques*, Gallimard, 1992.
- Y. Illich, *Némésis médicale, L'expropriation de la santé*, Points, 2021.
- C. Izoard, *Merci de changer de métier : lettres aux humains qui robotisent le monde*, La Dernière lettre, 2020.
- C. Leguil, *L'ère du toxique. Essai sur le nouveau malaise dans la civilisation*, PUF, 2023.
- F. Lordon, *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent...*, La Fabrique, 2019.
- L. Mumford, *Le Mythe de la machine. Technique et développement humain*, L'Encyclopédie des nuisances, 2019.
- J. C. Scott,
 - *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Amsterdam, 2019, (Ouvrage original publié en 1992).
 - *Homo Domesticus. Une histoire profonde des premiers États*, La Découverte, 2021 (Ouvrage original publié en 2017).
 - *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, La Découverte, 2024 (Ouvrage original publié en 1998).
- B. Stiegler, *Du cap aux grèves, récit d'une mobilisation*, Verdier, 2018.
- B. Stiegler et C. Pébarthe, *Démocratie ! Manifeste*, Le Bord de l'eau, 2023.

II. RÉFÉRENCES FILMOGRAPHIQUES

1. Sur et/ou par les LVA

- J. Auffray, *Une maison*, documentaire, 82 mn, 2021.
- J-M. Carré, J. Berroyer et C. Sigala, *Visiblement, je vous aime*, comédie dramatique, 100 mn, 1996.
- T. Roussillon, *Vivre avec*, documentaire, 75 mn, 2019.
- M. Salmon, *La réponse de l'autre. Entendre la souffrance adolescente*, documentaire, 52 mn, 2020.
- E. Charbey, *Grandir loin de chez soi*, documentaire, 52 mn, 2018

2. Regards sur le passé

- R. Copans, *Monsieur Deligny, vagabond efficace*, documentaire, 95 mn, 2020.
- F. Deligny, J. Manenti et J-P. Daniel, *Le moindre geste*, documentaire, 105 mn, 1971.
- M. Deyres, *Les heures heureuses*, documentaire, 77 mn, 2022.
- B. Kleindienst, *Les enfants de Summerhill*, documentaire, 60 mn, 1997.
- N. Philibert,
 - *La moindre des choses*, documentaire, 125 mn, 1997.
 - *L'Invisible. Entretien avec Jean Oury*, documentaire, 105 mn, 2002.
 - *Sur l'Adamant*, documentaire, 109 minutes, 2023.
- B. Richard, Solstices. *Les enfants de la parole*, documentaire, 80 mn, 2009.
- E. Rouard, *L'hécatombe des fous*, documentaire, 75 mn, 2017.
- M. Ruspoli, *Regard sur la folie*, documentaire, 53 mn, 1962.
- D. Sivadon, J.-C. Polack et F. Paiz, *Une politique de la folie*, documentaire, 54 mn, 1989.
- R. Victor, *Ce gamin, là*, documentaire, 95 mn, 1975.

3. Protection de l'enfance, folie, alternatives, etc

- E. Bercot, *La tête haute*, fiction, 120 mn, 2015.
- J. Hery, *Pupille*, fiction, 110 mn, 2018.
- A. Isker, *L'enfant de personne*, biopic, 90 mn, 2021.
- E. Toledano et O. Nakache, *Hors Normes*, fiction, 115 mn, 2019.

III. WEBINAIRES LVA

Cycle des « Webinaires LVA » diffusé dans le cadre du Pacte des solidarités, financé par la Préfecture de la région Occitanie, coorganisé par l'association ISDDT, le LIRDEF et le Master IDS de l'UPVM3, et piloté par Benoît Prévost, Claude Sigala, Alain Souchay, Paul Pegliasco, Akim Guellil et Yves Frouin :

- Webinaire LVA n°1 « *Vivre avec et vivre ensemble : enjeux thérapeutiques, professionnels et institutionnels de l'inclusion au quotidien* », 03/02/2023 (Université Paul Valéry Montpellier 3) : <https://innovationsdeveloppementsocial.fr/webinaires/les-lieux-de-vie-et-daccueil-vivre-avec-et-vivre-ensemble/>.
- Webinaire LVA n°2 « *Travailler avec, travailler ensemble : enjeux institutionnels et politiques au cœur des relations avec les autorités administratives. Entre représentations, champs des possibles et sources d'empêchements* », 01/12/2023, (IRTS-Faire ESS, Montpellier) : <https://innovationsdeveloppementsocial.fr/webinaires/les-lieux-de-vie-et-daccueil-webinaire-n-o2/>.
- Webinaire LVA n°3 « *S'engager avec, s'engager ensemble : Promettre et se risquer dans cette promesse. Entre implication subjective, expérience collective et positionnement politique* », 17/05/2024 (LVA Le Roucou, Viala-du-Tarn) :
page à venir sur le site <https://innovationsdeveloppementsocial.fr>.

Nota : les Actes relatifs à chacune de ces trois rencontres seront prochainement diffusés sur le site <https://innovationsdeveloppementsocial.fr> ainsi que sur le site du GERPLA.

IV. ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

- France Culture, 2019,
 - « *Un asile à l'abri de la folie du monde* » (1/2),
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/une-histoire-particuliere-un-recit-documentaire-en-deux-parties/un-asile-a-l-abri-de-la-folie-du-monde-6620437>.
 - « *Une révolution psychiatrique* » (2/2),
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/une-histoire-particuliere-un-recit-documentaire-en-deux-parties/une-revolution-psychiatrique-5444532>.
- C. Goldman, *psychologue pour enfants et adolescents*, Podcasts,
<https://carnetpsy.fr/rubrique/les-podcasts-de-caroline-goldman/>.

V. SPECTACLES, CONFÉRENCES GESTICULÉES

- E. Gil, *Le Delirium du papillon*, spectacle, 70 mn, création 2014,

<https://typhusbronx.com/le-delirium-du-papillon-typhus-bronx/>.

- S. Rieu, *La démarche qualité dans l'éducation spécialisée, j'en veux pas ! Ce qui compte ne se compte pas mais se raconte*, conférence gesticulée, 110 mn, création 2021,

<https://conferences-gesticulees.net/conferences/la-demarche-qualite-dans-leducation-specialisee-jen-veux-pas-ce-qui-compte-ne-se-compte-pas-mais-se-raconte/>.

ANNEXE 2.

Les journées nationales 2025

Laissez-nous rêver !

Face à la complexité d'un monde incertain et aux difficultés d'insertion professionnelle et d'accès au logement qui en résultent, les services de l'ASE peinent à fabriquer un horizon qui fasse place aux jeunes sortant des dispositifs de protection. Par ailleurs, les adultes sujets à d'importants troubles psychiques ne parviennent que difficilement à se construire une autonomie prenant en compte leurs besoins comme leurs envies.

Dès lors, quels soutiens affectifs, professionnels et économiques proposons-nous aux personnes mineures ou majeures accueillies dans nos lieux en vue de leur émancipation ? Sommes-nous toujours capables de les accompagner dans la réalisation de leurs rêves ?

Les Journées à venir, fortes de la participation de celles et ceux que nous avons accueilli-es et accueillons encore en LVA nous permettront de faire le point – ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas – et de partager ainsi nos manières de façonner une place désirée et désirable pour chacun-e.



Les prochaines Journées nationales d'échange et de recherche sur les pratiques en LVA, organisées par le GERPLA, auront lieu **les 29, 30 et 31 mai 2025** au LVA Le Mont-Joint à Viplaix, dans l'Allier (03).

Réservez la date !



Jeudi 29 mai

Journée dédiée aux porteur·euses de projet
et aux collectifs d'artisan·es de l'accueil social :

« Autorisation, tarification, contrôle »

Vendredi 30 mai

Journée dédiée au thème annuel :

« Laissez-nous rêver ! L'échappée de nos lieux par celles et ceux qui la vivent. »

Samedi 31 mai

Demi-journée dédiée au comité de coordination, ouvert à tou·tes.

Et tout au long des rencontres, des temps « off » émaillés
de festivités musicales, arts vivants, papoteries enjouées
et autres retrouvailles apéritives et culinaires !

→ **Informations et inscriptions :** secretariat@gerpla.fr.

